



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



ARCHE AGGLO / RHÔNE CRUSSOL

LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE ARCHE AGGLO & RHÔNE CRUSSOL

Projet alimentaire interterritorial - Diagnostic
Juillet 2022

À PROPOS

Entre l'Ardèche et la Drôme les territoires de ARCHE Agglo et Rhône Crussol se caractérisent par une grande diversité de productions : viticulture, arboriculture, élevage, maraichage, polycultures. Fort de ce patrimoine agricole, qui représente :

- 25 000 ha cultivés
- Près de 1000 exploitations agricoles
- 5 Appellations d'Origine Contrôlées, 2 Appellations d'Origine Protégées et plusieurs Indications Géographiques Protégées

La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et la Communauté de Communes de Rhône Crussol s'unissent pour construire un Projet Alimentaire inter-Territorial.

Trois types de paysages agricoles, façonnés par les cours d'eau qui parcourent l'ensemble de ces territoires, se dessinent :

- La vallée du Rhône, enveloppée par les coteaux viticoles, berceaux des AOC Côtes du Rhône,
- Le plateau ardéchois, en partie vallonné et marque le début du Massif Central
- Les collines de la Vallée de l'Herbasse en Drôme avec de la polyculture-élevage

Les enjeux du 21e siècle concernent l'impact du changement climatique sur l'agriculture, et donc notre alimentation, le renouvellement agricole ainsi que l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous. L'alimentation doit être accessible d'un point de vue géographique, particulièrement en milieu rural, et accessible d'un point de vue économique, avec une juste rémunération des producteurs et productrices.

C'est avec une grande conviction que nous portons donc ce complément de diagnostic sur l'alimentation et que nous porterons ensuite le plan d'action qui sera co-construit avec les acteurs du tissu alimentaire local. Nous comptons également sur un engagement sans faille de nos partenaires agricoles, associatifs, économiques et institutionnels à nos côtés pour œuvrer en faveur d'une Alimentation Saine, Durable, Locale, de Qualité et Accessible à tous.



Jean Riailon, Vice-Président délégué à l'Agriculture et à la Viticulture pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol

Denis Dupin, Vice-Président délégué à l'Environnement et aux ressources naturelles pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol

Pascal Balay, Conseiller délégué à l'Agriculture pour ARCHE Agglo

Stéphanie Nouguier, Vice-Présidente déléguée à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique et à l'Agriculture pour ARCHE Agglo



Diagnostic réalisé entre avril et juillet 2022 par Let's Food et Vertigo Lab dans le cadre de leur accompagnement à l'émergence du PAiT d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes Rhône Crussol.

Citation proposée :

Let's Food & Vertigo Lab, 2022. Diagnostic de durabilité et résilience du système alimentaire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes Rhône Crussol.

SOMMAIRE

● <u>À PROPOS</u>	P1
● <u>INTRODUCTION</u>	P3
● <u>MÉTHODOLOGIES</u>	P4
>> Le diagnostic : 4 axes de durabilité	
>> Calcul du potentiel de résilience alimentaire	
>> Cartographie des flux alimentaires	
● <u>CARTE D'IDENTITÉ</u>	P8
● <u>CARTOGRAPHIE DES ACTEURS</u>	P12
● <u>DIAGNOSTIC - 1.Sécurité alimentaire et nutritionnelle</u>	P22
>> Des habitudes alimentaires variables selon les classes sociales et les tranches d'âge	
>> Des déserts alimentaires en zone rurale	
>> Les communes les plus précaires situées à l'ouest du territoire	
>> Un besoin d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires	
>> Diversifier pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire	
>> Des limites territoriales à la relocalisation	
● <u>DIAGNOSTIC - 2.Durabilité économique</u>	P47
>> Un secteur agricole en déclin	
>> Peu d'outils de transformation collectifs	
>> L'emprise de la grande et moyenne distribution	
● <u>DIAGNOSTIC - 3.Durabilité environnementale</u>	P70
>> L'urgence d'une transition vers un système agricole plus durable	
>> Les pratiques durables des unités de transformation peu connues	
>> Les supermarchés impactent davantage l'environnement que les épiceries	
>> Informer et sensibiliser pour des habitudes alimentaires durables	
● <u>DIAGNOSTIC - 4.Gouvernance alimentaire</u>	P84
>> Certains enjeux non couverts par les politiques locales	
>> Une gouvernance alimentaire pour renforcer les coopérations	
>> Des collectivités engagées en faveur de la coopération territoriale	
● <u>CONCLUSION</u>	P96
● <u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	P97
● <u>RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	P98
● <u>ANNEXES</u>	P102



INTRODUCTION

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Dans un monde aux ressources contraintes et toujours plus peuplé, l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable est un des défis majeur du XXI^e siècle. La transition vers des pratiques agricoles et alimentaires plus durables et équitables - indispensable à la survie de la biodiversité et à l'adaptation au réchauffement climatique - doit se penser à la fois à l'échelle locale et globale. Renforcer l'alimentation durable est un défi qu'il convient d'appréhender de façon systémique, en considérant toutes les composantes et tous les acteurs des systèmes alimentaires. Les collectivités territoriales, accompagnés de l'Etat, doivent s'emparer de cette transition pour construire avec les acteurs du système alimentaire des territoires nourriciers et garantir ainsi l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Les territoires d'ARCHE Agglo (AA) et de la Communauté de communes Rhône Crussol (CCRC ou CC Rhône Crussol) sont deux EPCI frontaliers situés à cheval entre la Drôme et l'Ardèche. Ils comptent 54 communes, dont 33 en Ardèche et 21 dans la Drôme. Le territoire constitué des 2 EPCI est traversé par le Rhône, le long duquel se concentre l'essentiel des activités économiques et de la population. Cette zone urbaine contraste avec celles plus rurales situées à l'ouest du territoire, notamment les montagnes ardéchoises, peu peuplées. Territoires urbains, ruraux, semi-ruraux aux productions agricoles diverses et complémentaires, la coopération de ces deux EPCI est parfaitement pertinente pour engager une réflexion commune sur les enjeux alimentaires.

Les 2 EPCI travaillent ensemble depuis 2020 pour définir les contours d'un système alimentaire territorial durable : engagement dans une démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) (2020), actions de sensibilisation dans le cadre des défis "familles à alimentation positive" (2021), mise en oeuvre du Plan Pastoral Territorial Nord Ardèche (2021) ou encore actions en faveur du développement d'une agriculture dans le cadre du Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (2020).

Fortes des travaux et actions déjà engagés sur leurs territoires, les deux collectivités s'associent aujourd'hui dans la construction d'un **Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAiT)**. Labellisé "PAiT émergent, niveau 1" par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2021, le PAiT est un dispositif structurant pour mettre en cohérence les actions en cours mais aussi faire émerger et porter de nouvelles actions en réponses aux enjeux prioritaires du territoire.

ARCHE Agglo et la Communauté de communes de Rhône Crussol souhaitent aujourd'hui définir les objectifs et les modalités de mise en oeuvre de ce PAiT en coopération avec les acteurs du système alimentaire local. Ce diagnostic vise à identifier et caractériser les enjeux de durabilité du système alimentaire sur les deux territoires. Il doit permettre d'accompagner les réflexions des ateliers multi-acteurs organisés en octobre 2022 afin de co-construire une stratégie alimentaire territoriale.

MÉTHODOLOGIES

LE DIAGNOSTIC : 4 AXES DE DURABILITÉ

L'association Let's Food, forte de ses expériences, a développé une méthodologie complète pour analyser la durabilité d'un système alimentaire. Celle-ci s'appuie sur la définition de Nicolas Brucas construite à partir des définitions proposées par la FAO, Bioversity International et IPES Food (2015) :

« Les systèmes alimentaires durables :

- protègent l'environnement et la biodiversité sans épuiser les ressources non renouvelables et la biodiversité et sans polluer ;
- permettent l'accès pour tous à une nourriture suffisante, saine, nutritive et culturellement acceptable
- s'appuient sur un système économique inclusif favorisant la création d'emplois pour tous et réduisant les inégalités de pouvoir entre entreprises et au sein des chaînes de valeur pour une répartition plus équitable des valeurs ajoutées ;
- favorisent la cohésion sociale et le respect de la diversité et de la dynamique des cultures
- restaurent la confiance dans le système et permettent la participation des citoyens à son évolution. »

Sur la base de cette définition, Let's Food propose une analyse complète du système alimentaire en 4 axes et 17 sous-axes.



- Régime alimentaire et état nutritionnel
- Accès physique
- Accès économique
- Accès cognitif
- Sécurité sanitaire des aliments
- Résilience alimentaire



- Production agricole et alimentaire
- Transformation alimentaire
- Distribution alimentaire



- Production agricole et alimentaire
- Transformation alimentaire
- Distribution alimentaire
- Consommation alimentaire et gestion des déchets



- Coordination de l'action publique
- Coopération avec les acteurs du territoire
- Participation citoyenne
- Coopération territoriale

La grille de lecture d'un système alimentaire proposée vise à analyser les différents maillons de la chaîne de valeur à la lumière des axes du développement durable. S'ajoute également une analyse des dispositifs de gouvernance, essentiels à la construction d'un système alimentaire durable sur le long terme. Enfin, la résilience du système alimentaire est évaluée sur sa capacité à s'adapter et continuer à garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous en cas de crise (axe 1).

3 ENJEUX CLÉS

À la suite des études préalablement menées et au vu des données existantes, les territoires ont souhaité préciser 3 enjeux clés :

- La justice sociale et les enjeux d'accessibilité
- Le potentiel de résilience alimentaire du territoire
- L'existence et le besoin d'outils structurants pour la restauration collective

2 OUTILS MOBILISÉS

Afin de mener à bien cette étude, 2 outils sont mobilisés :

- **Des recherches bibliographiques** afin d'analyser les données chiffrées existantes au travers du prisme alimentaire. Le diagnostic s'appuie ainsi sur le recensement agricole 2010 et 2020, les fiches INSEE des territoires, le registre parcellaire, les études de l'ADEME, les rapports thématiques des Chambres d'Agriculture départementales, l'outil PARCEL (Terres de Lien et FNAB) mais également les diagnostics des deux Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), le diagnostic des projets de territoire, les diagnostics de la restauration collective publique réalisés en 2020-2021, etc.
- **Les focus groupes** permettent de compléter le diagnostic de dire d'acteurs, notamment lorsque les données disponibles sont insuffisantes, mais aussi de prioriser les enjeux du système alimentaire local. 3 ateliers de 2h30 ont été organisés les 24 et 25 mai 2022 autour des thèmes suivants :
 - Focus groupe 1 : Accès pour tous à l'alimentation saine et durable
 - Focus groupe 2 : Potentiels d'autonomie alimentaire
 - Focus groupe 3 : Flux alimentaires

LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA RÉSILIENCE ET DU POTENTIEL DE RÉSILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

L'étude de la résilience alimentaire d'un territoire requiert de mettre en regard les capacités de production du territoire avec les besoins de consommation de la population. Quelques outils existent déjà, et certains d'entre eux sont disponibles en ligne. C'est par exemple le cas de l'outil PARCEL (développé par Terre de Liens, la FNAB et le BASIC) ou encore CRATER (développé par les Greniers d'Abondances).

Dans le cadre de cette étude, Vertigo Lab a développé une calculatrice de la résilience alimentaire sur mesure pour les territoires d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol.

La calculatrice de la résilience alimentaire est un outil théorique permettant d'obtenir une première vision du niveau de résilience alimentaire du territoire et de son potentiel de relocalisation. Concrètement, elle permet de :



Comparer de façon simple la production du territoire avec les besoins alimentaires de sa population grâce au calcul du taux de couverture

Le taux de couverture représente la proportion des besoins alimentaires de la population locale qui pourrait être théoriquement couvert par la production locale. Cet indicateur permet de savoir dans un premier temps si l'autonomie alimentaire est théoriquement atteignable sur le territoire. Décliné selon les différentes composantes du régime alimentaire, le taux de couverture permet par ailleurs d'analyser plus finement les filières : quelles productions sont excédentaires (au regard des besoins locaux) et quelles productions sont déficitaires ?

Deux taux de couvertures différents sont mis en avant dans le présent document :

- **Le taux de couverture "réel"** qui représente la proportion des besoins qui pourraient être couverts théoriquement par les surfaces agricoles productives et nourricières du territoire.
- **Le taux de couverture théorique des besoins** qui représente la proportion maximale des besoins qui pourrait être couvert par toutes les surfaces agricoles productives disponibles sur le territoire. Celui-ci est obtenu "refaçonnant" théoriquement et sans contrainte la production agricole du territoire (les productions non-nourricières sont converties vers des productions nourricières et les productions excédentaires vers des productions actuellement déficitaires ou inexistantes).

Figure 1 : Capture d'écran de la résilience alimentaire du territoire - Taux de couverture à régime actuel

Etat des lieux de l'autonomie alimentaire du territoire							
		Choix du régime alimentaire					
		Régime alimentaire actuel					
		-25% de produits animaux					
		-50% de produits animaux					
Catégorie	Type de production/besoin	Besoins (ha)	Surface productive nourricière (ha)	Taux de couverture nourricier	Taux de couverture "réel" des besoins	Taux de couverture théorique des besoins	Proportion des besoins dédiée à l'élevage
TOTAL		32,939	18,472	56.1%	48.3%	62.5%	83.6%
Fourrage	Prairies	20,318	8385	41.3%			
	Fourrages annuels	1,491	1633	109.5%			
	Sous-total	21,809	10,018	45.9%			
Céréales	Alimentation animale	3,588		-			
	Alimentation humaine	2,710	4,548				
	Sous-total	6,298	4,548	72.2%			
Oléagineux	Tourteaux (soja, colza, tournesol) : alimentation animale	1978	580			18.6%	
	Alimentation humaine (soja, colza, tournesol, légumineuses, pois...)	1280	26				
Protéagineux	Légumineuses (besoins alimentation animale)	148	4	2.9%			
	Sous-total oléoprotéagineux	3,406	611	17.9%			
Fruits et légumes	Légumes	355	324	91.3%			
	Fruits	270	2523	934.5%			
	Fruits à coques	91	254	278.6%			
	Sous-total	716	3101	433.0%			
Autres cultures	Pommes de terre	310	191	61.6%			
	Oliviers	24	4	16.1%			
	Betterave sucrière	376	0	0.0%			
	Vignes	786	2109	268.3%			
	Autres cultures industrielles	-	16	-			
	Sous-total	710	195	27.4%			
Production individuelle	Potentiel jardins potagers	166	63	38%			



Simuler des niveaux de production associés à des objectifs de couverture des besoins, afin d'accompagner la prise de décision

La calculatrice traduit des objectifs théoriques de façon concrète, et permet de répondre à des questions du type :

“Quelle surface agricole supplémentaire faudrait-il mobiliser pour être totalement autonome en légumineuses ?”

“Comment un changement dans le régime alimentaire moyen des habitants du territoire (notamment en termes de consommation de viande) affecterait les surfaces agricoles à mobiliser pour atteindre mon objectif ?”

En particulier, trois régimes alimentaires sont intégrés dans l'outil :

- **Le régime alimentaire moyen actuel** (détaillé en Annexe 1);
- **Un régime alimentaire comprenant -25% de produits animaux.** Ce régime implique (entre-autres) une hausse de 65% de la consommation de légumes, une baisse de 25% de la consommation de pommes de terre et de betterave ainsi que des besoins en fruits à coque et légumineuses multipliés respectivement par 7,5 et par 10 ;
- **Un régime alimentaire moyen comprenant -50% de produits animaux.** Par rapport au régime actuel, celui-ci implique (entre-autres) une consommation de légumes deux fois plus importante, une diminution de 40% de pommes de terre et de betterave ainsi que des besoins en fruits à coque et légumineuses multipliés respectivement par 10 et par 30.

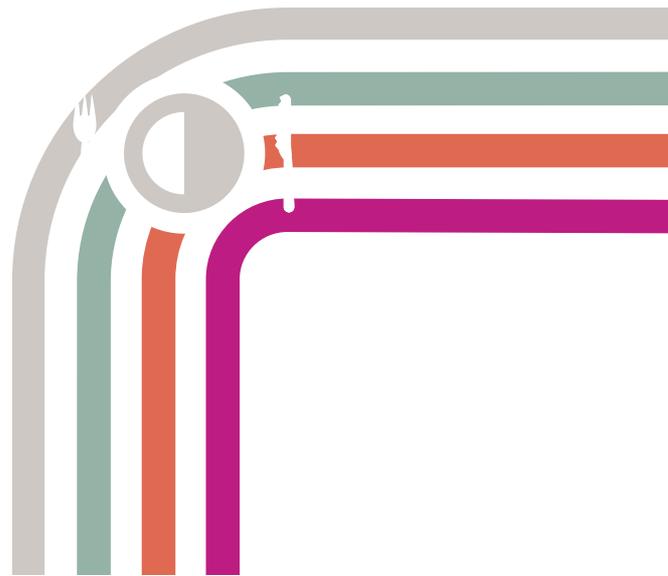
Cette calculatrice est déclinée à la fois pour le territoire de Rhône Crussol, ARCHE Agglo et pour la réunion des deux territoires. Les résultats sont détaillés en pages 31 à 28.

LES LIMITES DE LA CALCULATRICE DE LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Comme évoqué précédemment, la calculatrice de la résilience alimentaire reste un outil théorique. Pour aller plus loin dans l'analyse, celle-ci peut être accompagnée de :

- **Une analyse des flux alimentaires sur le territoire** : Quelle part de la production locale reste effectivement sur le territoire ?
- **Une analyse des conditions pédoclimatiques du territoire** : Qu'est ce qu'il est effectivement possible de produire sur le territoire ?
- **Une analyse sur le potentiel de conversion des terres et de reterritorialisation des filières ;**
- **Une analyse des risques et menaces pesant sur le système agri-alimentaire** (artificialisation des sols, risques climatiques, enjeux liés à la disponibilité de l'eau etc.)

Les données de production considérées dans la calculatrice sont issues du Registre Parcellaire Graphique 2020. L'estimation des besoins se base quant à elle sur les applications en ligne CRATer (<https://crater.resiliencealimentaire.org>) et PARCEL (<https://parcel-app.org>).



LA MÉTHODE DE CARTOGRAPHIE DES FLUX ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE

Une cartographie des flux alimentaires a été réalisée à l'échelle du territoire afin de mettre en évidence les flux entrants et sortants du territoire, ainsi que les flux intra-territoriaux. Ce travail a nécessité la mobilisation de différentes sources de données quantitatives et qualitatives (entretiens avec les acteurs du territoire, questionnaires en ligne, et diverses bases de données (FLORES, INSEE, Agreste, etc.) afin de chercher à pallier le manque de données existantes pour le territoire d'étude.

Ainsi, à partir de données INSEE, Agreste, et FLORES, ainsi que de notre outil ImpacTer (développé par Vertigo Lab) nous avons calculé les flux monétaires du système alimentaire du territoire, ceux en provenance de l'extérieur, et ceux sortant du territoire.

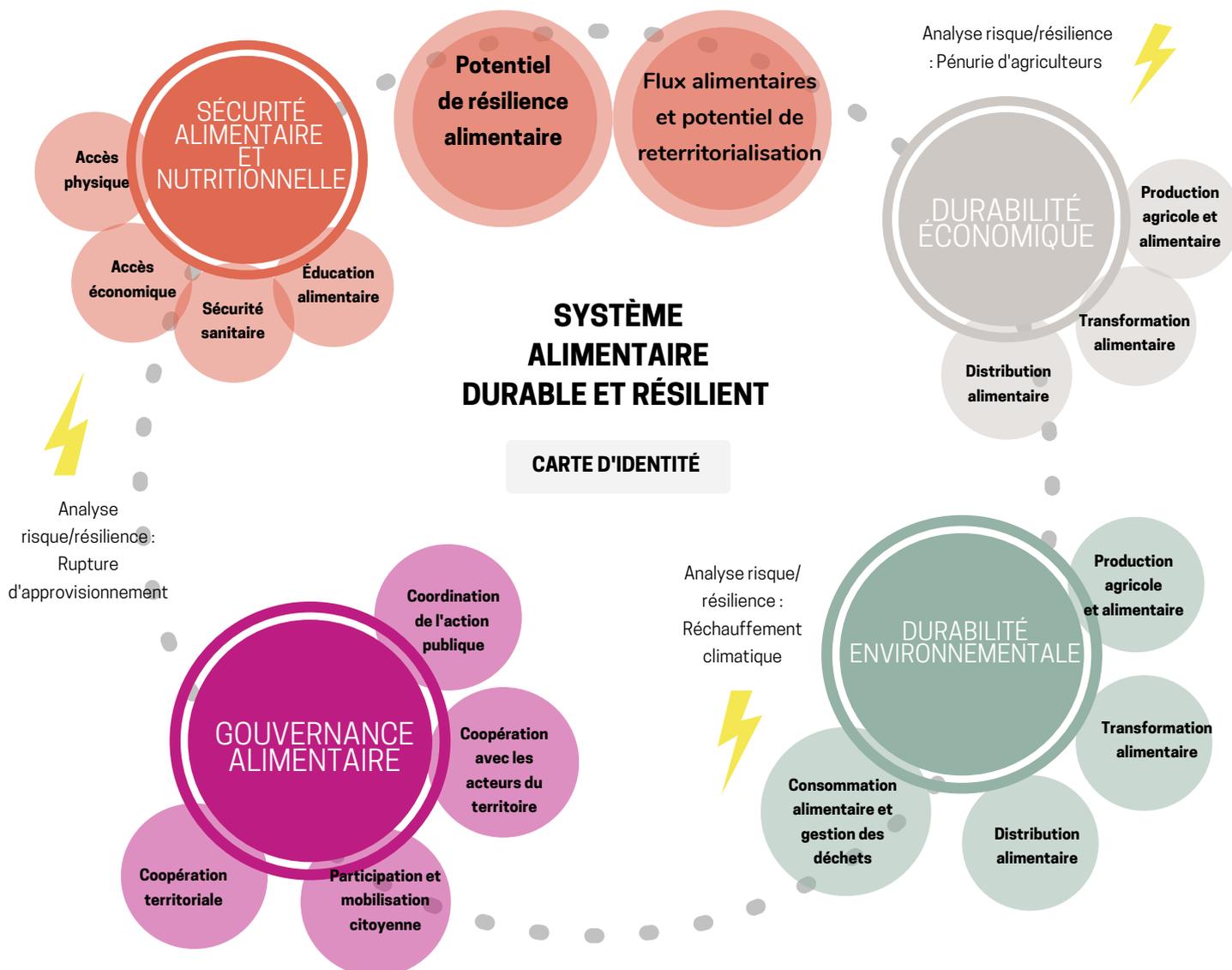
Puis, à l'aide d'un questionnaire en ligne et de 5 entretiens semi-directifs avec des acteurs des différents maillons du système alimentaire*, nous avons illustré et précisé ces informations.

Ce travail a permis de produire :

- Une cartographie des flux monétaires pour le territoire, réalisée grâce à la construction d'un tableau entrées-sorties régionalisé permet d'observer de manière macroéconomique l'ensemble des flux alimentaires, illustrés par des éléments qualitatifs issus d'échanges avec les acteurs locaux.
- Une cartographie des infrastructures du système alimentaire associée à des tendances de flux alimentaire par filière (provenance / débouchés).

* Sur la vingtaine d'acteurs du territoire sollicités, 5 se sont rendus disponibles, merci encore à ces derniers.

Figure 2 : Schéma récapitulatif des différentes méthodologies et résultats attendus



CARTE D'IDENTITÉ

LE TERRITOIRE DU PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL ARCHE AGGLO & LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

Située au croisement de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence, ARCHE Agglo est une communauté d'agglomération située dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. Séparée en deux par le Rhône, ARCHE Agglo s'organise autour de 41 communes qui s'étendent sur 498 km² (ARCHE Agglo, 2022 (2)). La communauté de communes de Rhône Crussol, limitrophe à ARCHE Agglo, est située sur la rive droite du Rhône, à l'Est du département de l'Ardèche en région Auvergne-Rhône-Alpes. D'une superficie totale de 200 km², le territoire de Rhône Crussol est situé entre le Rhône et la montagne ardéchoise et est composée de 13 communes (Rhône-Crussol, 2022).

Dynamiques démographiques

>> **ARCHE Agglo** est un territoire dynamique qui compte 59 390 habitants en 2021 (INSEE, 2022 (1)). Il s'agit d'un territoire attractif dont le nombre d'habitants augmente chaque année (+1% par an entre 1999 et 2018) (INSEE, 2022 (1)). La population se concentre principalement autour de quatre villes : Tain-l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Saint-Félicien. La proximité de Valence et l'appartenance à la vallée du Rhône ont une influence positive sur la démographie de **Rhône Crussol** par rapport au reste du département : avec près de 33 890 habitants, la densité de la population sur le territoire est de 169,3 hab/km², soit presque le triple du département de l'Ardèche. La population augmente chaque année (+0,77% par an entre 1999 et 2018) (INSEE, 2022 (2)). Les communes les plus peuplées sont Guilherand-Granges (11 054 habitants) et Saint Péray (7 645 habitants), tandis que les autres communes accueillent moins de 3000 habitants (Ibáñez, 2020).





● Paysages agricoles

>> Les surfaces agricoles occupent 40% du territoire de la **CC Rhône Crussol**, soit 4 965 hectares de surface agricole utile en 2020 (Agreste, 2020 (1)). Il s'agit essentiellement de cultures fourragères, prairies permanentes ou temporaires et arboriculture. Les surfaces agricoles occupent également 40 % du territoire d'**ARCHE Agglo**, soit 19 182 hectares de surface agricole utile en 2020. On compte notamment 7 559 hectares de prairies, 3 393 hectares de céréales, 3 273 hectares de cultures fruitières, 2 920 hectares de vignes. Sur le territoire du PAiT et plus particulièrement sur le territoire d'ARCHE Agglo, l'agriculture est en déprise : le nombre d'exploitations a chuté entre 2010 et 2020. Cette chute du nombre d'exploitations s'associe à un agrandissement des fermes existantes. Cela concerne essentiellement les exploitations de production de céréales, oléoprotéagineux, fruits et volailles.



● Moteurs économiques

>> Avec plus de 6 911 entreprises, 37 zones d'activités et 18 873 emplois, **ARCHE Agglo** est un territoire attractif tourné vers l'industrie, le secteur tertiaire, le commerce et l'agriculture. ARCHE Agglo bénéficie par ailleurs d'une forte valeur touristique avec les noms Ardèche et Hermitage. Les deux noms sont internationalement reconnus pour la qualité des paysages, les savoir-faire ou encore l'art de vivre (ARCHE Agglo, 2022 (2)). Le territoire de la **CC Rhône Crussol** est inclus dans l'aire d'attraction de Valence et profite ainsi des retombées économiques de l'aire urbaine voisine (ANCT, 2022). On recense plus de 2100 entreprises sur le territoire intercommunal. Il s'agit essentiellement d'établissements commerciaux, fournisseurs de services ou encore d'entreprises de construction (Rhône-Crussol, 2022).

● Niveaux de vie

>> En 2018, le taux de pauvreté de la **Communauté de communes Rhône Crussol** est de 7,7% (contre 14,3% en Ardèche) et le taux de chômage est de 9,1%. Le territoire se caractérise par de fortes disparités en matière de répartition des richesses. À titre d'illustration, le potentiel fiscal moyen des communes situées dans la vallée du Rhône est proche du double de celui des communes du plateau (Ibáñez, 2020).

11 % de la population d'**ARCHE Agglo** se situe sous le seuil de pauvreté (14,3 % pour Ardèche et 14,6 % pour la Drôme en 2018. Avec 8,6 % de chômeurs en 2018 contre 10,3 % dans la Drôme et 10,2 % dans l'Ardèche, les habitants d'ARCHE Agglo souffrent moins des difficultés économiques que dans le reste des 2 départements (INSEE, 2022 (1) (2) (3) (4)).

● Ressources naturelles

>> Le territoire d'**ARCHE Agglo** se compose d'une diversité de milieux naturels, dont certains sont classés Espaces Naturels Sensibles (ARCHE Agglo, 2022 (4)). Le territoire comprend également trois types de paysages agricoles très contrastés : le plateau ardéchois spécialisé sur l'élevage herbivore, la vallée du Rhône à dominante viticole et arboricole et la vallée de l'Herbasse orientée sur la polyculture-élevage (Dupont, 2021). Le territoire de **Rhône Crussol** est composé à 49% de forêts et de milieux semi-naturels. Il associe sites historiques et espaces naturels avec notamment les massifs de Crussol-Soyons-Cornas-Châteaubourg (Rhône-Crussol, 2022 (1)).

Le territoire du PAiT bénéficie d'un climat tempéré chaud sans saison sèche et avec étés tempérés favorable pour l'agriculture. Il conserve par ailleurs une identité rurale marquée par des paysages et des savoir-faire agricoles qu'il convient de préserver et conforter (Ibáñez, 2020).



Compétences des collectivités sur les systèmes alimentaires

Les collectivités d'**ARCHE Agglo** et de la **CC Rhône Crussol** possèdent différentes compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui peuvent lui permettre d'agir sur les systèmes alimentaires du territoire (ARCHE Agglo, 2022 (3)) :

- *Compétences obligatoires* : le développement économique, la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- *Compétences optionnelles* : la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- *Compétences facultatives* : la politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal, l'emploi, la santé et l'animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département (Rhône Crussol).

Les 2 intercommunalités associent leurs compétences dans la construction d'un projet alimentaire inter-territorial qui vise notamment à mettre en cohérence les actions menées par les 2 collectivités en matière d'alimentation durable.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

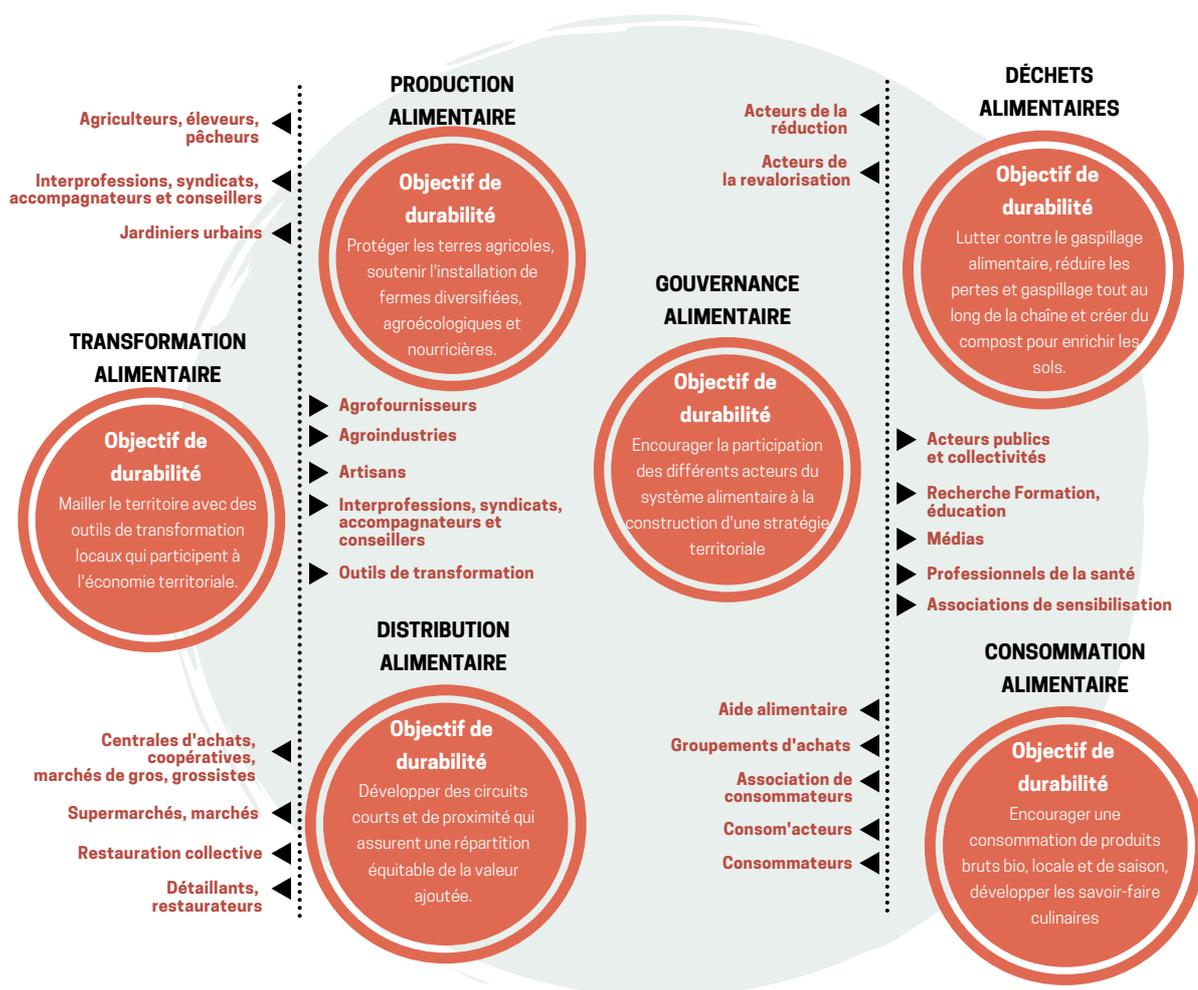
MÉTHODOLOGIE

La cartographie et l'analyse du jeu d'acteurs ont pour objectif d'identifier les parties prenantes du système alimentaire territorial, comprendre leurs objectifs, intérêts et marges de manoeuvre respectifs ainsi que le type de relations qui les lient ou non. Cette première étape est primordiale pour faciliter l'interconnaissance et la mobilisation de chacun pour un système alimentaire durable et équitable, prenant ainsi en compte les freins et leviers propre à chaque acteur. Vous serons présenté ci-dessous :

- **Un panorama des parties prenantes et une représentation graphique des interactions :**
 - Typologie des acteurs selon leurs rôles et intérêts au sein du système alimentaire territorial
 - Schématisation des liens de partenariats, subordination ou influence entre les acteurs identifiés.
- **Une analyse des acteurs selon leur engagement & impact potentiel sur le système alimentaire afin de visualiser les acteurs moteurs, bloquants ou ceux à mobiliser.**

Ces représentations graphiques ont été construites sur la base de recherches bibliographiques, des focus groupes et des échanges avec les comité de pilotage. Les interprétations ont été réalisées par Let's Food et Vertigo Lab et validées par les deux collectivités.

Figure 3 : Objectifs de durabilité et acteurs d'un système alimentaire à recenser à l'échelle locale (Let's Food, 2020)



LES PARTIES PRENANTES DU SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

PRÉSENTATION & JEU D'ACTEURS



PRODUCTION AGRICOLE & ALIMENTAIRE

AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

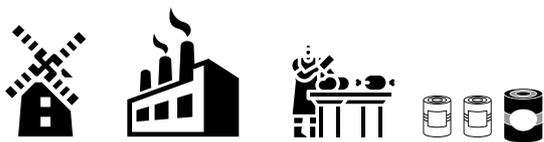
Sur le territoire du PAiT, les producteurs et productrices se distinguent de par leurs modes de production, les types de productions et leurs débouchés. On distingue notamment les exploitations viticoles et arboricoles qui produisent essentiellement pour l'export à d'autres régions françaises ou à l'étranger et qui bénéficient de revenus plus importants que les producteurs en élevage. Le maraîchage se développe sur les zones de plaine afin d'alimenter les circuits courts ainsi que certaines coopératives ou autres marchés d'intérêt nationaux (détail des flux et débouchés en page 59).

ACTEURS DU FONCIER AGRICOLE

La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), les communes et la CCRC via son PLUi sont des acteurs centraux dans la protection du foncier agricole et l'appui à l'installation en milieu rural de nouveaux agriculteurs. Elle peut préempter certains biens afin d'en conserver la vocation agricole. La foncière agricole Terre de Liens s'inscrit également dans cet objectif en mobilisant le levier de l'épargne solidaire afin de faciliter l'accès au foncier aux nouveaux installés. Terre de Liens est peu présent en Ardèche pour le moment.

ACCOMPAGNATEURS DU SECTEUR AGRICOLE

Les agriculteurs sont accompagnés par une diversité d'acteurs pour l'accès au foncier, l'installation, la gestion de l'exploitation, la commercialisation ou encore le changement de pratiques vers l'agriculture biologique ou l'agroécologie. 4 structures d'accompagnement sont présentes sur le territoire : les Chambres d'Agriculture de l'Ardèche et de la Drôme, les CIVAM 07 et 26 (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), les ADEAR Drôme et Ardèche et AgriBio Ardèche et Drôme. CIVAM et ADEAR agissent conjointement en faveur d'une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et sensibilisent le grand public au milieu agricole (événements, visites de fermes, etc.). AgriBio est l'association des producteurs bio : elle accompagne les producteurs bio, notamment pour la conversion et contribue à la structuration de la filière bio sur le territoire. Enfin, les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics professionnels, porte-paroles des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Elles assurent des missions d'intervention au service des agriculteurs (aide à l'installation, à la mise en place et optimisation de systèmes d'irrigation, appui à la transition en agroforesterie/agriculture biologique, soutien à la transformation et valorisation en circuits courts, formation, etc.)



TRANSFORMATION AGRICOLE & ALIMENTAIRE

TRANSFORMATEURS AGROALIMENTAIRES

En dehors du secteur viti-vinicole, il existe peu de transformateurs agroalimentaires sur le territoire. Il s'agit essentiellement d'entreprises privées de transformation de fruits, viande et salaison. Le territoire accueille également des industries agro-alimentaires de plus grande taille telles que ValRhona (production de chocolat) ou Antartic II (produits secs sucrés salés pour les marques du groupe Les Mousquetaires). Le secteur viticole est représenté par de nombreuses unités de transformation situées directement sur les exploitations agricoles et par la présence de caves qui collectent et transforment le raisin sur le territoire (Cave de Tain par exemple).

ACCOMPAGNATEURS DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Le secteur de la transformation agroalimentaire peut être accompagné par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'industrie (échelle départementale) ou encore l'Association des industries agroalimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes. Il peut s'agir d'un accompagnement à la mise en place des procédés de transformation, à la gestion de l'entreprise ou encore à la mise en place de pratiques durables.



DISTRIBUTION AGRICOLE & ALIMENTAIRE

GROSSISTES

Le territoire compte quelques grossistes et entreprises de négoce, notamment pour le vin et les cultures fruitières, exportés dans d'autres régions françaises et à l'étranger : Terre Soleil pour les fruits et légumes (Guilherand-Granges), Ceptentriona'Al pour le vin (La Roche de Glun), GAMBIER & ASSOCIES (St Donat-sur-l'Herbasse), MICHEL CATIL (St Donat-sur-l'Herbasse), etc.

COOPÉRATIVES AGRICOLES

Chacune des principales filières agricoles du territoire bénéficie de coopératives agricoles dédiées. Ces coopératives collectent et commercialisent la production des agriculteurs (auprès de grossistes ou de la grande distribution). Elles proposent aussi aux producteurs des services de formation, d'accompagnement, de mise à disposition de matériel, d'achats groupés, etc. Certaines sont basées en dehors du territoire strict du PAiT mais opèrent auprès des producteurs du territoire. Quelques exemples de coopératives : RHODA-COOP pour les fruits (Tournon-sur-Rhône), la Dromoïse de céréales, VALSOLEIL pour la volaille et produits divers (Montélier), Natura' pro pour les produits divers (Montélimar), etc.

GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION

La grande et moyenne distribution est particulièrement présente sur le territoire au travers de supermarchés, supérettes et hypermarchés. On trouve notamment les enseignes Casino, Les Mousquetaires, Auchan, Carrefour, Super U ou encore l'enseigne de hard discount Lidl. Si ces enseignes privilégient les filières d'approvisionnement longues, certaines mènent quelques actions afin de favoriser l'approvisionnement local de certains produits frais (fruits, légumes, produits laitiers, viande).

INTERMÉDIAIRES CONSCIENTS & CIRCUITS COURTS

Il existe une diversité d'acteurs qui contribuent au développement des circuits courts et de proximité sur le territoire : des épiceries de produits locaux comme la Halle Tournonaise Bio, l'Épicerie Gourmande, Distri'Ferme, Au Petit Primeur, Etique et Toque, l'Épicerie d'Alboussière, l'Auberge de Boffres, ou encore des magasins de producteurs comme La Grange de St-Péray. Les communes du territoire comptent également de nombreux marchés de producteurs hebdomadaires.

RESTAURATION COMMERCIALE

Le territoire, notamment les zones urbaines situées le long du Rhône, compte de nombreux restaurants commerciaux indépendants ou dépendant d'une grande enseigne. Comme partout, la restauration rapide se développe rapidement (magasins franchisés et fast-food indépendants).

RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective publique est gérée par les collectivités (communes, départements, Région). Les modes de gestion diffèrent selon les établissements : gestion directe, notamment pour les établissements de petite taille, ou gestion concédée. Plusieurs entreprises de restauration collective interviennent sur le territoire : SHCB et Terre de Cuisine sont les plus représentées. Il existe également des structures qui permettent de faciliter l'accès au marché de la restauration collective aux producteurs. La SCIC "D'Ardèche et de Saison" est particulièrement active sur le territoire ardéchois. Il existe également l'association AgriCourt et la Plateforme Agrilocal Drôme dans le département de la Drôme.



CONSOMMATION ALIMENTAIRE

CONSOMMATEURS

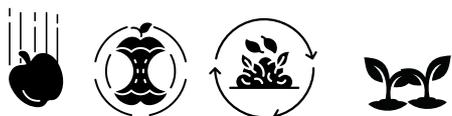
Les consommateurs, au travers de leur pouvoir d'achat, influent sur le type d'offre alimentaire disponible sur le territoire. Afin d'accompagner les consommateurs vers des pratiques d'achat et un régime alimentaire durable, il faut renforcer l'éducation et proposer des services adaptés.

ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Les consommateurs se fédèrent et sont représentés par des associations qui œuvrent en faveur de l'accès à des biens de consommation de qualité et financièrement abordables pour tous. Sur le territoire du PAIT, il existe l'association "Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) - Union Interdépartementale Drôme Ardèche". Les groupements de consommateurs de type AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont également des moyens pour les consommateurs de faire porter leur voix auprès des collectivités et professionnels du système alimentaire (il existe une AMAP « Produire et Consommer Autrement » située à Saint-Péray).

ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ & DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Plusieurs acteurs de la solidarité sont présents sur le territoire. Ils visent à porter assistance aux personnes précaires dans leur accès aux services de base, notamment à l'alimentation. La Banque alimentaire Drôme-Ardèche est présente sur le territoire du PAiT et distribue des produits alimentaires d'urgence à 4 associations locales : le Secours Populaire (Tournon-sur-Rhône et St-Félicien), Les Restos du Coeur (Tain-l'Hermitage), le Secours Catholique (Guilhaud-Granges) et Entraide Alimentaire (Tournon-sur-Rhône). Il existe d'autres structures d'accueil de personnes vulnérables qui associent également des activités de jardinage dans un objectif de création de lien social (association "Entraide et Abri" à Tournon-sur-Rhône). Les 2 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Tournon-sur-Rhône et Tain-l'Hermitage portent également assistance aux personnes dans le besoin d'un accompagnement. Ils organisent par ailleurs des missions de portage de repas aux personnes qui ne sont pas en capacité de se déplacer.



GESTION DES BIODÉCHETS



ACTEURS D'INFLUENCE

ACTEURS PUBLICS

Les collectivités territoriales interviennent en appui auprès de l'ensemble des acteurs du système alimentaire au travers de politiques publiques et d'actions ciblées. Les intercommunalités d'ARCHE Agglo et de la CC Rhône Crussol mettent en place depuis quelques années différents dispositifs d'aide à l'installation en agriculture, de sensibilisation à l'alimentation durable, de protection du foncier agricole ou encore d'accompagnement des établissements de restauration collective. L'ensemble des dispositifs portés par les collectivités en faveur d'un système alimentaire durable est présenté en p88.

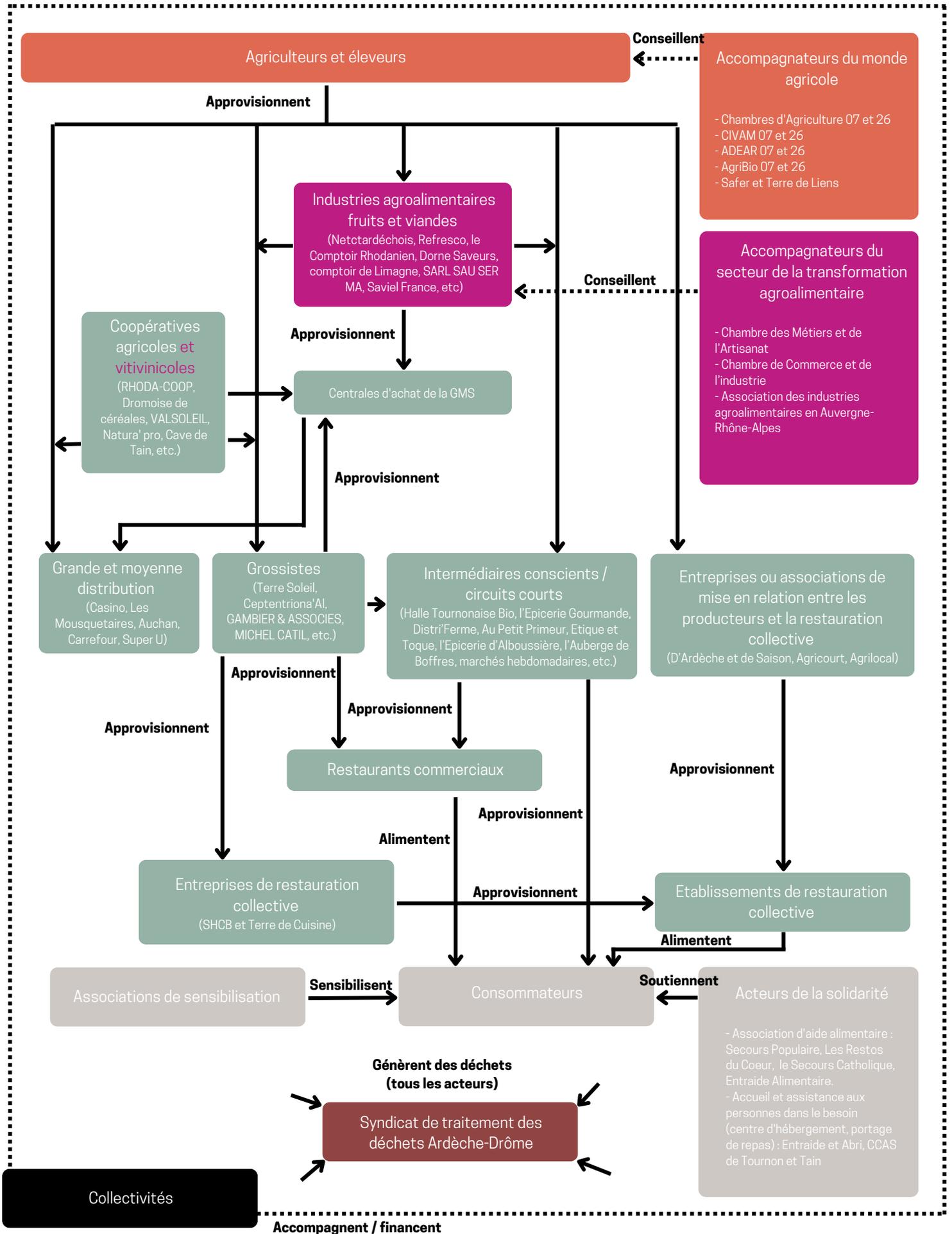
SYTRAD ET SIRCOM

Le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme) est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de la Drôme et de l'Ardèche. Le SYTRAD partage le service de gestion des déchets avec le SIRCOM (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) sur 13 communes située à l'Ouest de la partie drômoise d'ARCHE Agglo (sur ces communes, le SIRCOM est chargé de la collecte et la SYTRAD de la gestion/valorisation). Il existe également quelques associations qui œuvrent à la sensibilisation à la réduction de la quantité de déchets produits ou au recyclage de certains types de déchets.

ASSOCIATIONS DE SENSIBILISATION

Le territoire du PAiT compte également différentes associations de sensibilisation des citoyens à une alimentation respectueuse de l'environnement et des conditions de vie des acteurs du système alimentaire. Le Centre du développement agroalimentaire (CDA) « Ardèche le goût organise des manifestations afin de faire connaître le patrimoine agricole et culinaire du département (l'association assure notamment la gestion de la marque territoriale "Goûtez l'Ardèche"). Yapluca est une association qui opère sur la CC Rhône Crussol en organisant des événements de sensibilisation ou en dialoguant avec les collectivités pour faire évoluer les politiques publiques en faveur de la transition écologique. Les MJC de Tournon-sur-Rhône et Tain-l'Hermitage organisent également des activités auprès des enfants et des jeunes afin de les sensibiliser au monde agricole et au bien manger. Enfin, certaines associations comme la Grapille proposent des activités de glanage afin de reconnecter les citoyens au monde rural.

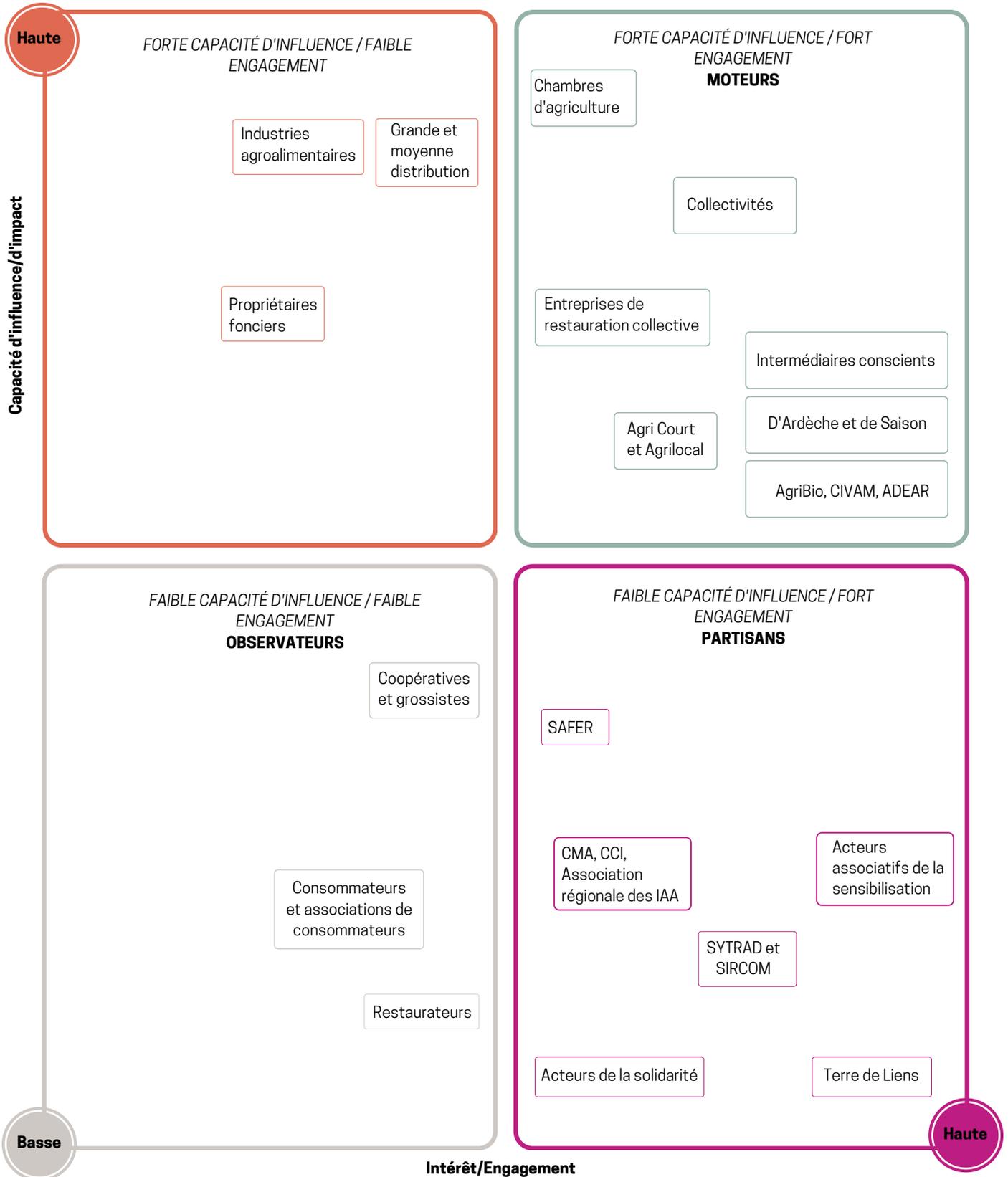
Figure 4 : Cartographie des interactions entre les acteurs du système alimentaire du territoire du PAiT (source : auteurs)

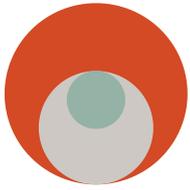


LES PARTIES PRENANTES DU SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ANALYSE ENGAGEMENT/IMPACT

Figure 5 : Représentation graphique de l'analyse engagement/impact des acteurs du système alimentaire du territoire du PAiT (source : auteurs)

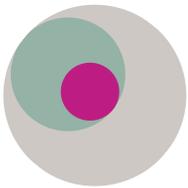




ACTEURS MOTEURS : ENGAGEMENT DES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL

Le territoire du PAiT compte de nombreux acteurs *moteurs* du changement : ils s'engagent en faveur d'un système alimentaire durable pour leur territoire grâce à différents leviers :

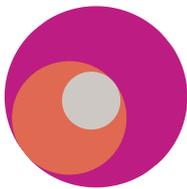
- **Les actions des accompagnateurs du monde agricole** (Agribio, CIVAM, ADEAR et Chambres d'Agriculture) sont essentielles pour encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement et faciliter les nouvelles installations. Agribio, les CIVAM et ADEAR, malgré leur fort engagement, ont cependant un impact moindre par rapport aux Chambres d'Agriculture départementales. Ces dernières, de par leur statut d'organisme consulaire et leur proximité avec les producteurs du territoire, pourraient mener des actions plus radicales en faveur de la transition agricole et alimentaire territoriale.
- **Les collectivités locales** s'engagent en faveur de la construction de systèmes alimentaires durables en proposant des politiques publiques ambitieuses. Cependant, l'alimentation et l'agriculture ne font pas partie des compétences obligatoires des collectivités locales (les enjeux agricoles étant essentiellement régis à l'échelle nationale voire européenne).
- **Les intermédiaires dits "conscients"** proposent des débouchés aux producteurs qui souhaitent s'insérer dans des circuits courts et de proximité et contribuent ainsi à la structuration de la filière alimentaire locale. Par ailleurs, ces intermédiaires proposent essentiellement des produits biologiques ou issus de production respectueuses des écosystèmes.
- **"D'Ardèche et de Saison", AgriCourt et AgriLocal** permettent aux producteurs d'accéder au marché de la restauration collective et ainsi de bénéficier d'un débouché rémunérateur et stable. Ces collaborations facilitent l'approvisionnement en produits locaux des établissements de la restauration collective et contribuent ainsi à la structuration de la filière alimentaire locale.
- **Les entreprises de restauration collective** présentes sur le territoire (Terre de Cuisine, SHCB) s'engagent à respecter les objectifs fixés par la loi EGAlim en termes d'approvisionnement en produits de qualité notamment. Ceci est permis grâce aux objectifs cités dans les cahiers des charges des contrats de prestation de service avec les communes.



ACTEURS À FAIBLE ENGAGEMENT, FORTE CAPACITÉ D'INFLUENCE

Quelques acteurs *freinent* le changement d'échelle vers une réelle transition territoriale et la mise en place d'un système alimentaire durable. Leur importante capacité d'influence, couplée à un engagement réel en faveur de l'alimentation durable, permettrait d'accélérer sensiblement la transition :

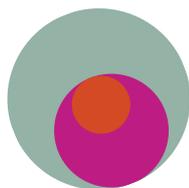
- **Les grandes et moyennes surfaces** : Avec près de 72% des parts de marché du secteur alimentaire, la GMS a la capacité d'influer de manière forte sur la structuration des filières ainsi que les régimes alimentaires des consommateurs. Cependant, malgré quelques actions isolées (notamment le magasin Auchan de Guilhaumand-Granges, présent en focus groupe), la GMS propose majoritairement des produits issus de l'agriculture conventionnelle acheminés via des filières longues. Les produits proposés sont souvent sur-emballés et transformés.
- **Les industries agroalimentaires** : Il existe très peu d'informations quant aux impacts environnementaux des industries agroalimentaires du territoire. Par ailleurs, si certaines structures s'approvisionnent localement (notamment en fruits et viande), elles pourraient aller beaucoup plus loin dans la structuration des filières locales durables en intégrant des critères de qualité et durabilité dans leurs approvisionnement en matière première par exemple.
- **Les propriétaires fonciers** : La pression démographique entraîne l'augmentation des prix du foncier à vocation résidentielle et commerciale. Pour un propriétaire foncier agricole, en l'absence d'obligation inscrite au PLU ou SCoT, il est aujourd'hui beaucoup plus intéressant financièrement de vendre des terres agricoles pour la construction résidentielle (si constructibles) que de conserver leur vocation agricole.



ACTEURS PARTISANS : FORT ENGAGEMENT, FAIBLE CAPACITÉ D'INFLUENCE

Malgré leur fort engagement, les acteurs partisans ne *disposent pas individuellement des leviers nécessaires* pour faire évoluer structurellement le système alimentaire. Cependant, leurs actions doivent être soutenues car elles participent à une dynamique collective. Les acteurs dits "partisans" sur le territoire d'étude sont :

- **Les acteurs du foncier agricole** : La SAFER dispose d'une capacité d'influence importante mais contrainte par son fonctionnement interne qui lui impose une limite dans la préemption de biens (limite en termes de SAU selon les productions). La foncière Terre de Liens est fortement engagée mais a une capacité d'action limitée en Ardèche : les plafonds des baux ruraux en Ardèche (décret préfectoral) sont trop bas pour que le modèle d'acquisition et de fermage de Terre de Liens puisse fonctionner sur le territoire.
- **Les accompagnateurs du secteur de la transformation agro-alimentaire** : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et l'Association régionale des industries agroalimentaires (IAA) montrent un engagement timide en faveur de l'alimentation durable. Ces structures produisent des données et fiches d'informations pour faciliter la prise de décision des professionnels (la CCI publie par exemple en 2022 une étude sur les habitudes de consommation des habitants), proposent des formations, etc. Elles pourraient aller plus loin en proposant des journées de sensibilisation et de formation à la mise en place de politiques environnementales et sociales ambitieuses.
- **Les acteurs de la solidarité** : Si leur rôle est indispensable en temps de crise pour permettre l'accès des publics les plus précaires à une alimentation de base, ces acteurs reposent sur un modèle largement remis en question. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place des solutions structurantes face à l'insécurité alimentaire afin de ne plus reposer sur la distribution de produits invendus ou subventionnés, solution uniquement temporaire à l'insécurité alimentaire.
- **Les acteurs associatifs de la sensibilisation** : L'engagement de ces acteurs en faveur d'un système alimentaire est très fort. Ils sensibilisent les citoyens et professionnels aux pratiques durables et peuvent mener des actions de plaidoyer auprès des collectivités locales.
- **Le SYTRAD et le SIRCOM** : Acteurs principaux de la gestion des déchets sur le territoire d'étude, le SYTRAD et le SIRCOM ont un rôle à jouer dans la proposition de solutions en faveur du tri et de la revalorisation des déchets alimentaires. Certaines actions sont menées mais l'engagement des 2 syndicats pourrait être renforcé (cf p76).



ACTEURS OBSERVATEURS : FAIBLE ENGAGEMENT, FAIBLE CAPACITÉ D'INFLUENCE

Les "observateurs" n'ont pas encore présenté d'intérêt pour participer à la construction d'un système alimentaire durable ou ne mènent pas encore d'action dans ce sens. Ils pourraient cependant s'avérer être des relais clés auprès des producteurs ou des habitants. Nous avons recensé dans cette catégorie : les coopératives et grossistes (qui s'adaptent à la demande provenant de l'aval de la filière), les consommateurs et associations de consommateurs et les restaurateurs. Les coopératives et grossistes n'ont pas répondu lorsque sollicités pour participer aux focus groupes du PAiT.



DIAGNOSTIC DE DURABILITÉ

1

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE & NUTRITIONNELLE

Le système alimentaire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol permet-il l'accès à une nourriture suffisante et nutritive pour tous ?

L'accès à une nourriture suffisante et nutritive pour tous est conditionné par différents facteurs :



L'accès physique à l'alimentation : Les points de vente alimentaires sont-ils répartis de façon équilibrée sur le territoire permettant à tous d'y accéder facilement ? Plus spécifiquement, les points de vente alimentaires de produits frais et durables sont-ils répartis de façon équilibrée sur le territoire ?



L'accès économique à l'alimentation : Les habitats disposent t-ils de revenus suffisants pour accéder à des produits frais et durables ? Les produits frais et durables sont-ils proposés à des prix accessibles au vu du niveau de vie de la population locale ?



L'accès cognitif à l'alimentation : Les habitants disposent-ils de l'information et de la sensibilisation nécessaire pour être en mesure de faire des choix éclairés sur leur alimentation ?



L'accès à l'alimentation en cas de crise : Le système alimentaire est-il suffisamment résilient pour faire face aux crises actuelles et à venir et ainsi assurer un approvisionnement alimentaire fiable ?

1.1 DES HABITUDES ALIMENTAIRES VARIABLES SELON LES CLASSES SOCIALES ET LES TRANCHES D'ÂGE

>> Il n'existe aucune donnée chiffrée quant aux habitudes alimentaires spécifiques aux territoires d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol. Cependant, les études de consommation alimentaire et pratiques d'achat portées par d'autres territoires semblent conclure à des tendances territoriales assez proches des tendances nationales. Les spécificités résident davantage dans la distribution démographique territoriale (âge moyen, classe sociale, niveau d'éducation, etc.) (Marie et al., 2017). Ces éléments pourront être précisés grâce à l'étude en cours de réalisation par les Chambres de Commerce et de l'Industrie de l'Ardèche et de la Drôme sur les habitudes de consommation locales (publiée en automne 2022).

LA CONSOMMATION DE PLATS PRÉPARÉS ET LA RESTAURATION HORS DOMICILE AUGMENTENT À L'ECHELLE NATIONALE

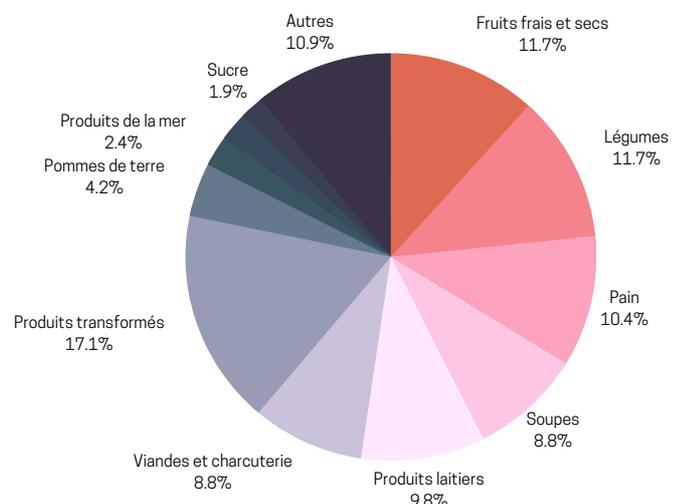
En 2015, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les Français consommaient en moyenne 2,9 kg d'aliments par jour, soit environ 2200 kcal, dont la moitié en boissons. Les aliments contribuant le plus à la quantité totale d'aliments consommés sont les plats préparés et produits transformés (16,1 %), légumes et les fruits (11% chacun), puis le pain (9,7%), les produits laitiers (9,2%) et les soupes (8,5%) (ANSES, 2017).

Ces 50 dernières années, les habitudes alimentaires des français ont évolué, notamment :

- La consommation de plats préparés progresse chaque année de 4,4 % depuis 1960 (Larochette & Sanchez-Gonzalez, 2015) ;

- La consommation de viande s'établit à 84,4 kg en équivalent carcasse de viandes par an et par personne en 2020 (Porc : 37,3% ; Volaille : 32,8% ; Bovin : 26,7% ; Ovin : 3,2%). Alors que cette quantité a cru continuellement de l'après-guerre jusqu'en 1998 (pic à 94kg/an/personne), elle diminue progressivement depuis lors (France AgriMer, 2021). L'élevage industriel est responsable d'impacts environnementaux importants (émissions de GES et pollution des eaux essentiellement), d'autant plus s'il s'agit d'élevage bovin allaitant et laitier (Gonzales et al., 2020).
- En 2015, selon l'ANSES, 20% des consommations alimentaires étaient prises hors domicile. Cette proportion est en augmentation depuis les années 60 : La restauration hors domicile représentait 26% du budget alimentaire en 2014 contre 14% en 1960 (ANSES, 2021).
- La fréquentation de la restauration rapide régulière (au moins une fois par semaine) a doublé entre 2006 et 2014 (France AgriMer & GIRA Foodservice, 2020).

Figure 6 : Répartition de la quantité totale d'aliments consommés par type de produits (ANSES, 2017)



DES CHOIX ALIMENTAIRES FONCTION DE L'ÂGE ET DE LA CATÉGORIE SOCIALE

- Chez les adultes, la consommation alimentaire est positivement associée au niveau d'étude : **Les moins diplômés consomment plus de viande, de pommes de terres et de sodas** et moins de légumes que les niveaux d'études supérieurs (Le Foll, 2017).
- **Les tranches de population les plus jeunes (20-34 ans) ont tendance à consommer plus de féculents et de produits laitiers.**
- **Ils sont également plus nombreux à fréquenter les établissements de restauration rapide** : 82,2% des étudiants fréquentent ces établissements plus d'une fois par mois (dont 30% plus d'une fois par semaine) contre 52,7 % des actifs occupés (dont 18,1% plus d'une fois par semaine) (ANSES, 2021).

DIABÈTE, SURPOIDS, OBÉSITÉ... DES RÉGIMES ALIMENTAIRES QUI IMPACTENT LA SANTÉ

Les conséquences nutritionnelles de l'évolution de l'alimentation en France au cours des dernières décennies se caractérisent par une augmentation de la consommation de sucres simples, de protéines animales au détriment des protéines végétales et de lipides notamment saturés (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2017).

Ces pratiques alimentaires conduisent à des problèmes de santé inquiétants :

- En 2020, 17% de la population française était en situation d'obésité, contre 15% en 2012 ;
- Les adultes moins diplômés sont plus souvent en surpoids et obèses que ceux dont le niveau d'étude est supérieur : 36,3% des moins diplômés (primaire/collège) sont en surpoids et 22% en situation d'obésité contre 30,1 % et 9% des plus diplômés (Bac +4 et plus) (Le Foll, 2017) ;

Sur ARCHE Agglo, la part de cadre supérieurs et professions intermédiaires est plus basse que la moyenne nationale.

- ARCHE Agglo : 10,2%
- Rhône Crussol : 14,2%
- France : 18,4%) (INSEE, 2022 (1) (2))

La population est en moyenne plus âgée sur la CCRC :

- les plus de 60 ans représentent 26,7% de la population à ARCHE Agglo, 30,7% à Rhône Crussol contre 25,9% en France ;
- les 15-29 ans représentent 15% de la population d'ARCHE Agglo, 13,9% de la CCRC contre 17,5% de la population française)

- 9,2% de jeunes de 18-24 ans sont obèses en 2020 contre 5,4% en 2012 (Ligue contre l'Obésité & ObEpi-Roche, 2021);
- Selon Santé publique France, la prévalence du diabète traité par médicaments était estimée à 5,3% de la population en 2020 contre 4,6% en 2012. Il s'agit pour 92% des cas de diabète de type 2, associé aux habitudes alimentaires et à la sédentarité (Santé publique France, 2021).

La distribution démographique sur le territoire du PAiT peut laisser supposer des régimes alimentaires qui suivent les moyennes nationales et légèrement plus riches en féculents (population moins diplômée que la moyenne nationale). Selon cette même logique, la fréquentation des établissements de restauration rapide serait moindre du fait d'une moyenne d'âge plus élevée. La consommation de viande est difficile à estimer du fait d'une population plus âgée (consommation de viande moindre) mais d'un niveau de diplômes plus bas (consommation de viande supposée plus élevée).



“ La clientèle des fast-foods est majoritairement constituée de jeunes.”

- Collectivité, Focus groupe 1, mai 2022

“Les employés et ouvriers mangent moins bien en qualité, ils savent moins cuisiner les produits bruts. Ils achètent plus de produits transformés industriels rapides et simples à préparer.”

- Chambre de Commerce et de l'Industrie, Focus groupe 1, mai 2022

Focus groupe 1, mai 2022



Focus groupe 3, mai 2022



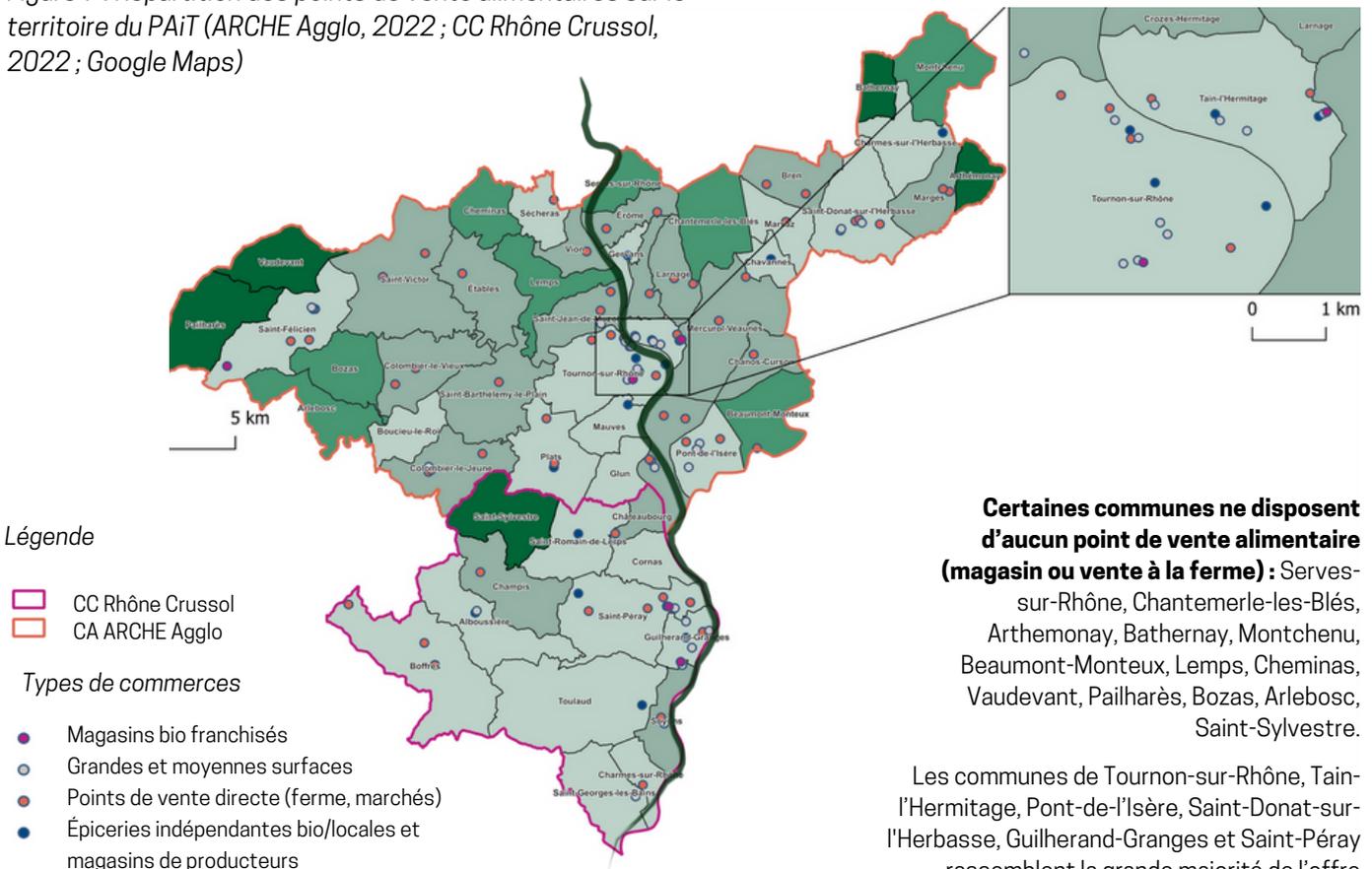
1.2 DES DÉSERTS ALIMENTAIRES EN ZONE RURALE

L'analyse des points alimentaires et de leur distance vis-à-vis des principaux lieux d'habitation ainsi que de la qualité des produits proposés selon les quartiers doit permettre d'évaluer l'accès physique d'une population donnée à une alimentation saine et de qualité. On appelle déserts alimentaires les aires situées à plus de 1,6 kilomètre d'un approvisionnement en aliments frais en milieu rural et 500 mètres en milieu urbain. Ce sont aussi des territoires qui sont peu ou pas desservis par les transports en commun (ENS Lyon, 2016).

LA DENSITÉ DE POINTS DE VENTE EST INSUFFISANTE DANS LE SECTEUR RURAL DE RHÔNE CRUSSOL

L'étude de la répartition géographique des différents points de vente alimentaire sur le territoire permet de mettre en évidence plusieurs tendances :

Figure 7 : Répartition des points de vente alimentaires sur le territoire du PAiT (ARCHE Agglo, 2022 ; CC Rhône Crussol, 2022 ; Google Maps)



La vente à la ferme et les marchés alimentaires assurent le maillage territorial de l'offre alimentaire, notamment dans la partie Ouest du territoire où il y a peu de magasins alimentaires.

Si ces points de vente permettent d'accéder à des produits frais, ils proposent une diversité de produits limitée que la population semble trouver dans les centres urbains situés le long du Rhône.

Certaines communes ne disposent d'aucun point de vente alimentaire (magasin ou vente à la ferme) :

Serves-sur-Rhône, Chantemerle-les-Blés, Arthemonay, Bathernay, Montchenu, Beaumont-Monteux, Lemps, Cheminas, Vaudevaut, Pailharès, Bozas, Arlebosc, Saint-Sylvestre.

Les communes de Tournon-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage, Pont-de-l'Isère, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Guilherand-Granges et Saint-Péray rassemblent la grande majorité de l'offre alimentaire du territoire, notamment la grande distribution et les franchises de magasins bio (Biocoop, Satoriz, La Vie Claire, etc.).

*Les commerces de type boulangeries ou boucheries ne sont pas pris en compte dans le décompte des points de vente car ils ne proposent pas une offre alimentaire suffisamment diversifiée.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT NE PERMET PAS DE COMBLER CERTAINS DÉSERTS ALIMENTAIRES

8 % de la population du PAiT vit dans un désert alimentaire

Les communes qui bordent le Rhône sont particulièrement bien desservies par les réseaux de transport en commun. Valence-Romans Déplacements, dont bénéficie la CCRC a par ailleurs mis en place un système de transport à la demande sur certaines communes de l'Ouest du territoire, non desservies par le réseau régulier (Saint-Sylvestre, Saint-Romain-de-Lerps). Cependant, les communes de Boffres, Champis et Alboussière ne bénéficient ni du réseau régulier ni du transport à la demande (VRD Mobilités, 2022).

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, un système de "navettes marchés" a été mis en place permettant aux habitants de certaines communes pas ou peu desservies par le réseau régulier de bénéficier d'un transport en commun vers les communes accueillant un marché alimentaire (seulement les jours de marché). Cependant, certaines communes, notamment aux extrêmes Est et Ouest ne bénéficient pas du réseau régulier ni des navettes marchés (Vaudevant, Pailharès, Plats, Arthemonay ou encore Bathernay). Par ailleurs, la fréquence de passage sur certaines lignes régulières est limitée, notamment la ligne qui relie Saint-Félicien à Tournon-sur-Rhône/Tain-l'Hermitage (ARCHE Agglo, 2022 (1)).

Le développement du réseau de transport en commun se pose pour les 8,8% et 7,1% de la population qui ne disposent pas de véhicule pour se déplacer, mais également pour l'ensemble de la population, confrontée à une hausse des prix du carburant depuis 2020 (+43% entre avril 2020 et février 2022) (INSEE, 2022 (1) (2)) (Ministère de la Transition Écologique, 2022).

"Il y a un besoin de développer le réseau de bus sur ARCHE Agglo (surtout dans un contexte d'augmentation des prix du carburant)" (Focus groupe 1, mai 2022)

En croisant l'étude de la répartition des points de vente alimentaire et le réseau de transport en commun, 4 niveaux d'accès physique aux points de vente alimentaires peuvent être mis en évidence :



Les communes ne bénéficiant ni de point de vente alimentaire, ni d'un réseau fiable et régulier de transport en commun, assimilées à des déserts alimentaires

Arthemonay, Bathernay, Vaudevant, Pailharès et Saint-Sylvestre. Ces communes accueillent 1 787 habitants, ce qui représente 1,8 % de la population du territoire (1 279 hab soit 2,2% sur ARCHE Agglo / 508 hab soit 1,5% sur la CCRC).



Les communes ne disposant pas de point de vente alimentaire mais qui bénéficient du réseau de transport en commun.

Leurs habitants peuvent rencontrer des difficultés à accéder à une diversité de produits alimentaires de façon régulière : Serves-sur-Rhône, Chantemerle-les-Blés, Montchenu, Beaumont-Montoux, Lemps, Cheminas, Bozas, Arlebosc. Ces communes accueillent 5 695 habitants, soit 6,2 % de la population du territoire du PAiT. Ces communes peuvent également être considérées comme des déserts alimentaires.



Les communes qui disposent uniquement de la vente directe à la ferme et d'un marché hebdomadaire.

19 communes, soit 34 920 habitants, ce qui représente 38% de la population du territoire (25 982 hab soit 45% sur ARCHE Agglo / 8 938 hab soit 26% sur la CCRC). L'offre alimentaire ne permet pas d'assurer un accès régulier à une alimentation diversifiée car se limite souvent aux fruits et légumes et la vente directe, à des marchés ponctuels.



Les communes qui disposent d'une offre alimentaire satisfaisante.

24 communes, soit 49 184 habitants, ce qui représente 54% de la population du territoire (24 821 hab soit 43% sur ARCHE Agglo / 24 363 hab soit 72% sur la CCRC). Ces communes proposent une offre alimentaire diversifiée et fiable (heures d'ouverture étendues), permettant d'accéder à une alimentation de qualité (produits frais, locaux et bio) au travers de la vente directe, des marchés hebdomadaires mais également des épicerie locales et magasins de producteurs ou encore des supérettes et supermarchés.

L'interprétation de la répartition des points de vente doit être nuancée par l'existence de migrations pendulaires : certaines zones considérées comme déserts alimentaires accueillent de nombreuses personnes qui travaillent et font leurs courses dans des zones où l'offre alimentaire est dense et diversifiée (Guilherand-Granges, Valence, Tournon, Tain l'Hermitage...).

1.3 LES COMMUNES, LES PLUS PRÉCAIRES SITUÉES À L'OUEST DU TERRITOIRE

D'IMPORTANTES INÉGALITÉS DE REVENUS ENTRE LES COMMUNES DU TERRITOIRE

11,1 % de la population d'ARCHE Agglo et 7,6 % de la population de la CCRC vivent sous le seuil de pauvreté : la population des 2 territoires dispose de revenus en moyenne plus élevés que la population française (14,6% vivent sous le seuil de pauvreté) (INSEE, 2022 (1) (2)).

Ce constat ne doit pas cacher d'importantes inégalités entre les 54 communes du territoire. Le revenu médian par unité de consommation s'établit à 21 920 € sur ARCHE Agglo et 23 370 € sur la CCRC. 8 communes enregistrent un revenu médian inférieur à 20 000 € : Saint-Sylvestre, Alboussière, Boffres, Pailharès, Vaudevant, Bozas, Arlebosc, Cheminas.

Au contraire, les communes de Saint-Péray, Saint-Georges-les-Bains, Toulaud, Soyons, Châteaubourg, Chanos-Curson et Crozes-Hermitage aux revenus les plus élevés du territoire du PAiT (entre 24 000 et 26 000 €). Sur le territoire d'ARCHE Agglo, une différence nette s'établit entre les communes drômoises plus aisées et ardéchoises aux revenus plus modestes.

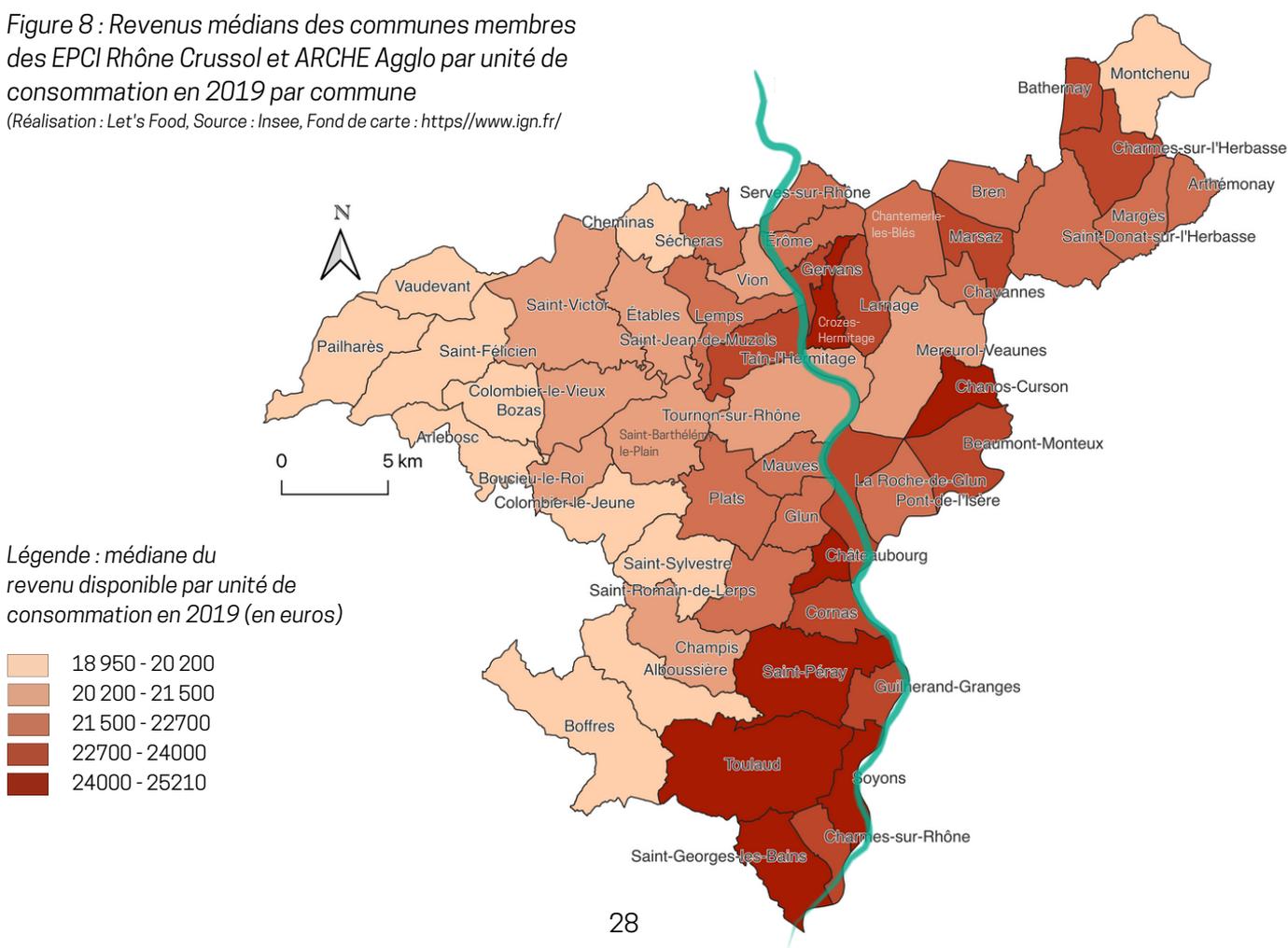
“Le territoire du PAiT est un des des territoires les plus riches à l'échelle de l'Ardèche (à part la zone de Saint-Félicien). Évidemment ces différences se traduisent dans la consommation : le marché de Saint-Péray est essentiellement fréquenté par des ménages CSP+”

- Chambre de Commerce et de l'Industrie, Focus groupe 1, mai 2022



Figure 8 : Revenus médians des communes membres des EPCI Rhône Crussol et ARCHE Agglo par unité de consommation en 2019 par commune

(Réalisation : Let's Food, Source : Insee, Fond de carte : <https://www.ign.fr/>)



LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE AUGMENTE

Le manque de revenu a des conséquences directes sur la capacité des ménages à s'alimenter. En 2021, la Banque Alimentaire Drôme-Ardèche comptait 15 500 bénéficiaires réguliers de l'aide alimentaire. En 2020, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 10% en l'espace de quelques mois. En cause, les pertes de revenus associées à la crise sanitaire. Si la crise est aujourd'hui passée, l'augmentation du nombre de bénéficiaires se stabilise à +5% par rapport à 2019 (Moreau, 2020).

“Certains ménages ont peu de moyens, ils ont recours à l'aide alimentaire”

- Secours Populaire, Focus groupe 1, mai 2022

LES PRODUITS LOCAUX ET/OU BIOLOGIQUES SENSIBLEMENT PLUS CHERS

Selon le cabinet d'études IRI, les produits locaux sont en moyenne 10% à 15% plus chers que le prix moyen (Girard et Prudhomme, 2021) et les produits bio 35% plus chers que le prix moyen (Familles Rurales, 2018).

Certaines tranches de population du territoire ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour acheter des produits dits “de qualité” (bio / locaux). Cet accès aux produits de qualité est d'autant plus marqué que la part du budget allouée à l'alimentation tend à diminuer : elle représentait près de 20 % des dépenses en 2014 (soit en moyenne 3600€ par an) contre 35 % dans les années 60 (Larochette & Gonzalez, 2015).

“Sur le territoire, le bio est globalement plus cher mais avec des différences d'un magasin ou producteur à l'autre. Du coup je vais parfois plutôt privilégier le ‘raisonné local’ ”

- Secours Populaire, Focus groupe 1, mai 2022

Cependant, ce surcoût est en partie dû aux “surmarges” réalisées par la grande distribution sur ces produits (Familles Rurales, 2018). En faisant le choix de distributeurs privilégiant les circuits de proximité ou la vente directe, il est possible de trouver des produits locaux et issus de l'agriculture biologique accessibles financièrement. Il faut pour cela que l'information soit diffusée plus largement. Outre la barrière économique, les produits bio et locaux sont aussi synonymes de fracture sociale et culturelle dans l'imaginaire d'un certain nombre de personnes aux revenus précaires qui considèrent que les produits bio et locaux sont réservés à une certaine catégorie de population (Labo de l'ESS, 2020).

Certaines communes combinent le manque de points de vente alimentaires, de réseau de transports en commun et des revenus médians limités. Il s'agit d'Arthemoney, Baternay, Vaudevant, Pailharès et Saint-Sylvestre. Leurs habitants sont alors particulièrement vulnérables face à l'insécurité alimentaire.

UNE HAUSSE STRUCTURELLE ET CONJONCTURELLE DES PRIX DE L'ALIMENTATION QUI RENFORCE LA VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES PRÉCAIRES

Le contexte actuel inflationniste entraînant une hausse significative des prix alimentaires renforce la vulnérabilité de ces ménages face à l'insécurité alimentaire : entre mai 2021 et mai 2022 les prix moyens de l'alimentation ont augmenté de 5,2% (INSEE, 2022 (5)).

Par ailleurs, la nécessaire transition écologique risque d'entraîner une hausse structurelle des prix de l'alimentation : priorité aux produits issus de l'agriculture biologique, rémunération juste des producteurs et acteurs de la chaîne, etc. Des solutions devront être trouvées afin de permettre l'accès pour tous à ces produits malgré des prix plus élevés.



1.4 UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES ALIMENTAIRES

LES HABITANTS ENCORE PEU SENSIBILISÉS AUX ENJEUX D'UNE ALIMENTATION SAINES

À l'échelle nationale, alors que les repères nutritionnels du Programme National Nutrition Santé (PNNS) semblent aujourd'hui connus de tous, cela ne se traduit pas toujours par des choix alimentaires sains (Hercberg, 2017).

Si l'accès physique et économique à une offre alimentaire en produits frais peut être limitant, d'autres facteurs peuvent expliquer cette différence entre la connaissance des repères nutritionnels et des achats alimentaires en conséquence :

Le manque de compétences en cuisine

Suivre les recommandations nutritionnelles implique de réduire la consommation de produits préparés de façon industrielle (excès de sel, sucre, gras, etc.) et de savoir cuisiner des produits frais, notamment des légumes et légumineuses.

Le manque de temps pour faire ses courses et cuisiner

L'accélération des rythmes de vie et la dispersion des points de vente alimentaires limitent le temps disponible pour réaliser les achats alimentaires de qualité et cuisiner.

La représentation sociale positive associée aux produits transformés, aux produits de marques et à la restauration rapide (Larochette & Sanchez-Gonzalez, 2015) (WorldWatch Institute, 2004).

La faible propension à payer plus pour son alimentation

Le budget des ménages consacré à l'alimentation est passé de 35 % dans les années 60 à 20 % en 2015 : cette baisse peut s'expliquer par une hausse des charges non alimentaires mais également par une perte de valeur de l'alimentation aux yeux du consommateur (Larochette & Sanchez, 2015). Les enseignes de grande distribution ont ainsi progressivement tiré les prix vers le bas au détriment des agriculteurs et de la qualité. Une plus grande transparence sur la construction des prix (rémunération équitable, prise en compte des externalités négatives, etc.) pourrait permettre de sensibiliser les consommateurs à la définition d'un prix juste.

“On observe un vrai paradoxe : beaucoup de gens qui vont au McDo, notamment les jeunes, c'est super cher ! 10€ en moyenne par repas, alors qu'on payerait bien moins cher un bon sandwich. Parce que chez cette population, il y a encore cet aspect de marque qui est important.”

- Maison des Jeunes et de la Culture, Focus groupe 1, mai 2022

“Sur une journée de travail de 7h-20h, à quel moment est-il possible de faire ses courses en produits frais ?”

- Secours Populaire, Focus groupe 1, mai 2022

“Lorsqu'on distribue des légumes (au Secours Populaire), voilà ce qu'on entend : “je connais pas”, “je ne sais pas les préparer”, “je n'ai pas le temps de les préparer”, donc on préfère distribuer des produits tout faits.”

- Secours Populaire, Focus groupe 1, mai 2022

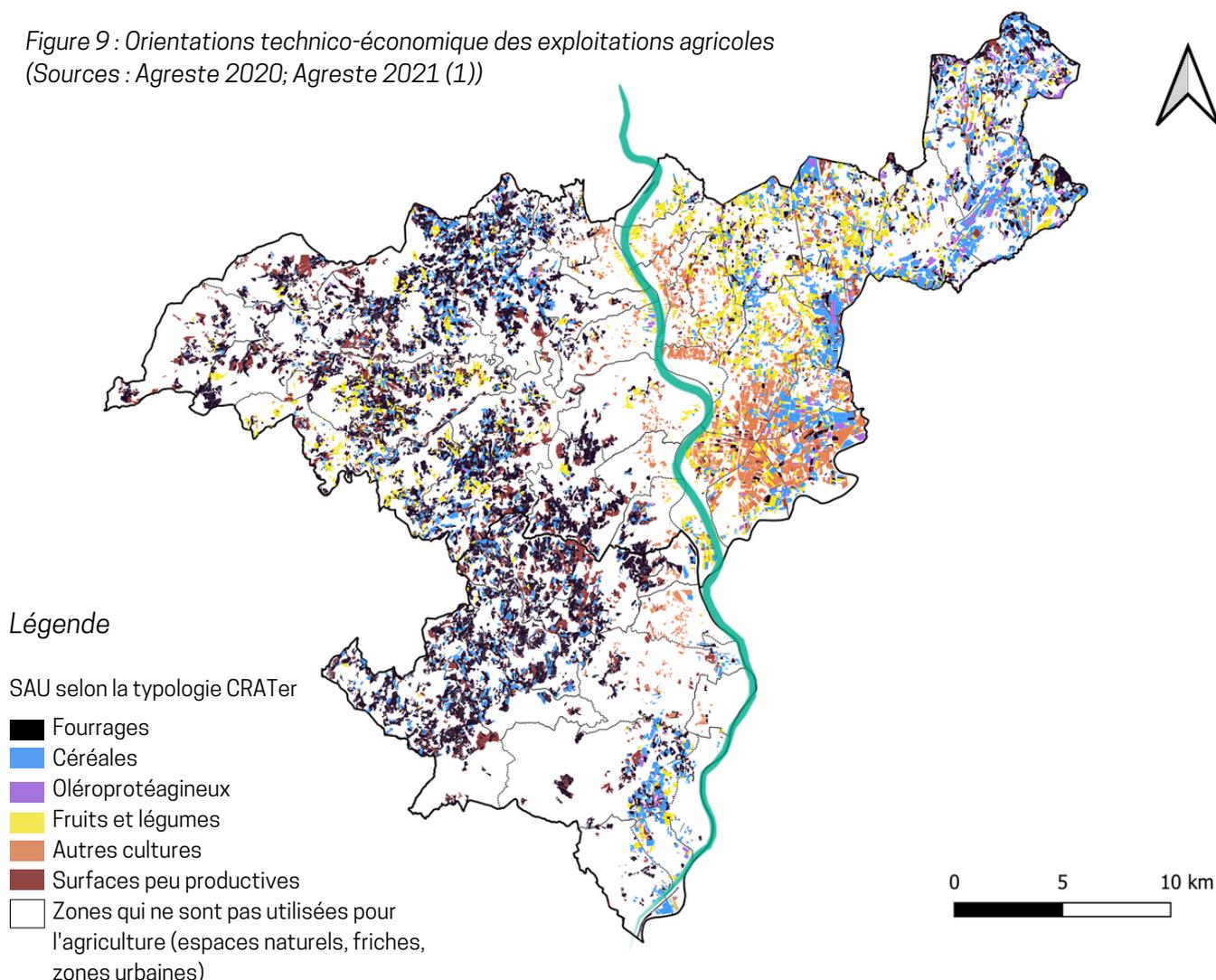
1.5 DIVERSIFIER POUR RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

LE SECTEUR AGRICOLE REPRÉSENTÉ MAJORITAIREMENT PAR L'ÉLEVAGE, L'ARBORICULTURE ET LA VITICULTURE

Le territoire du PAiT compte 28 031 ha de terres agricoles : soit 40% de la surface du territoire (7769 ha pour la CCRC et 20262 pour ARCHE Agglo). La SAU est essentiellement représentée par la culture fourragère et les prairies pour l'élevage (65% de la SAU d'ARCHE Agglo et 63% de celle de la CCRC), l'arboriculture (33% de la SAU d'AA et 3% de la CCRC - abricots, pêches, prunes...), la vigne (13% pour AA et 7% pour la CCRC), les céréales et oléoprotéagineux (6% pour AA et 4% pour la CCRC). Le territoire accueille essentiellement des élevages

bovins lait et viande et dans une moindre mesure des élevages caprins, ovins, avicoles et porcins. La partie ardéchoise du territoire accueille les exploitations en élevage et arboriculture, lorsque la partie drômoise se caractérise par une densité plus importante d'exploitations céréalières, de vignes et de légumes (Figure 9) (Agrete, 2020 ; Agreste, 2020 (1)). Autrement, plus de 40% du territoire est composé de forêts et autres espaces naturels tandis que les zones artificialisées se répartissent sur un peu moins de 10% du périmètre d'étude.

Figure 9 : Orientations technico-économique des exploitations agricoles (Sources : Agreste 2020; Agreste 2021 (1))



LA PRODUCTION LOCALE POURRAIT THÉORIQUEMENT COUVRIR LA MOITIÉ DES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION

Afin d'assurer la sécurité alimentaire de tous sur le territoire, il convient d'évaluer la disponibilité de l'alimentation sur le territoire et ainsi son degré d'autonomie alimentaire réel et potentiel.

Le potentiel de relocalisation peut être évalué en mettant en regard les besoins alimentaires de la population avec la production locale. Concrètement, le potentiel de relocalisation peut être abordé en répondant à la problématique suivante :

“Théoriquement, quelle proportion des besoins alimentaires locaux pourrait être couverte par la production locale, si celle-ci restait sur le territoire ?”

Les résultats présentés ci-dessous sont issus de la calculatrice de la résilience alimentaire développée par Vertigo Lab. Tous les tableaux renseignant les taux de couvertures sont reportés en annexes 2 à 9.

À régime alimentaire actuel, et pour les territoires d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol, la production agricole locale pourrait couvrir environ la moitié des besoins (taux de couverture de 48,3%). Il est à noter cependant que cette donnée cache des disparités entre ARCHE Agglo et Rhône Crussol. En effet, toujours à régime alimentaire actuel, ce taux de couverture atteint 57% pour le premier territoire, mais tombe à 34% pour le second. Cela s'explique principalement par une différence de ratio “surfaces disponibles/besoins nécessaires”. En effet, les surfaces productives disponibles sont 3,5 fois plus étendues à ARCHE Agglo par rapport à Rhône Crussol, alors que la taille de la population est “seulement” 1,7 fois plus grande. Autrement dit, il y a deux fois plus de surfaces agricoles disponibles par habitant à ARCHE Agglo qu'à Rhône Crussol (0,28 ha/habitant contre 0,13 ha/habitant).

LE RÔLE INCONTOURNABLE DU RÉGIME ALIMENTAIRE DANS UN OBJECTIF DE RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

À production actuelle, le taux de couverture des besoins augmenterait jusqu'à 58% avec un régime alimentaire intégrant -25% de produits animaux, et atteindrait 72% avec un régime alimentaire intégrant -50% de produits animaux (contre 48,3% à régime actuel). Cela s'explique en partie par le fait qu'à régime alimentaire actuel, les fourrages sont déficitaires, mais pourraient couvrir quasiment la totalité des besoins avec une réduction de 50% de produits animaux (voir partie “Zoom sur la filière Fourrages”). Il en va de même pour la filière céréale (voir partie “Zoom sur la filière Céréales”).

À production actuelle, le taux de couverture des besoins augmenterait jusqu'à 58% avec un régime alimentaire intégrant -25% de produits animaux, et atteindrait 72% avec un régime alimentaire intégrant -50% de produits animaux (contre 48,3% à régime actuel).

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE N'EST PAS ATTEIGNABLE SUR LE TERRITOIRE

Pour aller plus loin dans l'analyse, il est intéressant d'estimer quelle serait la couverture maximale atteignable en "refaçonnant" théoriquement et sans contrainte aucune la production agricole du territoire en :

- Convertissant théoriquement les productions non-nourricières vers des productions nourricières ;
- Convertissant le surplus des productions excédentaires vers des productions actuellement déficitaires ou inexistantes.

À travers cette simulation, on observe que l'autonomie alimentaire ne semble pas atteignable sur le territoire à régime actuel. En effet, le taux de couverture maximal atteignable pour ARCHE Agglo et Rhône Crussol est de 63%. L'autonomie serait théoriquement atteignable avec une réduction de 50% de produits animaux dans le régime alimentaire moyen des habitants, mais ce résultat reste purement théorique, puisque cela impliquerait de créer des filières encore inexistantes (ou presque inexistantes pour raisons pédoclimatiques), comme la filière betterave ou la filière oliviers, au détriment d'autres déjà largement implantées sur le territoire et aujourd'hui excédentaires.

Précisons également que nous raisonnons ici à surfaces dites "productives" constantes. Nous pouvons toutefois imaginer deux autres manières de faire augmenter l'autonomie théorique du territoire :

- Par une conversion des surfaces dites "peu productives" telles que les jachères en surfaces "productives" ;
- Par une hausse globale de la SAU via la reconquête de zones artificialisées ou forestières à titre d'exemples.

Pour atteindre l'autonomie alimentaire, le territoire devrait réduire de 50% sa consommation de produits animaux et créer des filières encore inexistantes pour raisons pédoclimatiques.

ZOOM

FRUITS & LÉGUMES



UNE PRODUCTION POUVANT PRESQUE COUVRIR 100% DES BESOINS LOCAUX

La production locale de légumes, s'étendant sur 324 ha, pourrait couvrir les besoins de 9 habitants sur 10 à régime alimentaire actuel. Il est à noter que ce léger déficit augmenterait cependant au fur et à mesure que le régime alimentaire moyen intégrerait une diminution de produits animaux. La production actuelle ne pourrait couvrir plus que les besoins d'un habitant sur deux avec un régime à -50% de produits animaux.

Quant aux fruits et fruits à coque, les productions sont aujourd'hui très excédentaires. La production de fruits pourrait couvrir plus de 9 fois les besoins totaux de la population locale, et la production de fruits à coque pourrait quant à elle couvrir près de 3 fois les besoins totaux. Il est à noter cependant que cette dernière, bien que excédentaire à régime alimentaire actuel, deviendrait progressivement déficitaire avec une réduction de la consommation en produits animaux. En effet, pour leurs apports en protéines, la demande en fruits à coque serait respectivement multipliée par 7,5 et 10 pour des réductions de 25% et 50% de la consommation en produits animaux.

ZOOM

FILIÈRE CÉRÉALES



UNE PRODUCTION
POUVANT COUVRIR
LES $\frac{3}{4}$ DES
BESOINS LOCAUX

Les surfaces allouées aux céréales s'étendent sur environ 4 500 ha au sein des deux EPCI. Cette production permet de répondre à environ $\frac{3}{4}$ des besoins pour l'alimentation humaine et animale. Nous remarquons encore une fois des disparités entre les deux territoires puisque ARCHE Agglo pourrait être théoriquement autonome tandis que Rhône Crussol pourrait couvrir qu'environ $\frac{1}{3}$ de ses besoins. Notons que dans le cas d'un régime alimentaire intégrant une proportion moins importante de produits animaux, ce taux de couverture augmenterait automatiquement puisque les besoins de production à destination de l'alimentation animale diminueraient. Ainsi, l'ensemble du territoire serait théoriquement autonome en céréales avec un régime alimentaire caractérisé par une baisse de 50% de produits animaux.

ZOOM

FILIÈRE FOURRAGE



UNE PRODUCTION
DÉFICITAIRE ET
"GOURMANDE" EN
SURFACES AGRICOLES

Le fourrage représente l'élément le plus "gourmand" en surfaces puisqu'il représente à lui seul $\frac{2}{3}$ des besoins alimentaires totaux, avec près de 22 000 ha à l'échelle des deux territoires (à régime alimentaire actuel). Ces besoins sont composés majoritairement de prairies (20 000 ha). ARCHE Agglo et Rhône Crussol seraient théoriquement autonomes en fourrages annuels et pourraient couvrir un peu plus de 40% des besoins en prairies. Concrètement, les manques pour la composante "prairie" représentent un déficit de près de 12 000 ha. Étant donné que ces besoins sont entièrement dédiés à l'élevage, nous notons qu'une baisse de la consommation de produits animaux aurait un impact très fort (à la baisse) au niveau des besoins associés à cette filière. A ce titre, un régime alimentaire composé de -50% de produits animaux permettrait au territoire d'être très proche de l'autonomie fourragère.

ZOOM



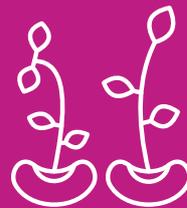
OLÉO- PROTÉAGINEUX

UNE PRODUCTION TRÈS DÉFICITAIRE AU REGARD DES BESOINS LOCAUX

Avec une production s'étendant sur 611 ha, les besoins du territoire en oléo-protéagineux peuvent théoriquement être couverts à hauteur de 18%. Il est à noter que les filières des oléo-protéagineux restent complexes à analyser plus en détails car les oléagineux (soja, tournesol, colza etc.) comme les protéagineux (légumineuses) peuvent à la fois être à destination de l'alimentation animale et humaine. A ce propos, nous savons d'un côté que sur les 3 400 ha de besoins totaux en oléoprotéagineux, 1 280 (38%) sont pour l'alimentation humaine et 2 120 (62%) sont pour l'alimentation animale. Ne connaissant pas la destination des différentes productions, il n'est ici pas possible de calculer directement un taux de couverture pour ces deux composantes. Cependant, en supposant que toute la production est utilisée pour l'alimentation humaine, celle-ci pourrait couvrir presque la moitié des besoins associés. De la même façon, en supposant que toute la production est utilisée pour l'alimentation animale, celle-ci pourrait couvrir 28% des besoins associés.

On peut donc en conclure que la production actuelle en oléo-protéagineux ne permet pas de répondre aux besoins du territoire, même en priorisant un seul débouché. Ces filières sont peu développées sur le territoire, en particulier à Rhône Crussol où moins de 50 ha sont alloués à ces cultures.

Par ailleurs, un changement du régime alimentaire n'aurait que très peu d'impact sur le taux de couverture total de ces filières. Cela s'explique par le fait qu'une diminution de la consommation de produits animaux doit être compensée par une augmentation de la consommation de protéines végétales. En effet, un tel changement de régime alimentaire conduirait simultanément à une baisse des besoins en tourteaux et en légumineuses pour l'alimentation animale, et à une hausse significative des besoins en légumineuses pour l'alimentation humaine.



ZOOM

AUTRES CULTURES



POMMES DE TERRE - BETTERAVES SUCRIÈRES

DES RÉSULTATS CONTRASTÉS

L'essentiel des besoins de la catégorie "Autres cultures" est composé des pommes de terre et de la betterave sucrière. Ainsi, plus de la moitié des besoins en pommes de terre pourrait théoriquement être couvert. Ce chiffre cache en réalité une potentielle autonomie à ARCHE Agglo contre une production quasi inexistante à Rhône Crussol. La betterave n'est pas une filière existante sur ce territoire, au contraire des Hauts-de-France par exemple, du fait de conditions pédoclimatiques. Pour compléter sur cette catégorie "Autres cultures", la plantation de quelques hectares d'oliviers serait nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels de la population. On constate d'ailleurs la présence de quelques surfaces d'oliviers à Rhône Crussol qui permettraient de répondre à près de la moitié des besoins (4 sur 9 ha).

Notons également que les besoins en pommes de terre et en betterave sucrière diminuent légèrement avec un régime alimentaire moins riche en produits animaux. De ce fait, la production actuelle de pommes de terre serait suffisante pour couvrir les besoins du territoire avec un régime alimentaire composé de -50% de produits animaux.

ZOOM

FILIÈRE VIGNES



UNE PRODUCTION EXCÉDENTAIRE AU REGARD DE LA DEMANDE LOCALE

Bien que la calculatrice de la résilience alimentaire se concentre essentiellement sur les productions nourricières, il reste pertinent de faire un zoom sur la viticulture. Etant donné le caractère non-nourricier du vin, on ne parlera ici non pas de "besoins", mais plutôt de "demande". Sur le territoire français, la consommation moyenne de vin par habitant est d'environ 46L/an lorsqu'on retient uniquement la population des 15 ans et plus (FranceAgriMer, 2021 ; FranceAgriMer, 2021 (1)). A l'échelle de nos territoires, cette consommation représente une demande en vignes de 786 ha au vu des rendements actuels. Aujourd'hui, la production viticole s'étend sur 2 109 ha et couvrirait ainsi 2,7 fois la demande locale. Notons que cette culture contribue de façon importante à l'économie du territoire et celle-ci se trouve en partie sur des parcelles non propices à la reconversion des terres du fait de certaines conditions pédoclimatiques. Les vignes sont aujourd'hui en pleine expansion, en particulier sur le territoire d'ARCHE Agglo. Or, ce développement rapide peut mener la filière à se retrouver en concurrence avec d'autres productions, dites nourricières, qui permettraient d'aller vers davantage d'autonomie alimentaire.

ZOOM

PRODUCTION INDIVIDUELLE



STRATÉGIQUE
POUR LA
COMPOSANTE
“LÉGUMES”

A Arche Agglo et Rhône Crussol, environ 75% des ménages possèdent un jardin . De plus, nous savons qu'au niveau national, 38% d'entre eux ont installé un potager. Enfin, la taille moyenne de ce potager est de 50m² pour un rendement d'environ 1,8 kg/m²/an (Marie, 2019).

En partant du nombre de ménages présents dans les deux EPCI, nous pouvons en déduire que l'ordre de grandeur associé aux surfaces dédiées aux potagers dans les jardins privés est de 57 ha sur l'ensemble du territoire d'études.

Par ailleurs, les besoins en légumes estimés par PARCEL sont en moyenne de 96,4 kg par personne et par an avec le régime alimentaire actuel. Ainsi, **le potentiel de production des jardins potagers représente près de 12% des besoins en légumes du territoire.** Cette production pourrait correspondre à 30% des besoins si tous les ménages qui possèdent un jardin mettaient en place un potager. Dans ce cas, les surfaces associées atteindraient 150 ha.

Soulignons cependant que ces chiffres ne tiennent pas compte des spécificités du territoire pour le nombre de jardins par ménage, et restent ainsi à titre informatif seulement. Ces résultats ne considèrent pas les enjeux liés à la saisonnalité et au climat montagneux caractéristique d'une partie du territoire. On peut alors s'attendre à une forte variabilité des rendements en fonction de la période l'année et de la commune dans laquelle se trouve le potager.



QUELQUES SIMULATIONS THÉORIQUES POUR ALLER VERS DAVANTAGE D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE



- Être autonome (théoriquement) en **oléo-protéagineux** reviendrait à :



Allouer environ **2 800 ha de surfaces supplémentaires** à ce type de cultures



- Être autonome en **fourrage** reviendrait à :



Allouer près de **12 000 ha de surfaces supplémentaires** à ce type de cultures, ce qui est impossible au vu des surfaces agricoles aujourd'hui disponibles



- Être autonome en **céréales** reviendrait à :



Allouer environ **1 750 ha de surfaces supplémentaires** à ce type de cultures



- Être autonome en **pommes de terre** reviendrait à :



Allouer **un peu plus de 100 ha de surfaces supplémentaires** à cette culture



- Être autonome en **légumes** reviendrait à :



Allouer **seulement 30 ha de surfaces supplémentaires** à ces cultures



- Passer du régime alimentaire actuel à un **régime avec -25% de produits animaux**



Permettrait de **diminuer les besoins en surfaces de près de 6 000 ha** sur l'ensemble du territoire, avec une forte implication de la baisse des besoins en fourrages

POINTS D'ATTENTION

La calculatrice de la résilience alimentaire reste un outil théorique, et les simulations présentées ci-dessus le sont également. Pour aller plus loin dans l'analyse, ces simulations nécessitent d'être complétées par :

- Une analyse des conditions pédoclimatiques du territoire : Que peut-on effectivement produire sur le territoire ?
- Une analyse sur le potentiel de conversion des terres et de reterritorialisation des filières ;
- Une analyse des risques et menaces pesant sur le système agri-alimentaire (artificialisation des sols, risques climatiques, enjeux liés à la disponibilité de l'eau etc.)

1.6 DES LIMITES TERRITORIALES À LA RELOCALISATION



Une augmentation moyenne de 4°C est prévue d'ici 2100 sur le territoire d'ARCHE Agglo. D'ici 2050, les prévisions indiquent une diminution du débit du Rhône de l'ordre de 8 à 35%.

L'AGRICULTURE LOCALE EST PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vallée du Rhône est particulièrement touchée par les évolutions du climat : sans politique environnementale drastique globale, une augmentation moyenne de 4°C est prévue d'ici 2100 sur le territoire d'ARCHE Agglo. D'ici 2050, les prévisions indiquent une diminution du débit du Rhône de l'ordre de 8 à 35%. D'ici fin de siècle, le nombre de jours de gel par an serait compris entre 0 et 30 contre 20 à 80 avant l'ère pré-industrielle. Si le niveau de précipitations devrait se maintenir, leur répartition dans l'année tend à évoluer : les prévisions indiquent une pluviométrie plus importante à l'automne et moindre au printemps, entraînant un déficit hydrique 1,7 fois plus important qu'aujourd'hui, notamment au printemps (ClimA - XXI, 2020).

Ces évolutions impactent d'ores et déjà l'agriculture locale. L'arboriculture souffre de la réduction du nombre et du décalage des jours de gel, indispensables à la floraison. Afin de maintenir les niveaux de rendements, le besoin d'irrigation tend à augmenter au printemps, notamment en arboriculture, maraîchage, céréaliculture voire même en viticulture sur certains coteaux (Chambre d'agriculture de la Drôme, 2020 ; Chambre d'agriculture de l'Ardèche, 2020).

Il est aujourd'hui nécessaire d'adapter les choix de cultures, les pratiques culturales aux impacts du réchauffement climatique. Des dispositifs de stockage de l'eau peuvent également être mobilisés (Butting, 2022).



L'ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES CONTINUE

Sur ARCHE Agglo comme sur la CC Rhône Crussol, l'objectif Zéro Artificialisation Nette n'a pas été atteint : Entre 2010 et 2020, le territoire du PAiT a perdu 386 ha de terres agricoles, soit une baisse de 1,5 %. Détail par territoire :

- Sur ARCHE Agglo : 257 ha de SAU ont été artificialisés (sur total de 20 262 ha, soit une baisse de 1,2%).
- Sur le territoire de la CC Rhône Crussol : la SAU a diminué de 129 ha entre 2009 et 2019 (sur un total de 5024 ha, soit une baisse de 2,5%).

Il s'agit essentiellement de terres agricoles vendues puis converties en zones résidentielles (78% de la SAU artificialisée pour l'habitat sur ARCHE Agglo).

Le rythme d'artificialisation des terres agricoles est près de 3 fois supérieur à la moyenne française sur la CC Rhône Crussol (%SAU artificialisée / an) :

- Rhône Crussol : 0,34
- ARCHE Agglo : 0,14
- Région AuRA : 0,13
- France : 0,11

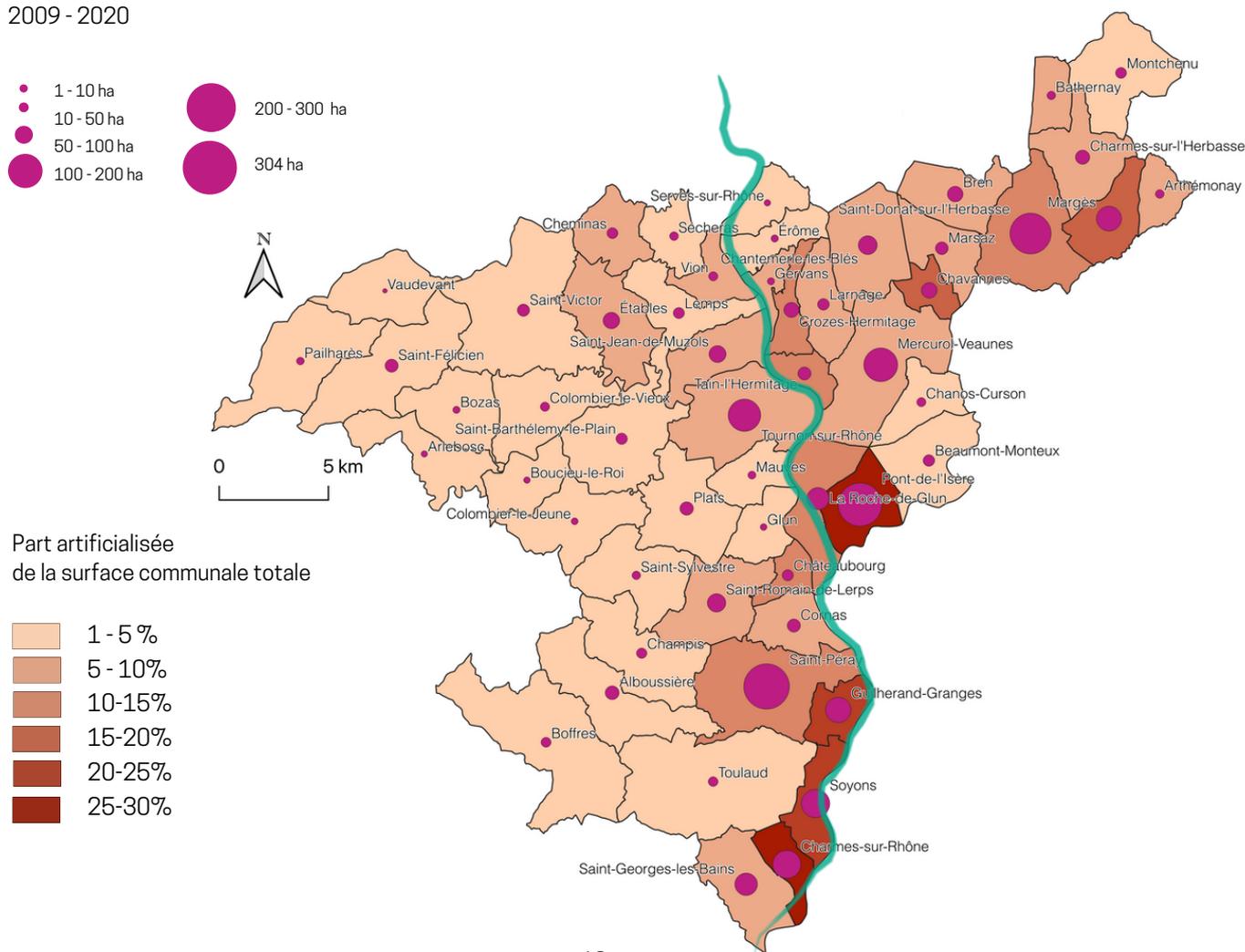
(Les Greniers d'Abondance, 2020)

Les communes à vocation urbaines qui longent la vallée du Rhône sont plus concernées (par exemple, taux d'artificialisation de 20 à 30% sur les communes de Tournon-sur-Rhône et Tain-l'Hermitage en 2018 contre 0 à 5% sur les communes les plus à l'Ouest du territoire) (Consortium Consultants & ARCHE Agglo, 2022) (New Deal et CC Rhône Crussol, 2021).

Figure 10 : Part de surface artificialisée et nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2020 par commune dans les EPCI ARCHE Agglo et Rhône Crussol

(Réalisation : Let's Food, Source : Agence de la Cohésion des territoires, Fond de carte : <https://www.ign.fr/>)

Légende : Surfaces naturelles, agricoles et forestières artificialisées sur la période 2009 - 2020



LES PRINCIPAUX ENJEUX À RETENIR

1. FAVORISER UNE RÉPARTITION ADAPTÉE DES POINTS DE VENTE ALIMENTAIRES DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE

CAUSES

Peu de commerces alimentaires diversifiés en zone rurale

Réseau de transport en commun qui ne dessert pas toutes les communes

Vente directe à la ferme omniprésente mais diversité de produits limitée

ENJEU

8% de la population du PAiT vit dans un désert alimentaire

SOLUTIONS

Implanter des commerces multiservices en zone rurale

Développer et communiquer sur le réseau de transports et mobilités douces

Développer des commerces alimentaires itinérants

8% de la population du territoire du PAiT vit dans un désert alimentaire : cela concerne tout particulièrement la population du territoire d'ARCHE Agglo (12% vit en désert alimentaire sur AA contre 1,5% sur la CCRC). Cela s'explique par un manque de commerces alimentaires diversifiés sur certaines communes du territoire. La vente directe à la ferme et les marchés hebdomadaires ne permettent pas un accès régulier à une diversité de produits suffisante. Plusieurs solutions peuvent être envisagées afin de faciliter l'accès régulier pour tous à des points de vente alimentaire de produits variés et de qualité. L'ouverture de commerces ou épiceries mutliservices en zones rurales pourrait permettre d'assurer un modèle économique viable tout en contribuant à la redynamisation des centres-bourgs. Un projet de commerce alimentaire itinérant pourrait également être pertinent. Une communication sur le réseau de transport en commun actuel et un développement du réseau pourrait également être pertinent afin de limiter l'usage de la voiture pour se rendre sur les lieux de vente. Il pourrait être pertinent de mettre en lien le PAiT avec le "plan mobilités" en cours de construction sur ARCHE Agglo.



2. FACILITER L'ACCÈS ÉCONOMIQUE À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

CAUSES

Taux de pauvreté : 11,1 % sur AA et 7,6 % sur la CCRC

Aide alimentaire absente des zones les plus pauvres

Manque de communication sur les points de vente accessibles

ENJEU

Une partie de la population rencontre des difficultés économiques pour accéder à des produits de qualité

SOLUTIONS

Expérimenter des solutions solidaires inspirées de la sécurité sociale alimentaire

Développer des antennes de l'aide alimentaire en zone rurale (modèle St-Félicien)

Développer et communiquer sur offre de qualité accessible

11,1% de la population d'ARCHE Agglo et 7,6% de la population de la CCRC vivent sous le seuil de pauvreté. Cela concerne particulièrement les communes rurales de l'Ouest du territoire du PAiT. Ce manque de revenu, associé à une concentration des dispositifs de l'aide alimentaire en zone urbaine et à un manque d'offre alimentaire accessible entraîne des difficultés d'accès économique à l'alimentation, notamment de qualité, pour une certaine tranche de la population. Certaines collectivités expérimentent des dispositifs inspirés de la sécurité sociale de l'alimentation afin de désolidariser l'accès à l'alimentation du revenu. Il pourrait également être pertinent de multiplier les antennes rurales des structures de l'aide alimentaire, sur le modèle du Secours Populaire à St-Félicien, ou de développer une aide alimentaire itinérante. Enfin, certains types de commerces permettent d'accéder à des produits frais, locaux et parfois bio à des prix accessibles (supermarchés coopératifs, épicerie sociale et solidaires, etc.) : il semble pertinent d'encourager leur création et de communiquer sur leur existence auprès des publics visés.



3. ÉDUIQUER À L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

CAUSES

Représentation sociale positive associée à certains produits

Manque de temps pour cuisiner et faire ses courses

Manque de compétences en cuisine

ENJEU

Un changement de pratiques alimentaires encore limité

SOLUTIONS

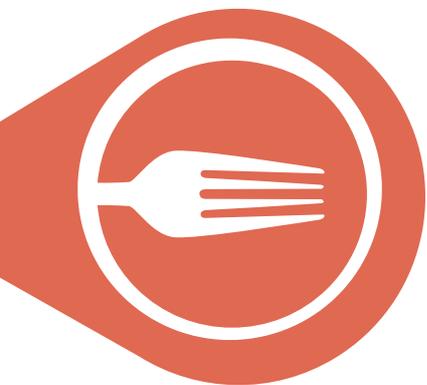
Montrer les futurs souhaitables : éduquer par l'exemple

Diversifier les modes de communication sur les points de vente alimentaire de qualité

Sensibiliser au prix juste/équitable de l'alimentation

Alors que les repères nutritionnels du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et l'urgence environnementale et climatique actuelle semblent aujourd'hui connus de tous, cela ne se traduit encore peu par une évolution des habitudes alimentaires en faveur de régimes plus sains et durables. En cause, une représentation sociale encore positive associée à la consommation de certains produits (produits transformés, de marques, restauration rapide, etc.) mais également le manque de temps et de compétence pour faire ses courses (notamment si l'on souhaite éviter la grande distribution). Il faut aujourd'hui poursuivre les efforts de sensibilisation initiés en diversifiant les méthodes mobilisées, notamment en montrant les futurs souhaitables et en mettant en avant les expériences réussies.

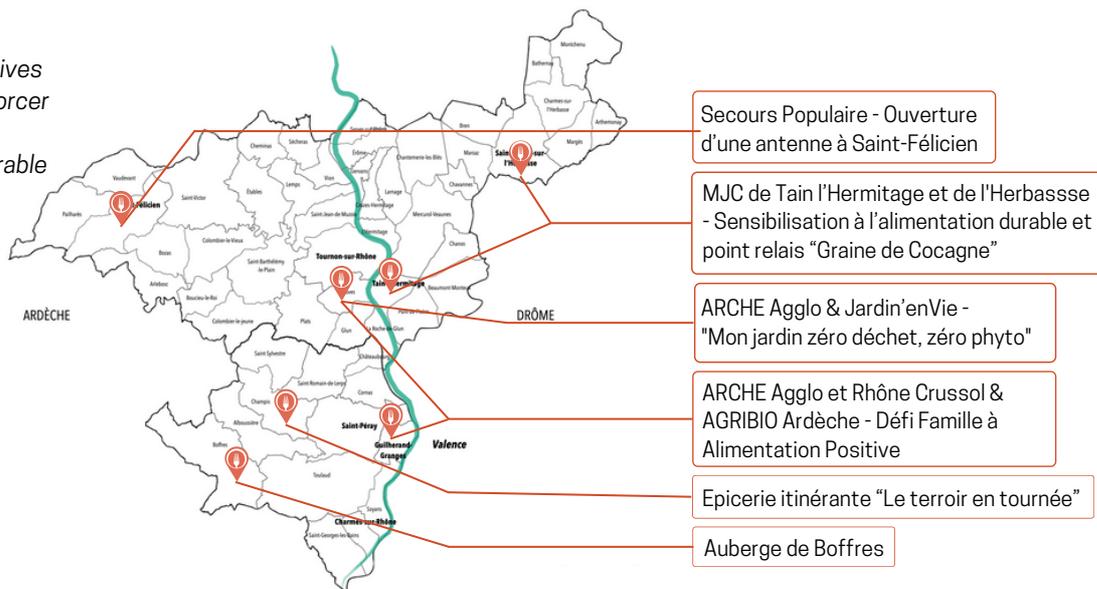




LES INITIATIVES PRÉSENTES SUR LES TERRITOIRES

14 initiatives en faveur d'un accès pour tous à une alimentation saine et durable ont été identifiées par les acteurs locaux et Let's Food (carte complète disponible en annexe 11). Il s'agit essentiellement d'initiatives portées par les collectivités locales, les accompagnateurs du monde rural (CIVAM, ADEAR) et les associations. 6 initiatives ont été sélectionnées pour leur pertinence vis-à-vis des principaux enjeux territoriaux.

Localisation des 6 initiatives sélectionnées pour renforcer l'accès de tous à une alimentation saine et durable



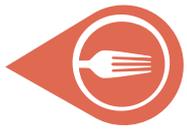
ARCHE AGGLO & JARDIN'ENVIE - "DU POTAGER A L'ASSIETTE"

ARCHE Agglo met en place des formations à destination de jardiniers amateurs avec "Jardin'enVie", un artisan semencier qui produit des semences, plants et légumes issus de variétés paysannes cultivées sans aucun pesticide. Intitulée "Du potager à l'assiette" et créée en 2017, cette initiative permet aux novices comme aux personnes déjà expérimenté de préparer leur jardin, leurs semences et leurs plants, de l'entretenir sans aucun produit phytosanitaire ou encore de valoriser leurs déchets verts. Cette formation gratuite et accessible à tous se déroule chez les jardiniers stagiaires et à Jardin'enVie sur inscription.



ARCHE AGGLO ET RHÔNE CRUSSOL & AGRIBIO ARDÈCHE - DÉFI FAMILLE À ALIMENTATION POSITIVE

Depuis janvier 2021, ARCHE Agglo et la Communauté de communes Rhône Crussol en partenariat avec AgriBio Ardèche organisent plusieurs défis à destination des familles. Regroupés sous trois thèmes différents, l'objectif est d'accompagner les foyers volontaires dans des changements de comportement en matière énergétique, alimentaire et de production de déchets. Le Défi Famille à Alimentation Positive comprend une visite de ferme bio, un échange avec une diététicienne-nutritionniste, des cours de cuisine, le relevé des achats, etc. Il permet à des familles de participer pendant six mois à ces différents ateliers et ces formations, d'échanger avec les autres familles retenues et de suivre individuellement leurs progrès. Ces défis s'inscrivent dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) co-portée par ARCHE Agglo et la Communauté de communes Rhône Crussol.



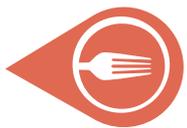
SECOURS POPULAIRE - OUVERTURE D'UNE ANTENNE À SAINT- FÉLICIEN

En février 2021, une nouvelle antenne du secours populaire a ouvert à Saint-Félicien. Ce sont les élus de Saint Victor, la municipalité et le CCAS de Saint Félicien qui ont décidé de la mise en place de cette antenne qui permettra aux bénéficiaires de s'y rendre plus facilement et de désengorger le Secours Populaire de Tournon Sur-Rhône qui accompagne déjà plus de 300 familles. Cette nouvelle antenne permet de faciliter l'accès à l'aide alimentaire pour les ménages précaires de l'Ouest rural du territoire.



AUBERGE DE BOFFRES

L'Auberge de Boffres est une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) appartenant au réseau d'entreprises alternatives : le Grenade. L'auberge rassemble une épicerie proposant des produits frais et secs de saison, majoritairement locaux et en circuits courts, mais également un restaurant proposant une cuisine au feu de bois avec des produits frais et de saison. Par l'intermédiaire d'une cave, l'auberge propose également des bières provenant de micro-brasseries majoritairement bio de la région, des vins pour la plupart dits "naturels". La multiactivité de l'auberge permet de renforcer son modèle économique tout en favorisant l'accès à une alimentation durable et locale aux habitants de Boffres et des communes alentour.



ÉPICERIE ITINÉRANTE "LE TERROIR EN TOURNÉE"

"Le terroir en tournée" est une épicerie itinérante qui propose un service de livraison de fruits, légumes de saison et de produits locaux d'épicerie fine et un service de vente directe dans les entreprises et dans les villages. L'ensemble des produits proposés proviennent directement des artisans et producteurs drômois et ardéchois situés à moins de 50 km du bassin Tournonais. Trois formes de paniers de fruits et légumes existent en fonction du nombre de personnes (une personne seule, un couple, une famille de 4-5 personnes).



© Auberge de Boffres, Rhône Crussol Tourisme

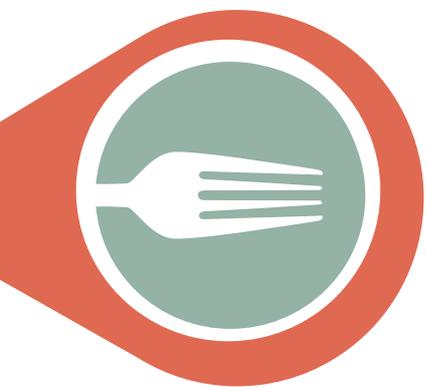


MJC DE TAIN L'HERMITAGE ET DE L'HERBASSE - SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE ET POINT RELAIS "GRAINE DE COCAGNE"

Au travers des PASS'Enfants et PASS'Ados, la MJC de Tain-l'Hermitage propose une diversité d'activités de sensibilisation aux enfants et adolescents qui fréquentent le centre. La MJC propose notamment des activités de sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durable (visite de jardins, ateliers de cuisine, cueillette en collaboration avec DistriFerme, etc.). Par ailleurs, la MJC de Tain-l'Hermitage est l'un des points relais partenaires du jardin "Graine de Cocagne". Géré par l'association Parenthèse, le jardin "Graine de Cocagne" et un jardin du Réseau Cocagne situé à St-Marcel-lès-Valence qui contribue à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi en cultivant plus de 80 variétés de légumes et fruits biologiques. La MJC de l'Herbasse propose aussi des points de dépôt des paniers Graines de Cocagne.

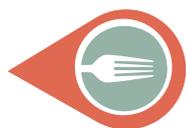


© Le terroirentournee.fr



LES INITIATIVES INSPIRANTES VENUES D'AILLEURS

4 initiatives venues d'ailleurs ont été identifiées afin d'inspirer collectivités et acteurs du territoire pour lutter contre les déserts alimentaires, favoriser l'accès économique à une alimentation de qualité et renforcer la résilience alimentaire du territoire, en facilitant notamment l'accès à la ressource en eau pour les productions nourricières locales.



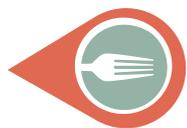
DISTRIBUTEUR DE
PRODUITS FRAIS ET
LOCAUX : CROC'LOCAL
(SAINT RAMBERT
D'ALBON, DRÔME)

Depuis 2021, Savajols, entreprise spécialisée dans le conditionnement et la commercialisation de fruits à Saint Rambert d'Albon, propose un nouveau concept : le distributeur Croc'local. Des produits frais et régionaux sont accessibles en libre-service dans des casiers réfrigérés. Récemment, deux exploitations agricoles se sont associées au projet : Les d'Hélices de la Ferme, producteur de charcuterie au Grand-Serre (Drôme) et le GAEC des Baratons, producteur de fromage à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme). Souvent positionnés le long des grands axes de circulation, ce type de dispositif permet un accès facilité aux produits frais et durables pour les consommateurs.



VILLE DE LYON, CHAIRE
TRALIM, GONETTE, ARDAB -
SÉCURITÉ SOCIALE
ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE
(LYON, RHÔNE)

La Ville de Lyon, en collaboration avec la Chaire Alimentaire TRALIM (Université Lyon 2), l'ARDAB et la Gonette a lancé en janvier 2022 une expérimentation de sécurité sociale alimentaire étudiante. Pendant 1 an, 5 groupes de 50 étudiants expérimentent différentes formes de sécurité sociale alimentaire. Cette expérimentation doit permettre d'analyser les freins et motivations des étudiants à se tourner vers une alimentation de qualité et locale. 2 des 5 groupes étudiants reçoivent 50 gonettes par mois (l'équivalent de 50 euros) à dépenser dans les commerces affiliés (commerces répondant à une charte de qualité et durabilité).



MARCHÉ DE PRODUCTEURS
DE DIEULEFIT : PRIX
SOLIDAIRES (DIEULEFIT,
DRÔME)

La commune de Dieulefit a expérimenté un modèle inspiré de la « Sécurité Sociale Alimentaire » sur le marché couvert du lavoir afin de permettre aux personnes éloignées des magasins bio d'accéder à ces produits de qualité. En fonction de leur niveau de revenu, les clients choisissent l'un des trois prix proposés et payent l'ensemble de leurs courses en suivant la grille tarifaire correspondante : un « prix juste », qui couvre les coûts de production et le salaire du producteur, un prix « accessible » (35 % moins cher que le premier) et un prix « solidaire », majoré de 25 % par rapport au prix juste.



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
BEAUME-DROBIE - NAPPES
PHRÉATIQUE ARTIFICIELLE
(BEAUMONT, ARDÈCHE)

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, dans le Sud de l'Ardèche, a installé une nappe phréatique artificielle enterrée permettant de stocker de l'eau pendant une durée de 4 ans. Cette nappe phréatique est remplie de grains de sable aérés qui garantissent une eau filtrée, donc consommable et stockable sur le moyen terme. Ce projet est encore en phase d'expérimentation, mais il offre un début de solution abordable aux collectivités afin de se prémunir des phases de sécheresses.

DIAGNOSTIC DE DURABILITÉ

2

DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

Le système alimentaire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol s'appuie-t-il sur un système économique inclusif favorisant la création d'emplois et réduisant les inégalités de pouvoir entre acteurs?

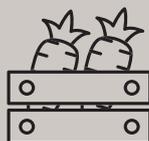
La durabilité économique du système alimentaire est conditionnée par différents facteurs :



La production agricole et alimentaire : L'activité agricole favorise-t-elle la création d'emplois de qualité suffisamment rémunérateurs ? Le secteur agricole contribue-t-il au renforcement de l'économie territoriale ? Le métier d'agriculteur est-il attractif ?



La transformation agroalimentaire : La transformation agroalimentaire permet-elle la création de valeur ajoutée pour le territoire ? L'activité de transformation des aliments favorise-t-elle la création d'emplois de qualité suffisamment rémunérateurs ?



La distribution alimentaire : Les infrastructures de distribution alimentaire sur le territoire favorisent-elles une répartition équitable de la valeur entre les acteurs du système alimentaire ? L'activité de commercialisation favorise-t-elle la création d'emplois de qualité suffisamment rémunérateurs ?

2.1

UN SECTEUR AGRICOLE EN DÉCLIN

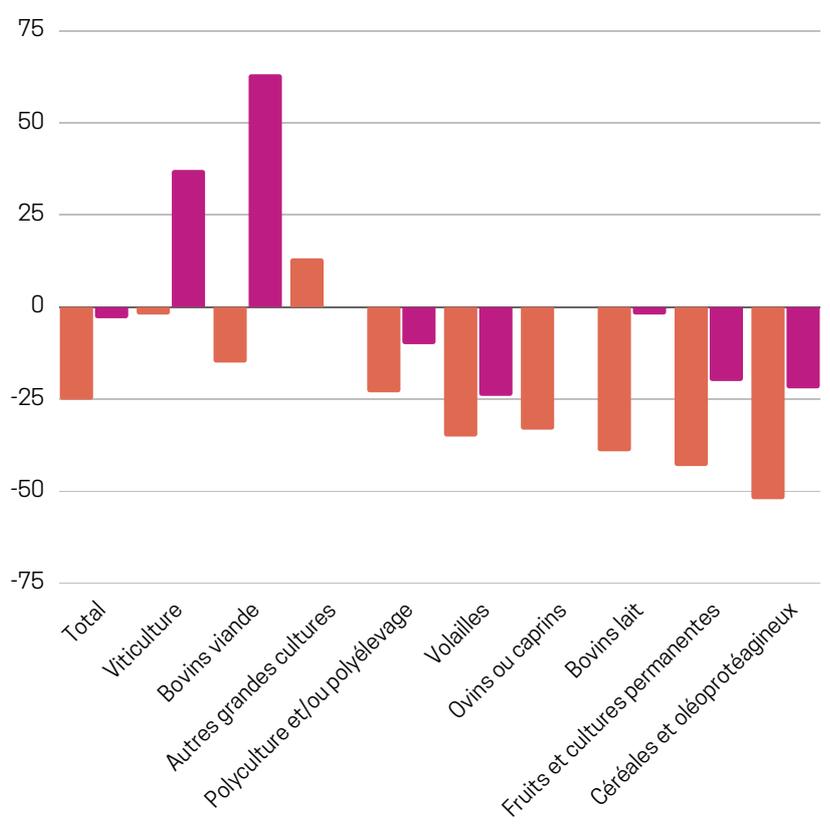
PERTE DE FONCIER, PEU D'INSTALLATIONS, VIEILLISSEMENT DE LA PROFESSION : UN SECTEUR QUI PERD EN ATTRACTIVITÉ

L'agriculture du territoire du PAiT est en déclin : ARCHE Agglo a perdu 257 ha de terres agricoles entre 2010 et 2020, la CCRC a perdu 129 ha sur la même période. Le nombre d'exploitations a également chuté : de 1038 à 756 entre 2010 et 2020 sur ARCHE Agglo (-40%) et 227 à 194 sur la CCRC (-15%). Cette baisse concerne essentiellement les productions de céréales et oléagineux, de fruits et de volailles.

À l'inverse, le secteur viticole se développe : en 10 ans, la SAU dédiée sur le territoire de la CCRC a augmenté de 37% et le nombre d'exploitations de 23% (de 60 exploitations et 240 ha en 2010 à 74 exploitations et 329 ha en 2020), alors que sur le territoire d'AA, le nombre d'exploitations viticoles a diminué de 6% et la SAU a augmenté de 37% (de 365 exploitations et 2135 ha en 2010 à 344 exploitations et 2931 ha en 2020) (Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)). Ceci peut s'expliquer par une augmentation des prix de vente des appellations AOP sur le territoire : par exemple, AOP Hermitage +2% entre 2020 et 2021, Croze-Hermitage +0,8%, St-Joseph +0,8% (Syndicat Côtes du Rhône, 2021).

ARCHE Agglo a perdu 257 ha de terres agricoles entre 2010 et 2020, la CCRC a perdu 129 ha sur la même période

Figure 11 : Évolution du nombre d'exploitation (en orange) et du nombre d'hectares par filière (en violet) entre 2010 et 2020 en % sur le territoire du PAiT (source : Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)).



Les femmes représentent 28% des chefs d'exploitation sur la CCRC et 23% sur ARCHE Agglo (24,3% en France) (Agreste, 2021 ; Agreste, 2021 (1))

NB : données indisponibles pour les filières légumes ou champignons, fleurs et/ou horticulture diverse, bovins mixtes équidés et/ou autres herbivores, porcins, combinaisons de granivores (porcins, volailles), l'évolution du nombre d'hectares occupés par les filières autres grandes cultures et ovins/caprins.

UN DÉCLIN AGRICOLE DÛ À PLUSIEURS FACTEURS

Les prix du foncier agricole ont augmenté de 10 %

Les prix du foncier agricole ont augmenté de 10% entre 2019 et 2020 sur le plateau ardéchois (4140 €/ha pour les terres et prés libres de plus de 70 ha (Agreste, 2021). En cause, l'augmentation de la demande de par l'augmentation démographique (+10% sur ARCHE Agglo et +6% sur la CCRC entre 2008 et 2018), l'extension des centres urbains ou encore l'acquisition de terres par certains particuliers qui souhaitent installer des jardins individuels et des espaces de loisirs ((INSEE, 2022 (1) (2)) (Focus groupe 2, mai 2022).

Des exploitations de plus en plus grandes, difficiles à transmettre

La mécanisation et le besoin de rentabilité ont poussé les agriculteurs à agrandir leurs exploitations agricoles. Le montant des capitaux est aujourd'hui parfois trop élevé pour être transmis, notamment aux jeunes qui disposent d'un capital financier limité. Sur ARCHE Agglo, la taille moyenne d'une exploitation agricole est passée de 19,1 ha à 25,3 ha entre 2010 et 2020. Sur la CCRC, elle est passée de 23 ha à 25,6 ha. Cela concerne essentiellement les élevages bovins (la taille des exploitations de bovins lait a par exemple augmenté de 172% entre 2010 et 2020) et de céréales (+55% sur la CCRC et +64% sur AA). Au contraire, la taille moyenne des exploitations viticoles tend à diminuer (-17% sur la CCRC et -71% sur AA) (Agreste, 2020 (1) ; Agreste, 2020).

Un secteur peu attractif pour les jeunes

Certains agriculteurs à l'âge de la retraite rencontrent des difficultés à identifier un potentiel repreneur. Le manque de vocation est associé à la dévalorisation du métier liée à une rémunération souvent faible. En Ardèche, le niveau vie médian des ménages agricoles est un des plus bas de France : il s'élève à 17 330 € (contre 33 120 en Seine-et-Marne par exemple). Ceci s'explique par la prédominance d'exploitations d'élevage (notamment bovins viande et lait) peu rémunératrices : en France, les revenus générés par l'activité agricole des ménages des territoires viticoles sont 1,9 fois supérieurs à ceux des territoires d'élevage bovin. Le niveau de vie médian des ménages agricoles est plus élevé dans le Drôme (20 830 €) du fait du nombre plus important d'exploitations viticoles, arboricoles et de céréaliculture (INSEE, 2021).



“Sur Rhône Crussol, les secteurs de plaines font l’objet de spéculations. À Soyons et St-Péray par exemple, des particuliers ont acheté des terres pour en faire des jardins ou des zones de loisirs. Il s’agit de terrains à vocation agricole au PLU. (...) Le prix de vente des terres est aujourd’hui beaucoup trop élevé pour que des agriculteurs les achètent ! La SAFER n’a pas pu intervenir, il y a trop d’hectares. C’est donc un véritable enjeu, les prix sont fixés et les agriculteurs ne vont plus jamais pouvoir s’y installer.”

- Collectivité, Focus Groupe 2, mai 2022

“La taille des exploitations est de plus en plus importante : le montant des investissements est trop élevé pour être transmis.”

- Chambre d'Agriculture, Focus Groupe 2, mai 2022





Un vieillissement de la profession agricole

En résulte un vieillissement de la profession : Sur le territoire d'ARCHE Agglo, un tiers des agriculteurs sont concernés par un départ en retraite dans les 5 prochaines années. Sur le territoire de Rhône Crussol, 57,4% ont plus de 50 ans en 2020 (Agreste, 2020). L'enjeu de l'accompagnement à la transmission des fermes, d'adaptation au changement climatique et à la diversification des activités et circuits de commercialisation est aujourd'hui primordial.



Un secteur vulnérable face au changement climatique

L'accès à l'eau est de plus en plus difficile, les cultures subissent des destructions dues à la multiplication d'épisodes climatiques extrêmes, en résulte des baisses des rendements en arboriculture ou encore des pénuries de foin pour l'élevage, etc. (Focus groupe 2, mai 2022).

UN TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT ENGAGÉ DANS LES DÉMARCHES DE VALORISATION SOUS SIQO

Malgré ces difficultés, les agriculteurs s'engagent pour une agriculture de qualité qui soit plus rémunératrice et plus proche du consommateur final. Sur le territoire du PAiT, 68% des exploitations agricoles vendent sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) (73% des exploitations d'ARCHE Agglo et 66% des exploitations de la CCRC). Il s'agit essentiellement des AOP, notamment viticoles (41% des exploitations). Il existe 8 AOP et 8 IGP sur le territoire du PAiT (liste en annexe 11). Par ailleurs, 21% des exploitations agricoles vendent des produits certifiés Agriculture Biologique (22% des exploitations sur AA et 20% sur la CCRC) (Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)).

Les producteurs du territoire du PAiT sont particulièrement engagés dans ces démarches de valorisation : en comparaison, en France, seulement 12% des exploitations sont engagées en agriculture biologique et un tiers livrent au moins une production sous SIQO. Ces démarches de qualité permettent d'ajouter de la plus-value aux produits commercialisés par les agriculteurs (INAO, 2020).

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, un tiers des agriculteurs sont concernés par un départ en retraite dans les 5 prochaines années. Sur le territoire de Rhône Crussol, 57,4% ont plus de 50 ans en 2020 (Agreste, 2020).

LES CIRCUITS COURTS ET LA VENTE DIRECTE OFFRE DE MEILLEURS REVENUS AUX PRODUCTEURS

En 2020, 41% des exploitations agricoles d'ARCHE Agglo vendent au moins un produit en circuits courts, dont 26% en vente directe. Sur la CCRC, 44% vendent en circuits courts et 29% en vente directe (Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)). La filière viticole est particulièrement adepte de la vente directe. Par ailleurs, il existe sur le territoire du PAiT de nombreux intermédiaires qui facilitent la vente en circuits courts (Agricourt, Distriferme, D'Ardèche et de saison, etc.) (Focus groupe 2, mai 2022). À titre de comparaison, à l'échelle nationale, 22% des exploitations vendent au moins un produit en circuits courts (DRIAAF Ile-de-France, 2022). Le nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation étant réduit, la commercialisation en "circuits courts" permet un meilleur revenu pour le producteur (INRA & Trame, 2014).

Les signes de qualité et la vente en circuits courts sont particulièrement bien développés sur le territoire mais concerne principalement la filière viticole.



PEU D'OUTILS DE TRANSFORMATION COLLECTIFS

LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE REPRÉSENTÉ PAR LES INDUSTRIES ET LA TRANSFORMATION À LA FERME

Le secteur de la transformation agro-alimentaire sur le territoire se caractérise par 2 types d'unités : les grandes unités privées et la transformation individuelle à la ferme.

Le territoire du PAiT compte 15 unités de transformation (hors transformation viti-vinicole). Il s'agit principalement d'unités de transformation privées de fruits (Nectardéchois, Refresco, le Comptoir Rhodanien, Dorne Saveurs, etc.) et de viande et salaison (comptoir de Limagne, SARL SAU SER MA, Saviel France, etc.).

Le territoire accueille également des industries agro-alimentaires de plus grande taille telles que ValRhona (production de chocolat) ou Antartic II (produits secs sucrés salés pour les marques du groupe Les Mousquetaires).

Ces unités de transformation sont presque exclusivement situées sur le territoire d'ARCHE Agglo : cela limite l'accès des producteurs situés sur le territoire de la CC Rhône Crussol à des infrastructures de transformation qui leur permettraient d'ajouter de la valeur à leurs produits (Dupont, 2021 ; Ibáñez, 2020) (Focus groupe 3, mai 2022).

Par ailleurs, hors transformation viti-vinicole, 14% des exploitations agricoles du territoire exercent une activité de transformation à la ferme (contre 7% à l'échelle nationale) (DRIAAF Ile-de-France, 2022). Il s'agit essentiellement de transformation de fruits et légumes et de viande. Il n'existe pas d'outils de transformation de taille intermédiaire, collectifs, mutualisés entre les agriculteurs. Les ateliers organisés en mai 2022 évoquent un manque d'accompagnement des producteurs dans la construction de structures collectives mais également d'un manque de temps et d'une concurrence accrue avec les transformateurs déjà sur le territoire ou dans le reste des départements de l'Ardèche et de la Drôme (Focus groupe 2, mai 2022).

Figure 12 : Répartition des entreprises de transformation agro-alimentaire (source : Focus groupe 3 mai 2022 ; Dupont, 2021).



LÉGUMES, LAIT, CÉRÉALES ET CHÂTAIGNES : DES FILIÈRES LOCALES DÉLAISSÉES PAR LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Peu d'informations chiffrées sont disponibles quant aux sources d'approvisionnement de ces unités de transformation. Cependant, les ateliers organisés en mai 2022 avec les acteurs du territoire (chambres d'agriculture, collectivités, grande distribution) semblent mettre en évidence que les transformateurs de fruits sont particulièrement bien implantés sur le territoire et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux pour produire jus, compotes et autres conserves de fruits, ensuite distribués localement mais également dans toute la France. Il semble également que les industries locales de transformation de viande s'approvisionnent en grande partie auprès des éleveurs du territoire.

Les ateliers multiacteurs organisés en mai 2022 ainsi que les diagnostics de la restauration collective sur les territoires des 2 collectivités (2019) et l'étude de Valence Romans Agglo sur les infrastructures de transformation de produits végétaux en Drôme (2020) mettent en évidence :

- Un manque d'unités de transformation de légumes, notamment pour la restauration collective (Dupont, 2021) (Focus groupe 3, mai 2022).
- Un projet de conserverie mobile solidaire a vu le jour en 2021 à Romans-sur-Isère, notamment pour répondre à ce besoin (La Conserverie Mobile et Solidaire, 2022).
- Un manque d'unité de collecte et transformation du lait : la filière est aujourd'hui gérée par des industriels qui se chargent de la collecte, du traitement et du conditionnement du lait (Danone essentiellement). Un projet de construction de laiterie sur le territoire de la CCRC est en cours en 2022.
- L'opacité de la filière de transformation céréalière : les céréales cultivées sont transformées en dehors du territoire par des coopératives.
- Le manque d'outils de transformation de châtaignes : Culture ardéchoise emblématique, la filière châtaigne tend à se développer, notamment dans un contexte de volonté de relocalisation de la production par la marque Faugier. La fermeture prochaine d'une unité locale d'épluchage et de transformation de châtaigne à Lamastre risque de limiter les débouchés des producteurs situés à l'ouest du territoire du PAIT.
- Des difficultés d'accès aux abattoirs du territoire : certains n'acceptent pas toutes les bêtes ce qui impliquent d'aller plus loin (par exemple abattoir de Crest pour les lapins), d'autres n'acceptent certaines bêtes que sur des périodes restreintes de l'année. L'intérêt d'un abattoir mobile a été identifié (Focus groupe 3, mai 2022).

LES FREINS À LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE TRANSFORMATION COLLECTIFS

Plusieurs freins à la mise en place d'outils de transformation collectifs, notamment de légumes, ont été mis en évidence par l'étude réalisée par Valence Romans Agglo, notamment :

- » les difficultés à regrouper les producteurs qui fonctionnent de manière individuelle ;
- » une demande et une cible mal définies ;
- » une offre et une demande en légumes trop faibles ;
- » une dispersion des bénéficiaires avec de faibles volumes ;
- » un paysage concurrentiel déterminant (Dupont, 2021).

D'autres études réalisées à l'échelle nationale et sur d'autres territoires mettent en évidence des freins similaires au développement d'outils de transformation collectifs (CUMA & CERDD, 2012 ; Laughrea et al., 2018)

Les ateliers organisés à Mauves en mai 2022 semblent également mettre en évidence un manque d'informations quant aux aides financières auxquelles pourraient prétendre les producteurs pour créer des outils de transformation individuels ou collectifs (aides de l'État pour la relocalisation des activités de transformation agroalimentaire dans le cadre du dispositif France Relance, fonds européens FEADER pour la Région Auvergne Rhône-Alpes "Aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts, etc.).



L'EMPRISE DE LA GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION

LA GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION STRUCTURE TIMIDEMENT SES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX

Le paysage alimentaire du territoire du PAiT se caractérise par une diversité de points de vente : supermarchés, supérettes, épiceries indépendantes, marchés et vente à la ferme. À l'échelle française, 72% des achats alimentaires sont réalisés en grande et moyenne surface (Kranklade, 2014). S'il n'existe aucune donnée sur l'emprise de la GMS sur le territoire du PAiT, nous pouvons émettre l'hypothèse que le territoire suit la même tendance, de par la présence importante des enseignes de grande distribution dans les centres urbains et centres bourgs. Sur le territoire du PAiT, les groupes Auchan, Casino et Les Mousquetaires sont particulièrement présents, notamment au travers des enseignes de supérettes SPAR, Vival et Netto (Google Maps).

À l'échelle nationale, l'étude de « l'euro alimentaire » réalisée par Franceagrimer montre une répartition inégale de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire : Sur 100€ d'achat, alors que le producteur perçoit 6,5€, la grande et moyenne distribution récupère près de 15,2€ (FranceAgriMer, 2015).

Il existe peu d'informations précises sur les sources d'approvisionnement des magasins de grande et moyenne distribution, leurs stratégies étant différentes selon le groupe auquel ils sont rattachés et le territoire sur lequel ils sont implantés. Cependant, l'étude réalisée par LSA Conso montre que l'offre locale reste minoritaire (1 à 20 % selon les enseignes) (LSA, 2014).

Les ateliers de mai 2022 ont cependant permis de mettre en évidence une implantation territoriale forte du groupe Auchan sur le territoire, au travers du magasin implanté à Guilhaud-Granges : approvisionnement en fruits et légumes auprès de 3 producteurs-grossistes drômois (hors territoire PAiT), en huile d'olive auprès d'un transformateur à Nyons, etc. Cependant, l'organisation logistique de la grande distribution reste encore peu adaptée à l'approvisionnement local et à la volonté de réduction du nombre d'intermédiaires (centralisation de l'offre sur des centrales d'achat régionales puis distribution aux différents magasins). Pour autant, la grande et moyenne distribution est un acteur incontournable pour faire évoluer structurellement le système alimentaire (Focus groupe 3, mai 2022).

“La volonté d'approvisionnement alimentaire local pose un vrai souci vis-à-vis de notre fonctionnement interne : on a des unités de stockage qui centralisent tous les produits (par exemple, un abricot drômois va être envoyé et stocké à Cavailon, pour ensuite revenir à Valence pour être vendu)”
- Magasin Auchan, Focus Groupe 3, mai 2022



LES INTERMÉDIAIRES

"CONSCIENTS" PROPOSENT UNE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE PLUS ÉQUITABLE

De nombreux marchés, magasins indépendants et points de collecte de type AMAP sont présents sur le territoire. Ils participent à revaloriser les producteurs du territoire d'un point de vue économique et social :

- **Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)** : le territoire de PAiT compte une AMAP « Produire et Consommer Autrement » située à Saint-Péray. C'est relativement peu lorsque comparé au nombre d'AMAP en Ardèche (13) et dans la Drôme (26) (AMAP AURA, 2022).
- **Les épiceries indépendantes et magasins de producteurs** : le territoire compte un magasin de producteurs à Saint-Péray (« La Grange ») et près de 16 épiceries de produits bio et/ou locaux réparties sur le territoire (DistriFerme, Éthique et Toque, l'Épicerie d'Alboussière, etc.). Un magasin de producteurs a ouvert en juillet 2022 à Saint-Félicien (Figure 7, p27).
- **Les Marchés de producteurs** : le territoire compte 24 marchés hebdomadaires (16 sur ARCHE Agglo et 8 sur Rhône Crussol) (ARCHE Agglo, 2020) (Rhône Crussol Tourisme, 2022).

Cependant, ces intermédiaires conscients représentent une part encore anecdotique en termes de marché : la grande et moyenne distribution reste largement majoritaire dans les pratiques d'achat des consommateurs locaux.

“L'économie du territoire est dominée par les industries agroalimentaires et les coopératives qui concurrencent les circuits courts.”

- Focus Groupe 2, mai 2022

“Ce n'est pas dans la nature de tous les producteurs de vendre en circuit court. Certains trouvent la démarche commerciale trop chronophage. Il faut donc créer des solutions pour la vente en circuit court.”

- Safer, Focus Groupe 2, mai 2022



Les intermédiaires dit "conscients" proposent des prix équitables aux producteurs et des prix accessibles aux consommateurs. Leur part de marché reste anecdotique par rapport aux supermarchés.

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

Si déjà 41% et 44% des producteurs sont engagés dans des démarches de circuits courts sur ARCHE Agglo et la CCRC, certains freins restent à lever afin d'accélérer la structuration des circuits courts de commercialisation ((Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)) :

» Les agriculteurs n'ont pas toujours le temps pour la commercialisation : il faut les accompagner dans des solutions logistiques et marketing pour augmenter la part de débouchés à l'échelle locale.

» La politique des prix bas proposée par la grande et moyenne distribution n'encourage pas les consommateurs à privilégier des circuits courts et de proximité, un peu plus cher mais plus rémunérateurs pour les producteurs.

» Les agriculteurs ne sont pas assez accompagnés dans la mise en place d'outils collectifs : magasins de producteurs, ateliers de transformation collectifs, etc. qui permettent de mutualiser les infrastructures et le temps (Focus groupe 2, mai 2022).

ZOOM

RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

UNE GESTION ESSENTIELLEMENT CONCÉDÉE

L'ensemble de la restauration collective publique représente 130 établissements (105 sur AA et 25 sur la CCRC) pour 15 750 repas par jour sur le territoire du PAiT (Dupont, 2021) (Ibáñez, 2020). 80% de ces repas sont dédiés aux établissements de ARCHE Agglo (EHPAD, écoles, lycée et hôpital, etc.) et 20% à ceux de la CC de Rhône Crussol (qui ne dispose pas de lycée ni d'hôpital) (nombre de repas par intercommunalité et par type d'établissements en annexe 10)

Les diagnostics de la restauration collective sur les territoires des 2 collectivités réalisés en 2021 mettent en évidence une gestion majoritairement concédée des cantines scolaires (crèches, maternelles, primaires : 5200 repas/jour).

Les établissements font appel à des prestataires pour gérer les approvisionnements, les équipements et la restauration :



Gestion concédée :

- ARCHE Agglo : 40 sur 49 des établissements sont concernés soit 83% (Plein Sud Restauration, Terre de cuisine, SHCB ou artisans boucher-charcutier locaux) (Dupont, 2021).
- Rhône Crussol : 50% des repas servis (Terre de Cuisine, Lucas's Restauration, API, Restaurant du Pic) (Ibáñez, 2020).



Gestion directe :

- ARCHE Agglo : 8 sur 49, soit 17% des établissements.
- Rhône Crussol : 50% des repas servis (40% des repas sont préparés par la cuisine centrale de Guilhaud-Granges et 10% par les cuisines des cantines)

LA PART DE PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITÉ INSUFFISANTE

En 2021, la part de produits locaux et de qualité (sous signe officiel de qualité et d'origine - SIQO) restait encore largement insuffisante dans les cantines scolaires du territoire au vu des objectifs Egalim (50% de produits de qualité dont 20% de bio) aussi bien au sein des établissements en gestion directe ou qu'en gestion concédée :



ARCHE AGGLO :

En 2021, 35 établissements de restauration collective publique interrogés par ARCHE Agglo indiquaient utiliser entre **0% et 17%** de produits sous SIQO.



RHÔNE CRUSSOL

En 2019, la cuisine centrale de Guilhaud-Granges indiquait proposer des repas cuisinés avec des produits issus de l'Agriculture Biologique pour **7,41 %, 1,51% d'AOP et 0,23% d'IGP**. Le total des produits sous SIQO utilisés s'élevait ainsi à 9,15 %.

LES FREINS À L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Les diagnostics réalisés en 2021 ainsi que les ateliers de mai 2022 ont permis de mettre en évidence plusieurs freins à l'approvisionnement local des cantines scolaires :

- » La part de produits locaux n'est pas un indicateur renseigné par les établissements. Il n'existe aucun suivi ;
- » La notion de "local" est mal comprise des gestionnaires d'établissements de restauration collective. Il y a parfois confusion entre lieu d'approvisionnement et lieu de production ;
- » La norme sanitaire "CE", obligatoire pour pouvoir approvisionner les cuisines centrales, est difficile d'accès pour les producteurs ;
- » Le marché de la restauration collective est moins rémunérateur que la vente directe ou les circuits courts pour les producteurs ;
- » Il n'existe pas d'outils de transformation de légumes locaux pour la restauration collective. La pluche de légume étant difficilement rentable, il serait intéressant de penser une légumerie adossée à une structure d'insertion (Préfet Région Grand Est et al., 2020) ;
- » Les producteurs manquent d'appui administratif pour répondre aux marchés publics ;
- » Les outils logistiques qui acheminent dees volumes auprès des cantines existent mais sont peu connus des producteurs (D'Ardèche et de Saison, Agricourt) (Dupont, 2021) (Ibáñez, 2020) (Focus groupe 2, mai 2022).
- » Les outils logistiques "D'Ardèche et de Saison" et "Agricourt" ne sont pas en mesure d'approvisionner les cantines des petites communes car les volumes de commande sont trop faibles (Focus groupe 2, mai 2022).

“Certains producteurs manquent d'accompagnement pour entrer en conformité vis-à-vis de la norme européenne CE”

- Cuisine centrale, Focus Groupe 2, mai 2022

“Les EPCI pourraient aider les producteurs locaux dans l'acquisition d'un atelier de transformation collectif.”

- Cuisine centrale, Focus Groupe 2, mai 2022

“Les producteurs écoulent souvent leurs restes de production via la restauration collective. Il s'agit rarement de leur débouché numéro 1.”

- Chambre d'Agriculture, Focus Groupe 2, mai 2022



“Le marché de la restauration collective peut faire peur, il est peu connu des producteurs. Il y a un travail de communication à faire.”

- Cuisine centrale, Focus Groupe 2, mai 2022

POTENTIEL DE RELOCALISATION DES BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective représente une moyenne d'environ 15 750 repas/jour à l'échelle des deux territoires. Les écoles maternelles et primaires à elles seules représentent environ 5 200 repas/jour. (Dupont, 2021 ; Verdu, 2020).

A l'aide de l'outil PARCEL, nous avons exprimé ces besoins alimentaires en surfaces. Ainsi :

- La restauration collective dans son ensemble représente environ 10% des besoins de la population totale ;
- Les écoles maternelles et primaires correspondent quant à elles à un peu plus de 1% des besoins de la population totale.

Les tableaux ci-dessous décrivent les surfaces à mobiliser, selon différents types de production, pour :

- Couvrir 100% des besoins de la restauration collective ;
- Couvrir 100% des besoins des écoles maternelles et primaires.

Régimes alimentaire	Actuel		-25% de produits animaux	
	20%	40%	20%	40%
Produits AB	20%	40%	20%	40%
Total	3 200	3 600	2600	2900
Légumes	30	34	50	56
Fruits	40	44	70	77
Céréales et autres cultures	280	320	350	400
Elevage	2 840	3 160	2100	2370

Régimes alimentaire	Actuel		-25% de produits animaux	
	20%	40%	20%	40%
Produits AB	20%	40%	20%	40%
Total	360	420	290	325
Légumes	3	3	5	5
Fruits	5	5	9	10
Céréales et autres cultures	21	22	26	30
Elevage	330	380	250	280

Figure 13 : Besoins de toute la restauration collective (en ha)

Figure 14 : Besoins de la restauration collective pour les écoles maternelles et primaires uniquement (en ha)

Ces deux tableaux présentent les surfaces nécessaires aux besoins de la restauration collective en fonction de deux paramètres : le type de régime alimentaire retenu et la part de l'alimentation comprenant des produits issus de l'agriculture biologique. De plus, les surfaces à mobiliser sont classées en quatre catégories : les légumes, les fruits (dont les fruits à coque), les céréales et autres cultures (pommes de terre, oliviers, protéagineux etc.) directement à destination de l'alimentation humaine et enfin toutes les surfaces allouées à l'alimentation animale (fourrages, céréales, oléagineux sous forme de tourteaux etc.).

On remarque ainsi que l'essentiel des surfaces est consacré à l'élevage (ce chiffre avoisine les 90% pour les besoins des jeunes écoliers). Par ailleurs, les besoins diminuent avec un régime alimentaire moins riche en produits animaux et augmentent avec la présence plus importante de produits AB. Finalement, environ 15% des surfaces productives disponibles sur le territoire permettrait de répondre aux besoins de l'ensemble de la restauration collective tandis que moins de 2% de ces surfaces permettrait de répondre plus spécifiquement aux besoins des jeunes écoliers.

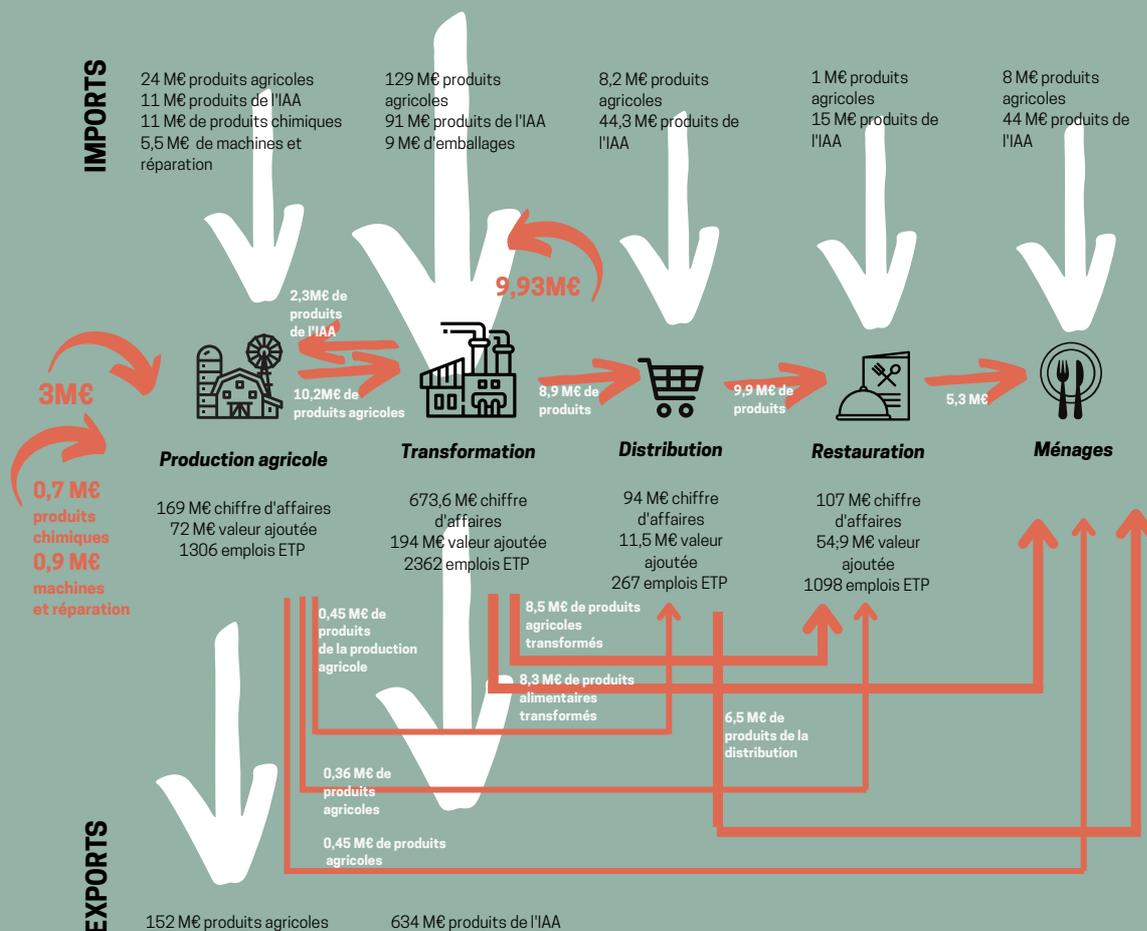
ZOOM

FLUX ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

SUIVRE LES FLUX MONÉTAIRES POUR TRACER LES FLUX ALIMENTAIRES

En l'absence de données existantes sur le territoire recensant les flux alimentaires en volumes, le recours aux flux monétaires constitue une bonne manière d'observer les dynamiques relatives aux flux alimentaires de manière quantitative. En effet, les informations relatives aux chiffres d'affaires générés par les différents secteurs d'activité reflètent de manière fidèle les volumes échangés entre les entreprises des différents maillons du système alimentaire. Ainsi, la carte des flux alimentaires du territoire présentée ci-dessous a été réalisée à partir de flux monétaires calculés à l'échelle du territoire de ARCHE Agglo et Rhône Crussol. Les flèches traduisent les montants des transactions entre les entreprises des différents secteurs d'activité, spécifiquement pour les produits agricoles et alimentaires.

Figure 15 : Cartographie des flux alimentaires du territoire de ARCHE Agglo et Rhône Crussol, en flux monétaires (Source : calculs auteurs à partir de données INSEE et FLORES).



À l'échelle de la production, le graphique ci-dessous illustre la part de chaque type de production dans la création de richesse sur le territoire.

Cette cartographie des flux alimentaires du territoire éclaire dans un premier temps sur le poids socio-économique du système alimentaire.

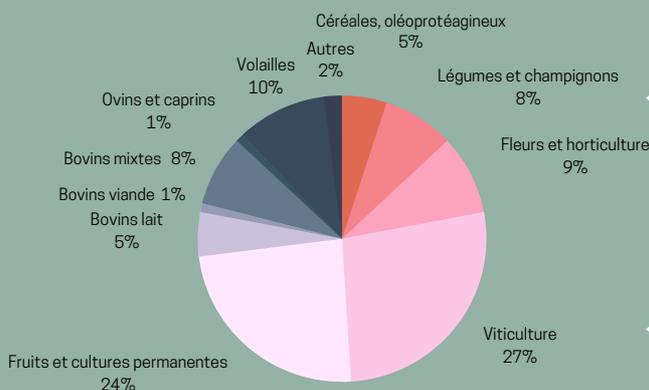


Figure 16 : Répartition du chiffre d'affaires généré sur le territoire en fonction des productions (Source : auteurs à partir données Agreste).

En ce qui concerne les flux entrants, le territoire est fortement dépendant de biens en provenance de l'extérieur : produits agricoles bruts à destination des éleveurs et la transformation ; produits chimiques pour la production agricole ; matériel agricole ; emballages pour l'industrie agroalimentaire.

Les agriculteurs du territoire génèrent 169M Euros de chiffre d'affaires et soutiennent 1 306 emplois Equivalents Temps Plein (ETP) à l'échelle du PAiT

Par ailleurs, cette cartographie permet de caractériser les échanges entre les différents maillons du système alimentaire. On observe ainsi par exemple que les acteurs de la transformation de ARCHE Agglo et Rhône Crussol achètent pour 10,2 M d'Euros de produits agricoles bruts aux agriculteurs du territoire et que les restaurants consomment 360k Euros de produits agricoles bruts.

Il est intéressant ensuite d'observer les flux entrants et sortants du territoire. En ce qui concerne les flux entrants, le territoire est fortement dépendant de biens en provenance de l'extérieur : produits agricoles bruts à destination des éleveurs et la transformation ; produits chimiques pour la production agricole ; matériel agricole ; emballages pour l'industrie agroalimentaire. L'industrie agroalimentaire s'approvisionne localement pour seulement 7% des produits agricoles bruts qu'elle utilise, et le secteur de la restauration uniquement pour 1/4 de ses approvisionnements.

L'industrie agroalimentaire s'approvisionne localement pour seulement 7% des produits agricoles bruts qu'elle utilise, et le secteur de la restauration uniquement pour 1/4 de ses approvisionnements.

Au bout de la fourchette, le consommateur consomme 5% de produits agricoles bruts produits sur le territoire et 15% de produits transformés localement. En matière de flux sortants, les agriculteurs de ARCHE Agglo et Rhône Crussol exportent largement en dehors du territoire : pour 152 M d'Euros de produits agricoles, soit 89,9% de leur production. De la même manière, les industries agroalimentaires exportent 634 M d'Euros de produits transformés, soit 94% de leur production (Auteurs, à partir de données INSEE).



une dépendance forte aux produits extérieurs

À l'échelle des exploitations agricoles, cette dépendance trouve un écho particulier au regard du contexte actuel d'augmentation du coût des intrants (2022). La transformation, distribution, et restauration s'approvisionnent très majoritairement en dehors du territoire. Si les questions de saisonnalité et nature des produits ne pourront jamais permettre un approvisionnement à 100% local, il existe néanmoins un potentiel de relocalisation d'une partie de ces achats.

L'atelier de travail organisé en mai 2022 à Mauves sur les flux alimentaires a permis d'identifier et de localiser les principaux acteurs et infrastructures du système alimentaire local (transformateurs, coopératives, grossistes) et de mettre en évidence les tendances de flux par filière sur le territoire. Il existe peu d'informations disponibles concernant les filières oléoprotéagineux, ovins, caprins et volailles (Focus groupe 3, mai 2022).

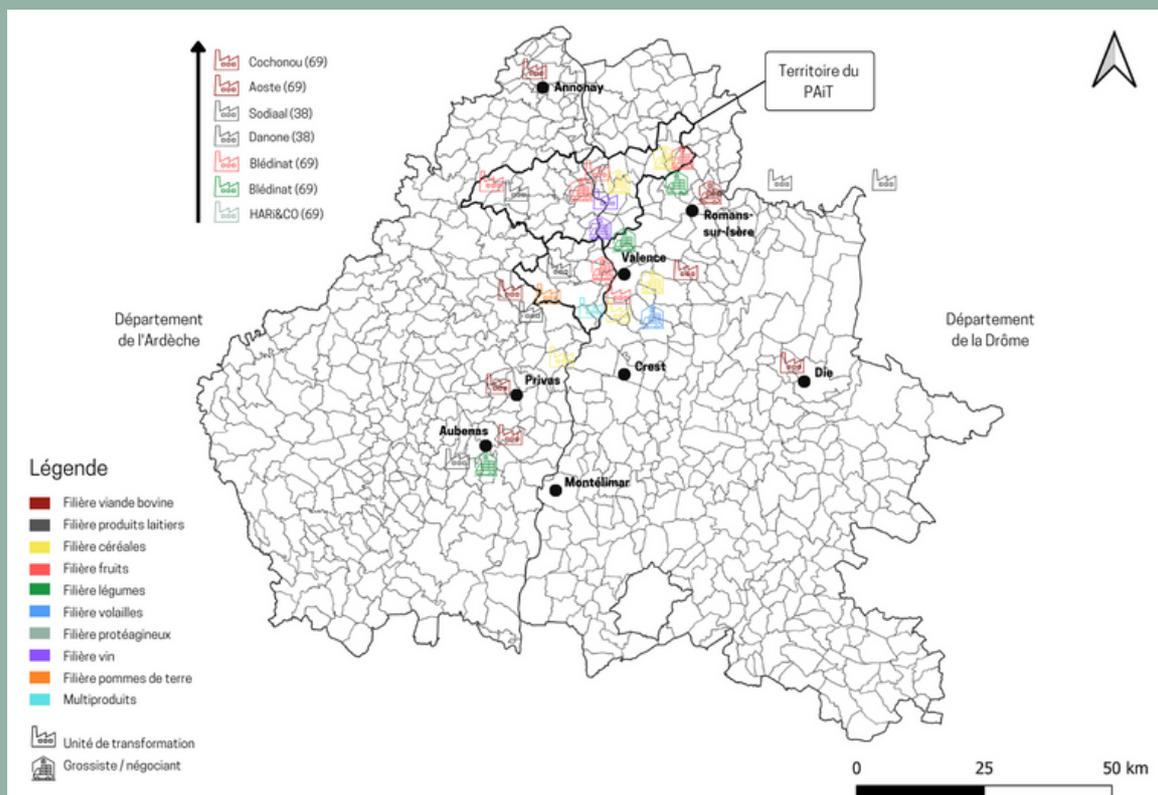
Dans le but d'illustrer plus précisément les caractéristiques des flux alimentaires sur le territoire, un questionnaire en ligne a été créé et envoyé auprès de différents acteurs de la production, transformation et/ou distribution du système alimentaire local. Une dizaine de personnes a répondu à cette enquête. De plus, 7 entretiens téléphoniques (ou par mails) ont été menés auprès d'acteurs présélectionnés par ARCHE Agglo et Rhône Crussol.



une dépendance forte aux marchés à l'export

Si ce point peut appeler à davantage de commercialisation en circuits courts, il convient toutefois de souligner l'intérêt économique de l'export pour les acteurs locaux. En effet, ces flux sortants traduisent une "richesse extérieure captée par le territoire" grâce à la vente de produits.

Figure 17 : Cartographie des infrastructures du systèmes alimentaire par filière (grossistes, coopératives et unités de transformation) (source : auteurs)





FRUITS

4 débouchés ont été identifiés pour les fruits produits sur le territoire : localement en circuits courts à l'état brut, auprès de grossistes du territoire pour être vendus à l'état brut sur d'autres territoires en France voire à l'étranger, localement auprès de transformateurs locaux (Comptoir Rhodanien, Nectardéchois, etc.) ou auprès de transformateurs à portée nationale situés en dehors du territoire du PAiT (Andros, Teisseire, Blédina, etc.).

Un grand distributeur de fruits et légumes présent sur le territoire d'Arche Agglo et Rhône Crussol a souligné l'importance du partenariat qu'il a mis en place avec l'entreprise ANDROS. Celui-ci représente la majeure partie des volumes approvisionnés et environ un tiers de son chiffre d'affaires. De plus, 10% des produits fournis par ce distributeur provient des deux EPCI et 70% provient du reste des départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Un "petit" transformateur local met en avant, quant à lui, la capacité à s'approvisionner très localement (plus de 90%) et à trouver divers débouchés au sein du territoire des deux EPCI (vente auprès des producteurs, particuliers, épiceries, établissements de tourisme, restaurants etc.).



LÉGUMES

3 débouchés ont été identifiés pour les légumes produits sur le territoire : localement en circuits courts à l'état brut, auprès de grossistes du territoire pour être vendus à l'état brut sur d'autres territoires en France voire à l'étranger, ou auprès de transformateurs à portée nationale situés en dehors du territoire du PAiT (un maraîcher de Rhône Crussol vend par exemple ses produits à Blédina).

Tout comme pour les fruits, des distributeurs (épicerie locale, magasin AB) ont confirmé les nombreuses possibilités de s'approvisionner localement (à l'échelle de l'Ardèche et de la Drôme) en légumes. Même en agriculture biologique, un distributeur s'approvisionne jusqu'à 70% en local "très proche".



LAIT DE VACHE

Le lait de vache produit localement est collecté par des coopératives laitières et industries qui ne sont pas implantées sur le territoire : Danone, Sodiaal, Etoile du Vercors, Vercors Lait.

Cependant, il semblerait que des circuits courts existent sur la filière lait. En effet, un producteur de lait et fromage de brebis voit ses produits distribués sur le territoire d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol et ne rencontre pas de difficultés particulières à la mise en place de tels circuits.



VIANDE BOVINE

3 débouchés ont été identifiés pour la viande bovine produite sur le territoire : abattage dans les abattoirs de Romans-sur-Isère, Die ou Annonay puis transformation à la ferme pour vendre les produits via des circuits courts, vente aux entreprises de transformation du territoire ou de région Auvergne-Rhône-Alpes (sur le territoire : Domaine de Limagne, Jambons de l'Hermitage, etc. ; Sud de Lyon : Aoste, Cochonou, etc.), vente de brouards vivants pour engraissement en Italie.



CÉRÉALES

2 débouchés ont été identifiés pour les céréales produites sur le territoire : vente à des coopératives céréalières à l'état brut (Drômoise des Céréales, par exemple), transformation en farine et pain par quelques paysans-boulangers du territoire qui vendent ensuite leur pain localement.

Un paysan-boulangier issu de Rhône Crussol produit, transforme et commercialise tous ses produits au sein de la communauté de communes. Il souligne son engagement ainsi que celui d'autres acteurs, en collaboration avec Agribio, pour l'émergence d'une filière pois chiche. D'autres essais sont réalisés en ce qui concerne le développement de protéines végétales sur le territoire à travers notamment la culture du soja et du quinoa. Pour autant, les conditions pédoclimatiques rendent difficile ces initiatives.



VITICULTURE

Plusieurs configurations existent dans le secteur viticole : vinification individuelle sur site ou collective, vente des raisins aux coopératives locales qui se chargent de la vinification, vente du produit fini via des circuits courts, vente du produit fini à des grossistes pour une distribution sur les marchés nationaux et internationaux.

En effet, différents viticulteurs du territoire soulignent le fait qu'ils sont bien implantés à l'échelle locale et n'ont donc pas de difficultés à accéder à ce marché. Par ailleurs, les vignes en agriculture biologique sont nombreuses et caractéristiques de la spécialisation du territoire d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol. Cette valorisation de leurs produits se concrétise aussi à l'échelle nationale avec une distribution vers les régions les moins productrices. A l'échelle internationale, le Royaume-Uni et les Etats-Unis semblent constituer les deux principaux marchés extérieurs des viticulteurs du territoire. Pour schématiser, environ 40% des volumes est distribué en région AuRA, 40% dans les autres régions françaises et 20% des volumes est exporté à l'étranger. L'objectif affiché par certains acteurs est d'augmenter la part de leurs exportations en développant d'autres marchés (ex : Australie, Japon etc.).



POMMES DE TERRE

En ce qui concerne la pomme de terre, une petite filière en circuit court est représentée par quelques acteurs du territoire. Cette production et transformation locale est en partie valorisée à l'échelle de l'Ardèche et de la Drôme.

Un acteur important de cette filière sur le territoire produit 60% des volumes qu'il traite au sein d'Arche Agglo. 20% de cette production est en agriculture biologique. L'autre part des volumes traités est issu de régions davantage productives, notamment la Picardie. Ensuite, environ la moitié de ces volumes sont envoyés auprès de grossistes locaux tandis que l'autre moitié est transformée sur place. Les pommes de terre transformées par l'entreprise vont finalement en partie à destination des collectivités de l'Ardèche et de la Drôme, dont la société de restauration collective Terres de Cuisine qui alimente une grande partie des écoles du territoire. L'autre partie transformée est à destination de la restauration et des "food trucks" présents sur Arche Agglo et dans la zone de Valence. Le producteur souligne également les contraintes climatiques importantes qui pèsent sur cette filière, ce qui conduit à des rendements très variables d'une année à l'autre.

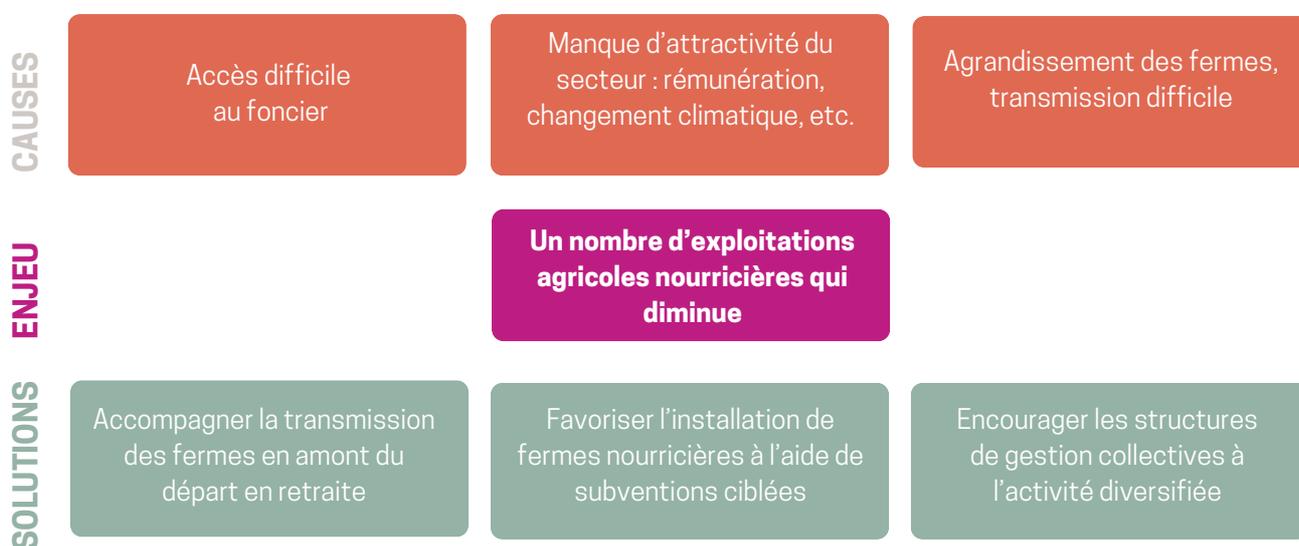


EXEMPLE DE GMS

Au sein de la grande distribution, les tendances en termes de produits disponibles et d'approvisionnement en produits locaux peuvent être différentes de ce que nous avons évoqué jusqu'ici. Nous prendrons ici l'exemple d'un supermarché présent sur le territoire. Notons que l'épicerie constitue le rayon le plus important en volumes (d'articles) dans ce type de magasin : plus d'un quart des produits. Celui-ci est suivi des fruits et légumes, de la crèmerie, de la boucherie/charcuterie, du fromage et des boissons sans alcool. L'ensemble de ces produits constituent plus de 75% des produits alimentaires distribués. Les produits locaux, c'est-à-dire issus des deux départements, concernent notamment des "petits" rayons tels que le traiteur (25% du rayon) et la boulangerie (13%) ainsi que quelques plus grands rayons comme le fromage et la charcuterie. Finalement, en matières de produits AB, le rayon "Surgelés" est celui qui présente la part la plus importante (11%), suivi de l'épicerie (8%) et des fruits et légumes (7%).

LES PRINCIPAUX ENJEUX À RETENIR

1. FAVORISER L'INSTALLATION DE "PRODUCTEURS NOURRICIERS" QUI S'INSCRIVENT DANS LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION LOCAUX



Sur le territoire du PAiT, le nombre d'exploitations agricoles tend à diminuer du fait d'un accès difficile au foncier, d'un agrandissement progressif des fermes qui complique la transmission difficile mais également du fait d'un manque d'attractivité du secteur (faible rémunération, travail pénible, vulnérabilité aux impacts du réchauffement climatique, etc.). Différentes solutions peuvent être proposées afin d'encourager et de faciliter la transmission des fermes mais également les nouvelles installations en faveur d'une agriculture nourricière durable qui s'inscrit dans les circuits de commercialisation locaux (circuits courts ou restauration collective). La transmission des fermes doit être accompagnée bien en amont du départ en retraite afin d'anticiper la recherche d'un repreneur. Les collectivités peuvent également encourager la création de structures collectives qui permettraient une transmission facilitée, mais également des exploitations suffisamment diversifiées pour assurer la viabilité économique de la structure. Enfin, des subventions à l'installation ciblées permettraient de privilégier certains types d'exploitations plutôt que d'autres : nourricières, qui contribuent à renforcer le potentiel d'autonomie alimentaire du territoire (notamment oléo-protéagineux, pommes de terres et céréales), qui pratiquent une agriculture respectueuse de l'environnement et/ou qui s'inscrivent dans des démarches de circuits courts.

2. PRÉSERVER ET FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE

CAUSES

Croissance démographique et urbanisation

Protection insuffisante dans les documents d'urbanisme

Acquisition de foncier agricole par des particuliers

ENJEU

Le territoire perd du foncier agricole.
Le prix du foncier agricole augmente.

SOLUTIONS

Expérimenter les associations foncières agricoles autorisées

Renforcer la protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme

Encourager la SAFER à utiliser son droit de préemption

La perte du foncier agricole sur le territoire du PAiT s'explique en partie par une pression foncière due à l'augmentation démographique et par des mesures de préservation insuffisantes dans les documents d'urbanisme. Par exemple, ARCHE Agglo ne dispose pas encore de plan local d'urbanisme intercommunal afin de protéger les terres agricoles. Des stratégies de densification du bâti peuvent être mobilisées afin de limiter l'artificialisation. Les associations foncières agricoles autorisées pourraient être mobilisées à titre expérimental dans un premier temps afin de préserver le foncier agricole tout en orientant le débouché des producteurs installés. La Safer et les collectivités doivent pérenniser leur collaboration afin de renforcer les mesures de préservation au sein des documents d'urbanisme et de mobiliser judicieusement le droit de préemption dont dispose la Safer.



3.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE TRANSFORMATION LOCAUX POUR LES CIRCUITS COURTS ET LA RESTAURATION COLLECTIVE

CAUSES

Environnement concurrencé par l'industrie agroalimentaire

Filières longues déjà bien implantées

Investissements financier de départ important

ENJEU

Un manque d'outils de transformation de taille intermédiaire pour structurer le système alimentaire local

SOLUTIONS

Construire un appel à projets dédié à l'émergence d'outils de transformation collectif

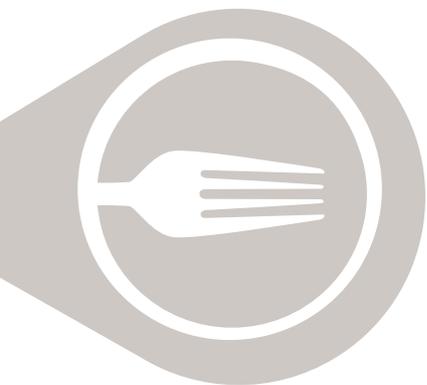
Sensibiliser et accompagner à la diversification de l'activité agricole par la transformation

Communiquer sur les aides financières existantes

Il existe peu d'outils de transformation locaux ayant vocation à transformer des produits du territoire à destination des points de vente locaux ou de la restauration collective. Ceci s'explique par des circuits préexistants déjà bien établis et un environnement concurrencé par l'industrie agroalimentaire. Pour certaines filières spécifiques, notamment les fruits et légumes, l'activité de transformation est également peu lucrative et nécessite des investissements importants au départ. Les collectivités peuvent soutenir l'émergence d'outils de transformation pour les circuits de distribution locaux en proposant des aides financières ciblées au travers d'appels à projets et d'un accompagnement dédié auprès des producteurs et porteurs de projets volontaires (montage financier, étude de marché, gouvernance de la structure, etc.)

Elles peuvent également communiquer sur les aides existantes (mises à disposition par d'autres échelons - Région, État, UE...). Elles peuvent également faciliter la mise en relation avec des structures de solidarité pour la mise en place de chantier d'insertion, en légumerie par exemple.

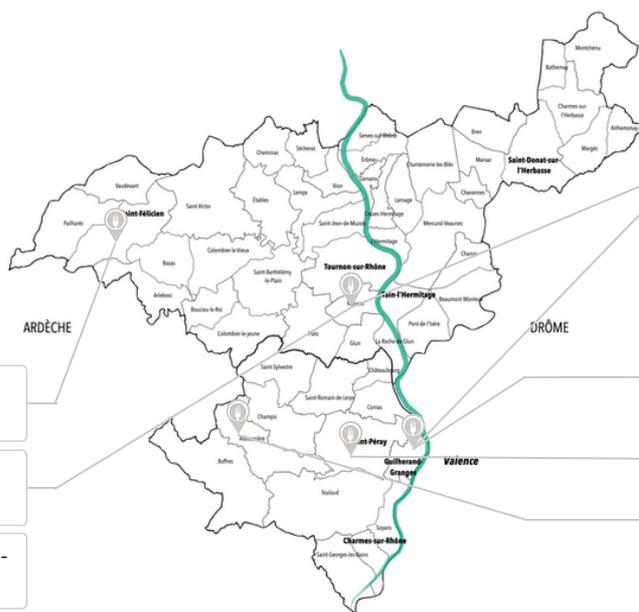




LES INITIATIVES PRÉSENTES SUR LES TERRITOIRES

19 initiatives en faveur d'un système alimentaire inclusif favorisant la création d'emplois et réduisant les inégalités de pouvoir entre acteurs ont été identifiées par les acteurs locaux et Let's Food (carte complète disponible en annexe 11). Il s'agit essentiellement d'initiatives portées par des associations accompagnatrices du milieu agricole (CIVAM, ADEAR), les intercommunalités et les Chambres d'Agriculture. 7 initiatives ont été sélectionnées pour leur pertinence vis-à-vis des principaux enjeux territoriaux.

Localisation des 7 initiatives sélectionnées en faveur d'un système alimentaire inclusif favorisant la création d'emplois et réduisant les inégalités de pouvoir entre acteurs



Le local - Magasin de producteurs (St-Félicien)

Distriferme - Magasin de producteurs (Tournon)

Outils de recensement du foncier - DDT en Chambres d'agriculture

ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Documents d'urbanisme permettant de protéger les terres agricoles

ARCHE Agglo, CC Rhône Crussol, Valence Romans agglo, Porte de Dromardèche, Val de Drôme en Biovallée et Pays Diois - Fermes de demain

ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Aides à l'installation et incitations à la conversion à l'agriculture biologique

La Grange - Magasin de producteurs (Guilhaumand - Granges)

CC Rhône Crussol - Espace test agricole (Saint-Péray)

CC Rhône Crussol - Projet de laiterie

Terre de Liens - Acquisition de foncier agricole et aide à l'installation



ARCHE AGGLO ET CC RHÔNE CRUSSOL - DOCUMENTS D'URBANISME PERMETTANT DE PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

Les intercommunalités de Rhône Crussol et d'ARCHE Agglo sont toutes deux membres du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain, avec l'agglomération de Valence Romans Agglos. Ce SCoT devra intégrer les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) issues de la loi Climat et Résilience. Le SCoT affiche une ambition de réduire la consommation de moitié sur la période 2016-2040, soit 92 hectares par an. Le bilan actuel montre une diminution moyenne de 96,6 ha/an. Plus localement, Rhône Crussol est en train de réaliser son PLUiH qui, en compatibilité avec le SCoT, permettra d'harmoniser la protection des terres agricoles à l'échelle de toutes ses communes. Sur ARCHE agglo des dispositifs sont mis en œuvre pour favoriser le renouvellement urbain et la remise en état de logements vacants (OPAH-RU, PIG).



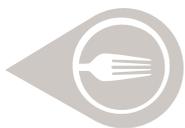
ARCHE AGGLO, CC RHÔNE CRUSSOL, VALENCE ROMANS AGGLO, PORTE DE DROMARDECHE, VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE ET PAYS DIOIS - FERMES DE DEMAIN

En 2022, les 6 collectivités dromoises et ardéchoises se sont associées afin de proposer un projet d'accompagnement à l'installation en agriculture en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" publié par la Banque des Territoires. Intitulé "FERMES DE DEMAIN - Créer un Territoire de fermes nourricières, durables, autonomes et viables économiquement" le projet prévoit de déployer différents outils et infrastructures afin d'appuyer les porteurs de projet agricole dans leur installation.



ARCHE AGGLO ET CC RHÔNE CRUSSOL - AIDES À L'INSTALLATION ET INCITATIONS À LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le Comité Local à l'Installation, co-animé par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, favorise l'installation mais également la transmission des exploitations agricoles en tissant des liens entre les futurs cédants et les porteurs de projets. Dans ce cadre, ARCHE Agglo en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche, accompagne l'installation des agriculteurs sur son territoire par le versement d'une aide directe. Celle-ci représente 2000 € par installation avec une bonification de 500 € pour une installation en agriculture biologique et une bonification de 500 € pour une installation en zone défavorisée. La Communauté de communes de Rhône Crussol octroie également des aides bonifiées pour les installations en agriculture biologique et sous SIQO.



TERRE DE LIENS - ACQUISITION DE FONCIER AGRICOLE ET AIDE À L'INSTALLATION

Terre de Liens, née en 2003, est un réseau associatif, une entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens et une fondation habilitée à recevoir des legs et des donations de fermes. Pour permettre à tous de se mobiliser et d'agir sur le terrain, le mouvement a inventé de nouveaux outils capables d'enrayer la disparition des terres et de faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. L'association a une convention avec CCRC. On peut noter des difficultés d'acquisition en Ardèche dues à des plafonds très bas pour les loyers des baux ruraux comprenant des bâtiments d'habitation (arrêté préfectoral).



CC RHÔNE CRUSSOL - PROJET DE LAITERIE

La CC Rhône Crussol souhaite faciliter l'installation d'une laiterie sur son territoire, à l'aide de financements adaptés. Le développement d'une laiterie locale permet de réduire la dépendance aux transports pour la transformation du lait. C'est également un moyen pour la collectivité de supporter le tissu d'éleveurs locaux en soutenant une démarche qui met en commun les outils de transformation du lait.



LA GRANGE, DISTRIFERME, LE LOCAL - MAGASIN DE PRODUCTEURS

Le territoire du PAiT compte 3 magasins de producteurs :

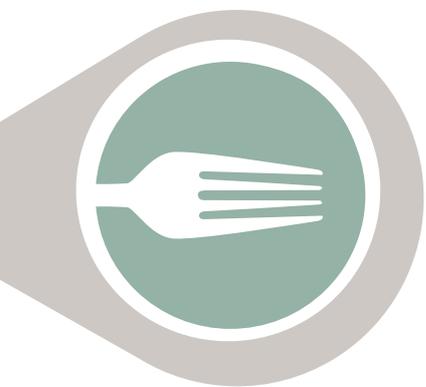
- La Grange : Situé à Saint-Péray, le magasin regroupe un ensemble de 46 producteurs locaux.
- DistriFerme : Situé à Tournon-sur-Rhône, distriFerme dispose d'un magasin mais également d'une parcelle où les clients peuvent venir récolter directement leurs légumes.
- Le Local : Ouvert en juillet 2022 à Saint-Félicien, le Local regroupe 8 paysans et brasseurs.

L'ambition portée par ces magasins permet de développer le circuit-court, moyen de garantir de meilleures rémunérations et une transparence sur l'origine des produits.



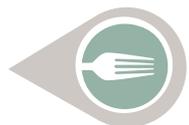
COMMUNE DE ST-PÉRAY - ESPACE TEST AGRICOLE (SAINT-PÉRAY)

En janvier 2021, la commune de St-Péray a créé un espace test agricole (ETA). L'ETA s'adresse aux personnes qui possèdent déjà une expérience ou une formation en maraîchage et qui souhaitent tester leur activité avant de s'installer. Il répond à plusieurs objectifs : accompagner les futurs agriculteurs dans l'expérimentation et la faisabilité de leur projet et favoriser l'installation en maraîchage biologique. En janvier 2021, un premier maraîcher a rejoint l'ETA de St-Péray afin de produire des légumes biologiques. Il dispose de 5000 m² de terres agricoles. L'ETA est animé par l'ADDEAR 07.



LES INITIATIVES INSPIRANTES VENUES D'AILLEURS

8 initiatives venues d'ailleurs ont été identifiées afin d'inspirer collectivités et acteurs du territoire dans leurs efforts en faveur du développement de l'économie territoriale, de l'appui à l'installation en agriculture nourricière biologique, ou encore de la création d'outils de transformation de proximité.



CAIRN - MONNAIE LOCALE DE LA RÉGION GRENOBLOISE (ISÈRE)

Une Monnaie Locale et Complémentaire est un titre de paiement qui circule sur un territoire délimité et au sein d'un réseau d'acteurs choisis (commerces et services de proximité, artisans, producteurs, associations et PME locales), sans possibilité d'épargne ni de spéculation. Elle facilite le développement des circuits courts, dynamise l'économie locale et soutient une économie solidaire et respectueuse de l'environnement. Le Cairn est la monnaie locale qui circule dans la moitié sud de l'Isère. L'association porteuse du Cairn a vu le jour en 2015 de la volonté d'un groupe de citoyens de lancer une monnaie locale sur le bassin de vie grenoblois. La monnaie est entrée effectivement en circulation à l'automne 2017. Aujourd'hui, plus de 50 000 Cairns sont en circulation qui peuvent être utilisés dans plus de 160 magasins, institutions et services.



LÉGUMERIE DE MAGELLAN (BORDEAUX, GIRONDE)

L'ESAT Métropole Site Pessac Magellan (Établissement et Service d'Aide par le Travail) a créé un atelier de découpe de légumes et propose du travail à des personnes en situation de handicap. Cet atelier achète des produits frais, de qualité issus de l'agriculture locale, bio ou raisonnée directement aux agriculteurs ou à Loc Halle Bio situé sur le MIN de Bordeaux Bienne. Ils transforment ces légumes en produits quatrième gamme, c'est-à-dire prêts à cuisiner (épluchés, lavés, découpés, emballés, entiers, émincés, râpés, en cubes ou en rondelles, conditionnés sous vide ou en sachet) pour les cuisines centrales et la restauration collective.



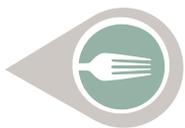
ASSOCIATIONS FONCIÈRES AGRICOLES AUTORISÉES

Une Association Foncière Agricole Autorisée est un outil de gestion mutualisée du foncier entre plusieurs propriétaires permettant la mise en œuvre d'actions de mise en valeur agricole et contribuant au développement rural d'un territoire. Les parcelles comprises dans le périmètre sont ainsi regroupées en vue d'être exploitées directement ou d'être données à exploiter. Ces organisations sont ouvertes à tous les propriétaires des terres du territoire. Ainsi, une AFAA prend la forme d'un Établissement Public Administratif, créé par arrêté préfectoral, régie par une assemblée des propriétaires et administrée par un syndic. Sa gouvernance est partenariale, en lien avec la composition du syndicat des propriétaires : métropole, communes et privés.



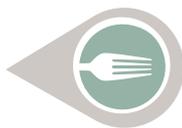
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - APPEL À PROJETS « FILIÈRES COURTES, ENTRETIEN DES COTEAUX, AGRI- ENVIRONNEMENT ET AIDE À L'INSTALLATION »

Dans le cadre de son projet alimentaire inter-territorial, Grenoble Alpes Métropole publie chaque année un appel à projets à destination des producteurs dans l'objectif de développer les filières courtes pour augmenter la part de la production locale dans l'alimentation des habitants, de maintenir l'ouverture des coteaux de l'agglomération et d'aider l'installation de nouvelles exploitations. La collectivité apporte notamment une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000 € pour des projets de mise en place d'ateliers de transformation individuels ou collectifs. [Règlement de l'appel à projets.](#)



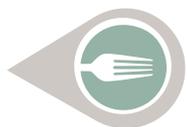
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - APPEL À PROJETS « DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX »

La Région Nouvelle-Aquitaine publie tous les ans un appel à projets à destination des acteurs économiques du territoire dans l'objectif d'appuyer la structuration des filières alimentaires locales en développant de nouvelles solutions logistiques, de transformation, stockage, distribution et commercialisation de produits alimentaires locaux. La subvention attribuée s'élève à 100 000 € maximum et ne peut excéder 50 % du montant total des dépenses. Règlement de l'appel à projets.



TERRITOIRES À AGRICULTURES POSITIVES (TAP) - FONDATION AVRIL

La Fondation Avril propose un appel à projets "Territoires à Agricultures Positives" (TAP) pour soutenir des projets créateurs de valeurs partagées, organisés en filières locales, associant transitions agricoles et renforcement des dynamiques territoriales. Après une 1ère édition sur le Massif central, une 2nde édition se déroule actuellement sur le Bassin Adour-Garonne en partenariat avec l'agende de l'eau Adour-Garonne, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine. 18 projets sont financés à hauteur de 850 000 € sur 2 ans.



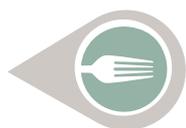
CONSERVERIE MOBILE ET SOLIDAIRE (ROMANS-SUR-ISÈRE, DRÔME)

La conserverie mobile et solidaire est un véhicule aménagé en laboratoire de transformation pour faire des conserves et en cuisine pour des ateliers d'initiation et d'animation. Basé autour de l'alimentation, ce projet a pour but d'inciter et aider les habitants de la ville de Romans-sur-Isère, qui n'en ont pas forcément les moyens, à consommer sain et local. Les bénévoles récupèrent des fruits et légumes invendus sur des exploitations agricoles ou sur des marchés pour en faire des conserves. Ce projet a notamment pour objectif de contribuer à un modèle de production et de consommation alimentaire durable et local, de favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et de favoriser le lien social et le renforcement des liens villes/campagne.



PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'ISÈRE - MISE EN RELATION DES PRODUCTEURS, ARTISANS ET COMMERÇANTS LOCAUX (ISÈRE)

Le pôle agroalimentaire de l'Isère est une association créée en novembre 2018 pour développer l'agriculture et l'agroalimentaire de qualité en Isère. Porté par le département, la Métropole et d'autres collectivités et acteurs locaux, le pôle agroalimentaire vise à mettre en relation les acteurs du secteur, coordonner les activités qui s'inscrivent dans la promotion des produits issus de l'agriculture locale et la bonne gestion des ressources. En avril 2020, le pôle a créé une plateforme digitale dans l'objectif de faciliter la rencontre entre producteurs, artisans et commerçants locaux. La plateforme est dédiée aux produits de la marque territoriale Is(h)ère ou bénéficiant des labels AOP ou IGP.



ATELIERS DE TRANSFORMATION COLLECTIFS

Un atelier de transformation collectif (ATC) est une structure gérée par un collectif d'agriculteurs qui mutualisent leurs moyens pour disposer des équipements nécessaires à la transformation de leurs produits afin d'en assurer la commercialisation via des circuits alimentaires de proximité. On dénombre plus de 130 ateliers de ce type aujourd'hui en France. Souvent portés par les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), ces ateliers peuvent permettre la transformation de viandes, fruits, légumes, miel, produits laitiers, etc

DIAGNOSTIC DE DURABILITÉ

3

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le système alimentaire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol protège-t-il l'environnement et la biodiversité sans épuiser les ressources non renouvelables et sans polluer?

La durabilité environnementale des composantes du système alimentaire local est conditionnée par différents facteurs :



La production agricole et alimentaire : Quel est l'impact de l'activité agricole sur la ressource en eau, la qualité de l'air, la biodiversité et les sols ?



La transformation agroalimentaire : Quel est l'impact des unités de transformation agroalimentaires sur les ressources naturelles ? Les déchets générés sont-ils revalorisés pour la production de compost ou d'énergie ?



La distribution alimentaire : Quel est l'impact des infrastructures de distribution alimentaire sur les ressources naturelles ? Les déchets générés sont-ils revalorisés pour la production de compost ou d'énergie ?



La consommation alimentaire : Les consommateurs sont-ils suffisamment sensibilisés aux enjeux environnementaux associés à leurs habitudes alimentaires ? Quelle est la stratégie de collecte et de valorisation des déchets organiques générés par les ménages ?

3.1 L'URGENCE D'UNE TRANSITION VERS UN SYSTÈME AGRICOLE PLUS DURABLE

LES RESSOURCES EN EAU VULNÉRABLES À LA POLLUTION AUX NITRATES SUR LES COMMUNES DRÔMOISES

La protection de la ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire :

- Le territoire du PAiT est traversé du Nord au Sud par le Rhône sur près de 50 km ;
- Il est adossé à la nappe souterraine alluviale du Rhône, ressource principale pour l'alimentation en eau potable des territoires qui jalonnent le cours du Rhône (Agence de l'eau RMC, 2010).

À ce jour, 17 des 21 communes drômoises d'ARCHE Agglo sont identifiées comme zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole (Atmoterra, 2018). Ces communes correspondent aux zones de culture de la vigne, des fruits et légumes et des céréales. Une attention particulière doit donc être apportée à la réduction des quantités de fertilisants appliquées sur cette zone.

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, l'outil CRATER développé par Les Greniers d'Abondance met en évidence un nombre moyen de traitements chimiques supérieur à la moyenne en Région Auvergne-Rhône-Alpes et en France. Cet indice est cependant nettement inférieur sur la CC Rhône Crussol : ceci s'explique par une proportion de la SAU bio plus importante et la prépondérance des cultures fourragères et de l'élevage (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Indicateur « NODU » reflétant le nombre moyen de traitements par hectare de SAU :

- ARCHE Agglo : 3,6
- CC Rhône Crussol : 1
- Région AuRA : 1,4
- France : 3,5

Figure 18 : Zones vulnérables à la pollution aux nitrates
Réalisation : Let's Food, source : DREAL AURA, 2021.

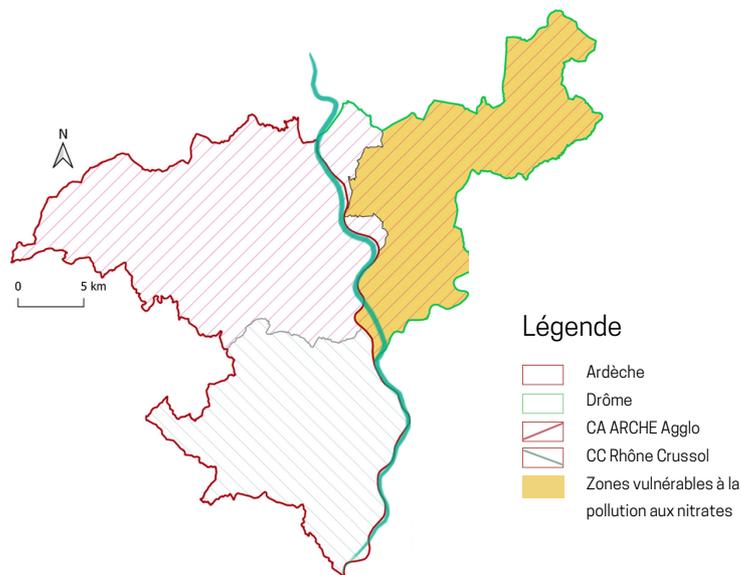
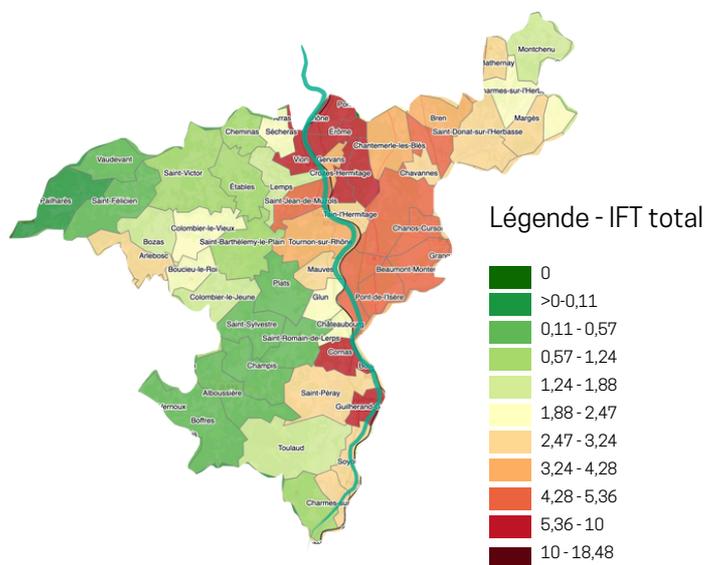


Figure 19 : Carte d'utilisation des pesticides (INFT = indice de fréquence de traitements) (Solagro, 2022)



La Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France développée par Solagro confirme ce constat : l'indice de fréquence de traitement phytosanitaire des surfaces agricoles est supérieur sur les communes d'ARCHE Agglo, notamment dans le département de la Drôme et le long du Rhône où se trouvent les cultures de vignes et d'arbres fruitiers (Solagro, 2022).

UNE DYNAMIQUE DE CONVERSION AU BIO ENCOURAGEANTE MAIS CERTAINES FILIÈRES RESTENT EN RETRAIT

L'agriculture biologique s'est particulièrement développée sur le territoire du PAiT ces 10 dernières années : Le nombre d'exploitations labellisées a augmenté de +170% sur ARCHE Agglo et +144% sur la CCRC (Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)). En termes de surface agricole utile, cela représente 19% de la SAU sur ARCHE Agglo et 18% sur la CCRC (10,3% en France en 2021) (Dupont, 2022)(DRAAF AURA, 2020)(Agence BIO, 2021).

Certaines filières sont moins concernées par cette dynamique :

» La production céréalière représente 18% de la SAU bio du département de la Drôme, alors qu'elle occupe 36% de la SAU totale du territoire (le constat est similaire en Ardèche : 4% de la SAU bio alors qu'elle occupe 8% de la SAU totale) (DRAAF AURA, 2021 ; DRAAF AURA (1)). (Chambre d'agriculture Drôme, 2018) (Chambre d'agriculture Ardèche, 2018).

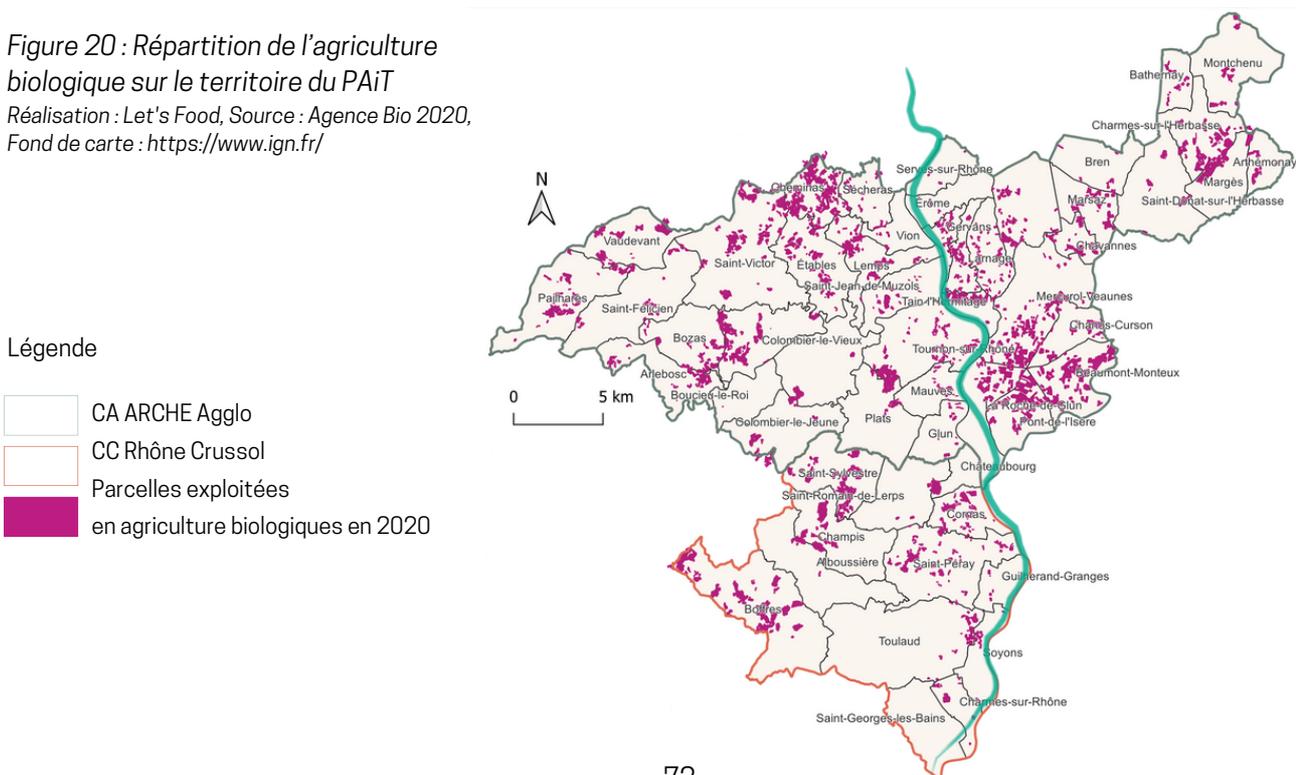
» En Ardèche, la vigne représente 4% de la SAU bio alors même qu'elle occupe 8% de la SAU totale du territoire. (DRAAF AURA (1)) (Chambre d'agriculture Ardèche, 2018).

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIO

Plusieurs freins à la conversion à l'agriculture biologique ont été mis en évidence lors des focus groupes de mai 2022. Il s'agit ici de freins "perçus" par les 10 acteurs présents lors de l'atelier focus groupe 2 sur les "potentiels d'autonomie alimentaire" :

- » Risques extérieurs d'attaques parasitaire ou de ravageurs : certaines exploitations ont des pratiques proches du bio mais se laissent la possibilité d'appliquer un traitement chimique ;
- » Marché considéré comme fluctuant : les producteurs ont besoin de garanties quant aux débouchés possibles ;
- » "Discréditation" du label de par son appropriation par l'industrie agroalimentaire ;
- » Manque de demande de la part des consommateurs, saturation du marché ;
- » Marché AOP suffisamment rémunérateur (notamment en viticulture) (Focus groupe 2, mai 2022).
- » La littérature identifie d'autres points freinant la conversion à l'agriculture biologique :
- » Le manque de sensibilisation des producteurs aux enjeux environnementaux ;
- » La manque de structuration de l'aval de la filière ;
- » La multiplication des labels peut être source de confusion et discréditer le label bio (Latruffe et al., 2013).

Figure 20 : Répartition de l'agriculture biologique sur le territoire du PAiT
Réalisation : Let's Food, Source : Agence Bio 2020,
Fond de carte : <https://www.ign.fr/>



UNE PRESSION ET DÉPENDANCE IMPORTANTE À LA RESSOURCE EN EAU

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, l'irrigation représente 67% des prélèvements d'eau. 10% de la SAU est irriguée (à titre de comparaison à l'échelle nationale, l'agriculture représente 8% des prélèvements d'eau ; 5% de la SAU est irriguée)(Consortium Consultants & ARCHE Agglo, 2022). L'augmentation des températures moyennes (prévisions de +4°C d'ici 2100 sur ARCHE Agglo) et la perturbation de la fréquence des précipitations renforcent la pression exercée par l'agriculture sur les ressources en eau du territoire.

DES PRATIQUES AGRICOLES QUI CONTRIBUENT À L'ÉPUISEMENT DES TERRES AGRICOLES

En France, 40% des surfaces agricoles présentent des risques d'épuisement (GIS sol, 2017). Sur le territoire du PAiT, GIS Sol met en évidence un stockage du Carbone moindre au niveau des communes drômoises. Cela laisse supposer des pratiques agricoles qui ne favorisent pas le stockage de matière organique et accélère l'épuisement des sols (exemples : absence de couverts végétaux, d'intercultures, monocultures, travail du sol profond).

Figure 21 : Empreinte carbone et énergétique de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne de valeur en France (Atmoterra, 2018)

Ne sont pas considérés les transports des véhicules utilitaires de moins de 3,5 t + les emballages et les déchets

À terme, cela peut entraîner un déséquilibre de la fertilité chimique, biologique et physique qui se traduit par une baisse des rendements agricoles (GIS Sol, 2017). Selon la FAO, 33% de la SAU à l'échelle mondiale était dégradé en 2015, cette proportion pourrait atteindre 90% d'ici 2050 si les pratiques agricoles n'évoluent pas. La FAO estime à -50% la baisse des rendements agricoles du fait de la dégradation des terres agricoles (FAO, 2015).

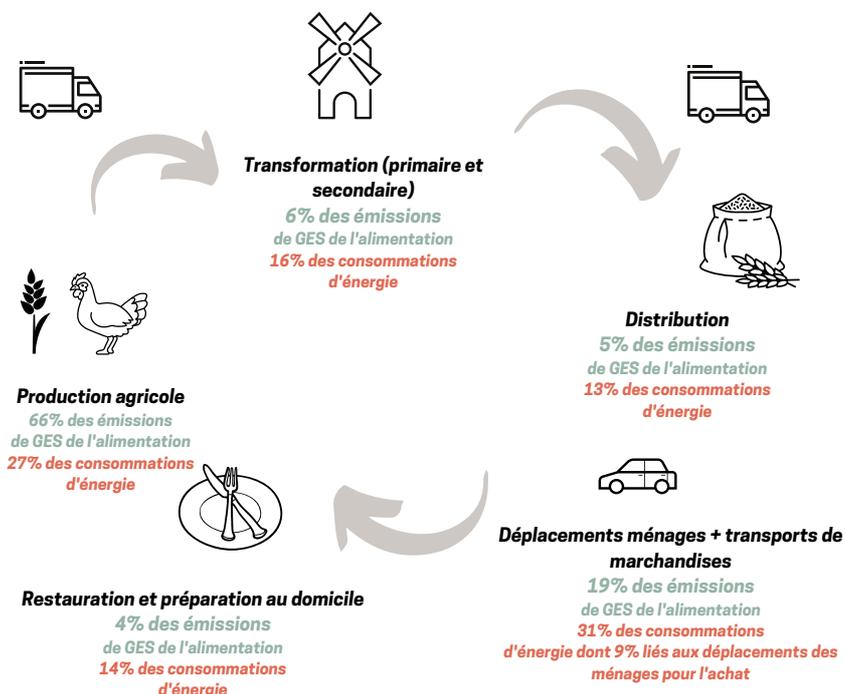
L'ÉLEVAGE, PRINCIPAL CONTRIBUTEUR AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE

À l'échelle nationale, les choix alimentaires des ménages représentent un quart de l'empreinte carbone totale des français. La phase de production agricole pèse pour 67% de cette empreinte carbone (usages d'engrais azotés, fermentation entériques des ruminants et effluents d'élevage, engins agricoles, etc.) (Atmoterra, 2018).

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, l'agriculture représente 13% des émissions de GES, principalement dues aux activités d'élevage (épandage, stockage, rejets, etc.) (78%). Sur le territoire de la CCRC, même constat : En 2016, l'agriculture était responsable de 16% des émissions de gaz à effet de serre (l'élevage responsable à 63%) (Atmoterra, 2018).

UNE SPÉCIALISATION AGRICOLE AU DÉTRIMENT DE LA BIODIVERSITÉ

L'agrandissement des exploitations agricoles et la spécialisation des systèmes de production a également des conséquences sur la biodiversité : disparition des haies, bocages, utilisation d'engrais et pesticides, obstacles à la continuité écologique, etc (Atmoterra, 2018). Sur ARCHE Agglo, la taille moyenne d'une exploitation agricole est passée de 19,1 ha à 25,3 ha entre 2010 et 2020. Sur la CCRC, elle est passée de 23 ha à 25,6 ha (Agreste, 2020 (1) ; Agreste, 2020).



3.2 LES PRATIQUES DURABLES DES UNITÉS DE TRANSFORMATION PEU CONNUES

UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION BIO ENCOURAGEANTE EN ARDÈCHE ET DRÔME MAIS INSUFFISANTE SUR LE TERRITOIRE DU PAIT

L'existence d'outils de transformation de produits biologiques sur un territoire est primordiale pour structurer la filière biologique, encourager sa production et donc les conversions ou nouvelles installations en bio, mais également augmenter la consommation de ces produits localement. Le nombre d'unités de transformation agroalimentaire de produits biologiques augmente dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme : 205 à 312 dans la Drôme et 100 à 145 en Ardèche entre 2012 et 2019 (DRAAF AURA, 2021 ; DRAAF AURA (1)).

La cartographie réalisée en page 51 laisse suggérer un nombre restreint d'unités exclusivement biologiques (en dehors des unités de transformation viticoles sur site). Si la transformation bio permet de structurer les filières bio du territoire, la labellisation concerne uniquement la matière première utilisée. Ces unités peuvent impacter autrement sur les ressources naturelles : consommation d'eau, d'énergie, production et gestion des déchets, etc.

LA TRANSFORMATION DE LA VIANDE ET SES IMPACTS POTENTIELS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'industrie agroalimentaire a des impacts sur la ressource en eau. Les eaux utilisées peuvent être sources de pollution des cours d'eau et nappes phréatiques si elles ne sont pas traitées avant leur rejet. L'industrie de la viande représente à elle seule 50 % des pollutions des eaux en France (Suez, 2017). Peu d'informations sont disponibles sur la consommation d'énergie et l'impact du secteur de la transformation agroalimentaire sur le territoire du PAiT. Cependant, la prédominance d'industries agroalimentaires de transformation de la viande laisse supposer un besoin de vigilance accru en termes de gestion des eaux usées.

La Drôme est le premier département de la région en nombre d'industries agro-alimentaires de transformation bio, l'Ardèche est troisième. (DRAAF AURA, 2021 ; DRAAF AURA (1))

UN POTENTIEL IMPORTANT DE REVALORISATION DES DÉCHETS DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DE LA VIANDE ET DU RAISINS

À l'échelle nationale, l'industrie agroalimentaire produit près de 2,1 tonnes de déchets alimentaires par an, soit un impact carbone évalué à 3 millions de tonnes de CO2 annuellement (INCOME consulting, 2016). Le secteur contribue à hauteur de 32% de l'ensemble des pertes et gaspillages le long de la chaîne alimentaire (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 2017). Les unités de transformation de la filière viande sont souvent pointées du doigt pour les quantités de sous produits qu'elles génèrent et valorisent peu (Selon les filières, de 35 à 50 % du poids de chaque animal devient un résidu : peaux, sang, ligaments, plumes, abats, os, sabots, etc.) (Réséda et al., 2017).

La transformation viti-vinicole est également concernée par les enjeux de réduction et revalorisation des coproduits (marcs de raisins, lies de vin et bourbes). Ces coproduits peuvent être épandus sur les parcelles agricoles afin d'améliorer le niveau de matière organique des sols ou générer de l'énergie (Institut Français de la Vigne et du Vin, 2015).

Aucune solution de revalorisation des produits alimentaires non consommables n'est proposée par les collectivités territoriales aux transformateurs du territoire du PAiT.

3.3 LES SUPERMARCHÉS IMPACTENT D'AVANTAGE L'ENVIRONNEMENT QUE LES EPICERIES

LA GRANDE DISTRIBUTION ÉMET, CONSOMME ET GASPILLE MAIS A ENGAGÉ DES DÉMARCHES VISANT À RÉDUIRE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL



La grande et moyenne distribution, omniprésente sur le territoire notamment le long du Rhône près des centres urbains et centres-bourgs, est à l'origine d'impacts environnementaux plus importants que les autres distributeurs, notamment les commerces de proximité :

»» Gaspillage alimentaire

13,6 % du gaspillage sur la chaîne alimentaire en France est imputable aux GMS (Ritzenthaler, 2016). Si la GMS a l'obligation de faire don de ses invendus consommables à des associations d'aide alimentaire, aucune solution de revalorisation des produits alimentaires non consommables ne semble être proposée aux distributeurs du territoire du PAiT.

»» Consommation d'énergie

- Aller faire ses courses en hypermarché nécessite en moyenne 30 fois plus d'énergie et émet 70 fois plus de CO2 que de faire ses courses dans un commerce de proximité (Consoglobe, 2013).
- Avec l'éclairage, la climatisation et la réfrigération, on estime qu'en moyenne, une grande surface alimentaire consomme 800 à 900 kWh au m²(ADEME, 2018).
- Production de déchets : cartons, plastiques, films, cagettes, palettes... Les emballages représentent 52 % des déchets produits par une grande surface (ADEME, 2018).

»» Filières longues

Les produits en rayon sont principalement issus de l'agriculture conventionnelle. Ces produits sont essentiellement importés d'autres régions françaises et étrangères et transitent via transports routiers. L'offre locale reste minoritaire (1 à 20 % selon les enseignes) (LSA, 2018). Par ailleurs, la diversité de l'offre proposée par la GMS encourage la surconsommation et les gaspillages associés.

Certaines enseignes proposent des solutions pour réduire leur impact environnemental. Le groupe Auchan a mis en place une filière de revalorisation des déchets : 87,8% des déchets des hypermarchés du groupe sont méthanisés ou recyclés. Par ailleurs, le magasin Auchan de Guilhaud-Granges collabore avec l'entreprise Too Good to Go pour réduire le gaspillage alimentaire. Le groupe Auchan a également réalisé une étude de l'impact carbone de 14 produits afin de mener un travail de réduction d'impact avec les fournisseurs (sur toutes les étapes de la chaîne). Certains magasins développent des infrastructures de production d'énergie photovoltaïque (ce n'est pas encore le cas sur le territoire du PAiT) (Auchan Retail France, 2022).

DES COMMERCES DE PRODUITS BIOLOGIQUES QUI SE MULTIPLIENT SUR LE TERRITOIRE

L'offre alimentaire en produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée impacte positivement les choix alimentaires des consommateurs du territoire. Le territoire du PAiT compte 5 magasins franchisés de produits biologiques (Biocoop, Satoriz, La Vie Claire) et 18 magasins indépendants qui commercialisent des produits biologiques et/ou locaux.

À l'échelle des départements, le nombre de commerces de produits biologiques augmente de façon exponentielle depuis 10 ans : de 59 à 103 dans le Drôme entre 2012 et 2019 (+75%) et 24 à 48 en Ardèche (+100%) (DRAAF AURA, 2021 ; DRAAF AURA (1)). Le territoire du PAiT compte également une AMAP et 63 marchés alimentaires ou points de vente directe à la ferme (qui proposent une offre locale mais pas exclusivement biologique) (Figure 7 - p27).

3.4 INFORMER ET SENSIBILISER POUR DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

MONTRER LA VOIE POUR ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

Les habitudes de consommation d'un territoire donné peuvent orienter positivement l'offre disponible et donc la structuration des filières, notamment durables. Selon l'enquête conditions de vie et aspirations des Français réalisée par le CREDOC, 26% des Français considèrent l'environnement comme un enjeu actuel majeur (devant le chômage, l'immigration, l'Europe, etc.) (CREDOC, 2019).

Cela se reflète dans l'évolution des habitudes alimentaires : D'après une enquête de l'Agence Bio, 73% des Français déclarent consommer des produits issus de l'agriculture biologique au moins une fois par semaine, 15% en consomment tous les jours (Agence BIO, 2022). En 2020, d'après FranceAgriMer, pour la seconde année consécutive, la consommation totale de viande recule (84,5 kg/an/personne en 2020, - 1,5% par rapport à 2019, essentiellement viande de boucherie) (France AgriMer, 2021 (1)).

Il n'existe pas de données sur la consommation de produits issus de l'agriculture biologique ou de viande sur le territoire du PAiT. Les ateliers organisés en mai 2022 laissent toutefois supposer que les tendances locales sont comparables aux tendances nationales. Cependant, les acteurs conviés aux ateliers indiquent que la consommation de produits issus de filières durables est freinée par un manque d'information quant aux points de vente existants qui proposent des produits bio et locaux à des prix accessibles, un manque de modèles inspirants pour accélérer le changement de comportements mais également par la pression sociale et les "effets de groupes".

"Il faut éduquer, informer. Il s'agit vraiment d'éducation et d'accompagnement."

- Maison des Jeunes et de la Culture,
Focus Groupe 1, mai 2022

"Il est peut être difficile de suivre ses convictions personnelles : il y a une pression sociale, il est difficile d'imposer ses choix en société, avec ses amis, collègues, etc."

- Chambre de Commerce et de l'Industrie, Focus
Groupe 1, mai 2022

"Le lien alimentation/agriculture n'existe plus et il faut vraiment le reconstruire. C'est un enjeu qui touche tout le monde"

- CIVAM, Focus Groupe 1, mai 2022



Quelques actions sont menées par les collectivités et acteurs du territoire afin de sensibiliser à une alimentation saine et durable. Par exemple, ARCHE Agglo et la CCRC ont animé un défi "Foyers à Alimentation Positive" afin d'informer et de sensibiliser aux pratiques alimentaires saines et durables. La MJC de Tain-l'Hermitage mène des actions de sensibilisation des plus jeunes à l'alimentation saine. Le Secours Populaire invite les bénéficiaires du centre de St-Félicien à venir cueillir directement leurs légumes dans les champs d'un agriculteur de la commune, etc.

Les focus groupes organisés en mai 2022 ont mis en évidence le besoin d'actions d'accompagnement et de formation au-delà de l'information et la sensibilisation.

RÉDUIRE ET REVALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE

En France, l'étape de consommation à domicile est responsable de 29% du volume de nourriture gaspillée le long de la chaîne de valeur. L'enjeu aujourd'hui se situe dans la réduction du gaspillage et la revalorisation des déchets organiques produits. Sur le territoire du PAiT, la gestion des déchets est déléguée au Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD). Grâce aux centres de tri et de valorisation d'Etoile sur Rhône, St Barthélémy de Vals et Beauregard-Baret, une partie des déchets organiques des ménages est compostée. En 2020, les déchets organiques compostés représentaient 14,4% du volume total de déchets collectés sur ARCHE Agglo et 12,1% sur la CC Rhône Crussol. Le compost produit est ensuite commercialisé comme fertilisant pour l'agriculture locale. Cependant, il n'existe pas solution de tri à la source des déchets organiques, ceux-ci sont écartés en centres de tri.

Le SYTRAD propose également des solutions de compostage de proximité : vente de composteurs individuels, appui des intercommunalités dans la mise en place de composteurs collectifs. Il mène également différentes actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri, en collaboration avec les intercommunalités volontaires. Le SYTRAD et ARCHE Agglo ont ainsi réalisé 20 interventions auprès de 10 classes du CE2 au CM2 sur le gaspillage alimentaire dans les cantines. ARCHE Agglo et la CCRC ont également animé un défi "Famille Zéro Déchets" avec l'association Zéro Waste (Sytrad, 2020).

Par ailleurs, la consommation en restauration collective et commerciale contribue également à hauteur de 21% du total gaspillé (MTES, 2017). Or aujourd'hui, aucune solution n'est proposée par les 2 intercommunalités pour réduire et revaloriser les déchets issus de la restauration commerciale, ou encore des distributeurs et transformateurs locaux. Des discussions sont en cours avec l'association locale "Huilétic" pour une expérimentation de revalorisation des déchets des restaurateurs.

À partir du 1er janvier 2023, tout producteur de plus de 5 tonnes de déchets organiques par an aura dans l'obligation de proposer une solution de revalorisation (MTESCT, 2022).

SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES PARENTS : LE LEVIER DES CANTINES SCOLAIRES

Selon l'enquête menée en 2021, les cantines scolaires de la Communauté de communes de Rhône Crussol semblent bénéficier de solutions de revalorisation des déchets organiques. Par ailleurs, 3 communes sur 4 proposent un menu végétarien une fois par semaine (Ibáñez, 2020). Par ailleurs, en collaboration avec AgriBio Ardèche et l'Association Plaine & Terre, la CCRC a mis en place des ateliers de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durable dans les écoles du territoire à partir de l'année scolaire 2020-2021. En deux ans, 18 classes et 420 élèves ont bénéficié de ces ateliers.

En collaboration avec les CIVAM 26 et 07 et AgriBio Ardèche, ARCHE Agglo mène le projet "du champ à l'assiette" afin de sensibiliser les enfants à l'alimentation durable et au lien entre agriculture et alimentation. 27 classes et 4 centres de loisirs ont bénéficié du programme en 2020-2021 et 17 classes en 2021-2022. Par ailleurs, en janvier 2020, le SYTRAD a initié une expérimentation de pesée du gaspillage alimentaire au sein de 9 cantines volontaires dans un objectif de sensibilisation (Dupont, 2021 ; Ibáñez, 2020).

LES PRINCIPAUX ENJEUX À RETENIR

1. ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES

CAUSES

Manque de sensibilisation des producteurs aux enjeux environnementaux

Peur de la prise de risques et de la perte de revenu potentielle

Marché mal connu et considéré comme peu fiable

ENJEU

Une agriculture encore majoritairement « conventionnelle » et impactante sur l'environnement

SOLUTIONS

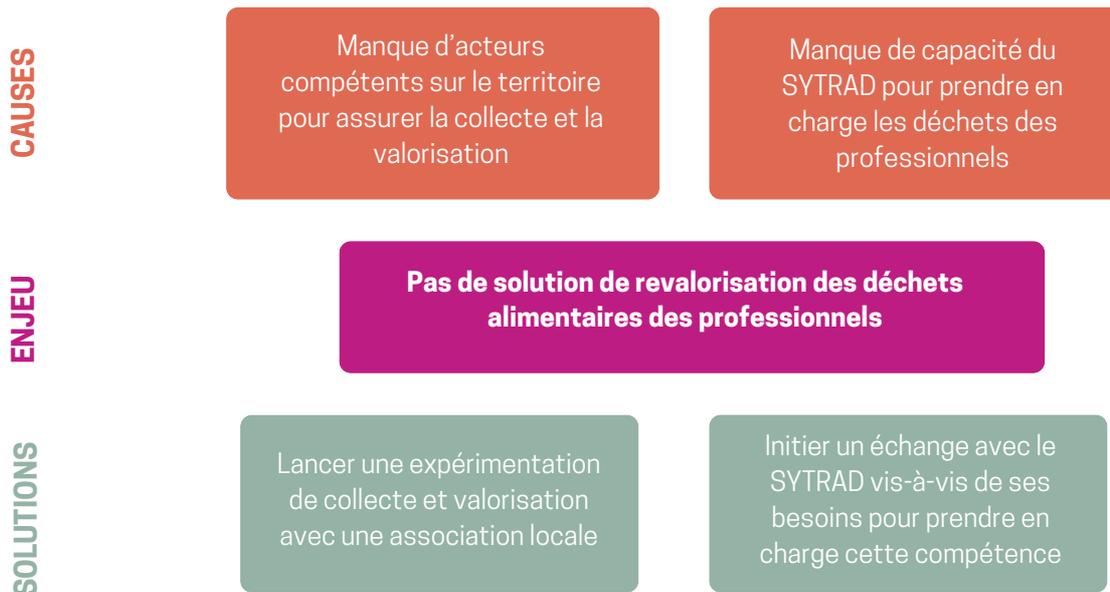
Pérenniser les actions sensibilisation à l'agriculture biologiques entreprises dans le cadre du C2T2A sur AA et les étendre à la CCRC

Orienter les aides à l'installation vers une agriculture biologique ou respectant une série de critères environnementaux

Communiquer sur les circuits de valorisation possibles et favoriser leur accès (intermédiaires conscients, restauration collective, etc.)

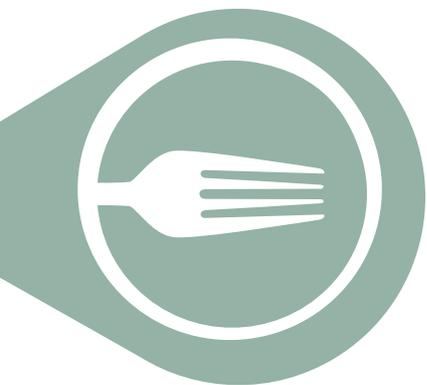
Si l'agriculture biologique s'est rapidement développée sur le territoire du PAiT entre 2010 et 2020, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette tendance en actionnant de nouveaux leviers pour accélérer la transition agricole durable. Face au manque de sensibilisation des producteurs, à la peur de perte de revenus et à la méconnaissance du marché des produits biologiques, certains producteurs sont encore réticents à changer leurs pratiques agricoles. Les collectivités et acteurs publics du territoire disposent de différents moyens pour faciliter cette transition. Des actions de sensibilisation à l'agriculture biologique ont été menées par ARCHE Agglo et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche dans le cadre du C2T2A (journées d'information, de sensibilisation) : il semblerait pertinent de poursuivre ces actions et de les étendre notamment aux producteurs de la CC Rhône Crussol. Des critères relatifs aux modes de production peuvent être intégrés aux cahiers des charges des aides à l'installation octroyées par les collectivités (du moins augmenter la part de bonus versée aux producteurs s'installant en agriculture biologique afin d'en faire une vraie mesure incitative). Les collectivités peuvent également faciliter l'émergence d'intermédiaires conscients et favoriser la mise en relation entre producteurs bio et circuits de proximité ou encore restauration collective.

2. PROPOSER DES SOLUTIONS DE REVALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES DES PROFESSIONNELS



La restauration collective et commerciale contribue à hauteur de 21% du gaspillage alimentaire le long de la chaîne alimentaire. Aujourd'hui, aucune solution spécifique n'est proposée aux restaurateurs commerciaux afin de revaloriser leurs déchets organiques. En cause : le manque de capacité du SYTRAD et du SIRCOM pour la prise en charge des déchets professionnels et le manque d'acteurs compétents sur le territoire pour assurer cette prestation. Les 2 intercommunalités peuvent aujourd'hui poursuivre leur volonté d'expérimentation aux côtés de l'association Huilétic et initier une discussion avec le SYTRAD et le SIRCOM afin d'explorer la possibilité de mutualisation de la gestion des déchets alimentaires des particuliers et des professionnels.

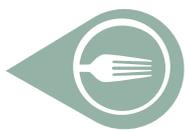
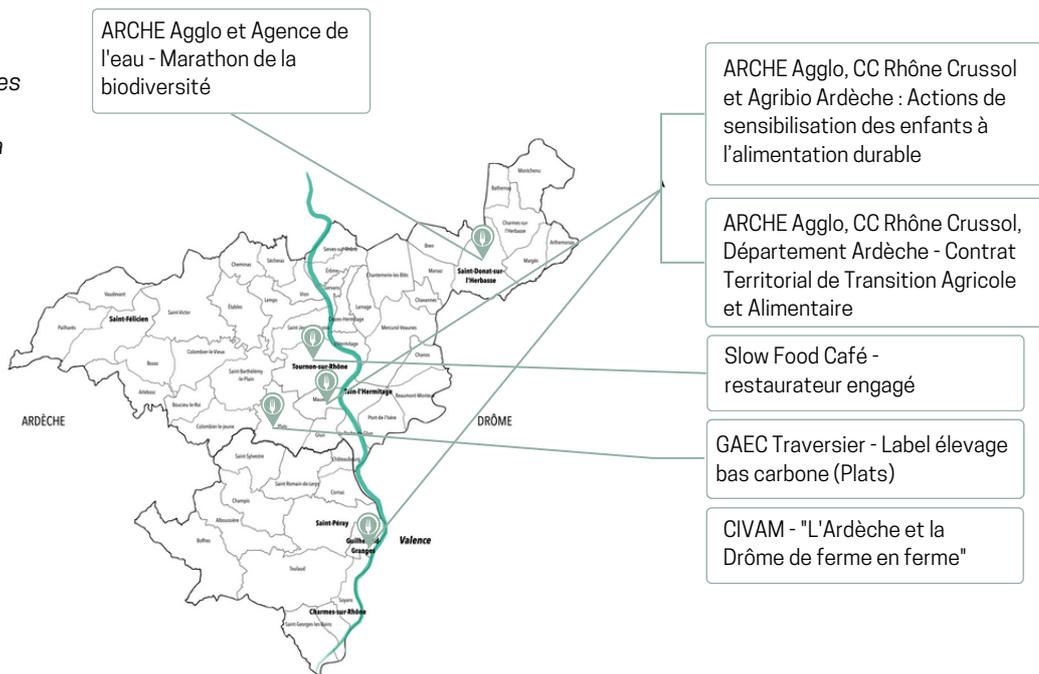




LES INITIATIVES PRÉSENTES SUR LES TERRITOIRES

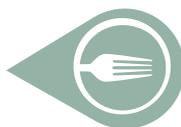
7 initiatives en faveur d'un système alimentaire à faible impact environnemental ont été identifiées par les acteurs locaux et Let's Food (carte complète disponible en annexe 11). Il s'agit essentiellement d'initiatives portées par les 2 intercommunalités et les CIVAM 26 et 07. 5 initiatives ont été sélectionnées pour leur pertinence vis-à-vis des principaux enjeux territoriaux.

Localisation des 5 initiatives sélectionnées en faveur d'un système alimentaire à faible impact environnemental



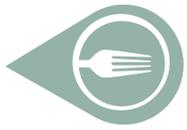
ARCHE AGGLO, CC RHÔNE CRUSSOL ET AGRIBIO ARDÈCHE : ACTIONS DE SENSIBILISATION DES ENFANTS À L'ALIMENTATION DURABLE

En partenariat avec AgriBio Ardèche, ARCHE Agglo et la CC Rhône Crussol mènent des actions de sensibilisation auprès du public jeune au travers d'animations à destination des classes de primaire sur le territoire. Cela consiste à co-construire avec les établissements un projet pédagogique sur l'année scolaire, en lien avec leur projet d'école, les spécificités du territoire et le potentiel lié aux fermes biologiques dans un périmètre proche. L'objectif étant de sensibiliser les jeunes à l'alimentation et à la consommation responsable en proposant des animations pédagogiques et ludiques ou des ateliers de sensibilisation. Cette action est reconduite chaque année.



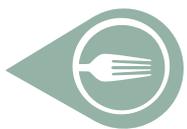
ARCHE AGGLO & AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE : MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Inscrite dans l'appel à projets "Eau et biodiversité" de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cette opération vise à restaurer ou créer des réseaux bocagers sur la partie drômoise du territoire d'ARCHE Agglo. l'objectif est de planter 16 km de haies et 16 mares d'ici 2024. Les actions sont menées à la fois sur les parcelles publiques et privées, ARCHE Agglo conventionne donc avec les communes et avec les agriculteurs concernés. ARCHE Agglo bénéficie aussi de l'expertise de Mission Haie en accompagnement. Ces actions font également l'objet d'activités pédagogiques avec les enfants des écoles du territoire.



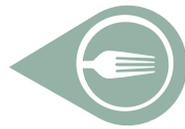
ARCHE AGGLO ET
RHÔNE CRUSSOL -
CONTRAT
TERRITORIAL DE
TRANSITION
AGRICOLE ET
ALIMENTAIRE

La CC Rhône Crussol et ARCHE Agglo ont signé un Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A) en partenariat avec le Département et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Ces contrats sont constitués d'un plan d'action adapté aux spécificités de chacun des territoires et possèdent 4 objectifs : restaurer et conquérir les surfaces agricoles ; adapter les filières agricoles au changement climatique et développer leur capacité de résilience ; permettre aux ardéchois d'accéder à une alimentation responsable et enfin produire de l'énergie renouvelable. Concrètement, l'une des actions consiste à intensifier les synergies déjà développées au sein des territoires d'ARCHE Agglo et de Rhône Crussol pour offrir un débouché local aux déchets verts des particuliers en répondant aux besoins des exploitations agricoles. Si le Conseil Départemental de l'Ardèche a impulsé la démarche en 2020, il n'existe à ce jour pas de financement prévu pour pérenniser l'action.



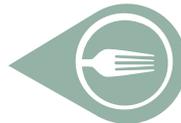
CIVAM -
"L'ARDÈCHE ET LA DRÔME
DE FERME EN FERME"

"De Ferme en ferme" est un événement national consacré à l'agriculture durable qui se déroule chaque année dans 25 départements, avec plus de 500 fermes en France qui ouvrent leurs portes au grand public. Les producteurs présentent leur métier et leur engagement en faveur d'une agriculture durable au travers de visites guidées, de dégustations et d'animations. Par la découverte et l'échange avec des producteurs engagés, l'organisation de cet événement contribue à éclairer sur les modes de production et de consommation et à renforcer le lien ville-campagne. Les productrices et producteurs participants s'engagent dans des pratiques agricoles durables et respectueuses des humains, du bien-être animal, de l'environnement et du climat.



SLOW FOOD CAFÉ -
RESTAURATEUR ENGAGÉ

Le Slow Food café est un café-restaurant situé dans un péniche le long du Rhône à Tournon. Il propose une cuisine variée, de saison, confectionnée à partir de produits biologiques de la région. Le restaurant a également mis en place le tri des déchets organiques (réalisé de façon autonome par les clients).

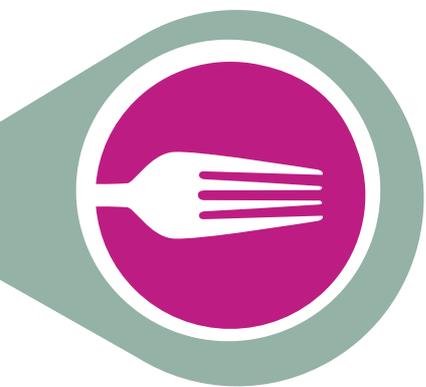


GAEC TRAVERSIER -
LABEL ÉLEVAGE BAS
CARBONE (PLATS)

Au cours de l'année 2019 a été lancée label "bas-carbone" qui s'adresse aux entreprises œuvrant dans les secteurs de la sylviculture, agriculture, transports, bâtiments, etc. L'objectif de ce dernier est d'encourager les projets de réduction d'émissions carbone par un accompagnement financier. L'attribution de la certification "bas-carbone" et donc du financement sont conditionnés par l'approbation et la reconnaissance de divers acteurs (État, experts et parties prenantes, auditeurs indépendants). Sur le territoire de la commune de Plats (ARCHE Agglo) se trouve une unité de méthanisation labellisée bas carbone qui permet à quatre agriculteurs groupés sous la GAEC Traversier de réduire leurs émissions de CO₂, de vendre les surplus d'engrais et produire leurs propres électricités.



© CIVAM



LES INITIATIVES INSPIRANTES VENUES D'AILLEURS

6 initiatives venues d'ailleurs ont été identifiées afin d'inspirer collectivités et acteurs du territoire dans leurs efforts en faveur de la transition vers des pratiques agricoles durables, d'une revalorisation des biodéchets des particuliers et professionnels du territoire et de la multiplication des outils de sensibilisation et d'accompagnement des consommateurs au changement de pratiques alimentaires.



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - STRATÉGIE DE GESTION DES BIODÉCHETS (ISÈRE)

Le schéma directeur déchets 2020-2030 a fixé 2 grands objectifs ambitieux pour 2030 : réduire de moitié la quantité d'ordures ménagères et augmenter à 2/3 la part de déchets recyclés. Pour atteindre ces objectifs, le tri et la collecte des déchets seront favorisés afin de réduire de 3 000 tonnes de déchets alimentaires par an. Deux projets sont également en cours : la construction d'une usine de méthanisation afin de produire du biogaz à partir des déchets alimentaires, et la mise en place d'une taxe pour inciter au recyclage et au compostage des déchets. La métropole met également à disposition des composteurs individuels et collectifs ainsi que des lombricomposteurs gratuits dans les 49 communes du territoire. Plus d'une soixantaine de sites de compostage partagés permettent aux habitants de l'agglomération de valoriser leurs déchets alimentaires. 3 900 composteurs individuels ont été distribués en 2020. Un guide pratique et des formations sont proposés pour s'initier à ces pratiques.



DÉTRITIVORES, CO2POST : SOLUTIONS DE REVALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES DES PROFESSIONNELS (BORDEAUX, GIRONDE ; GRENOBLE, ISÈRE)

De nombreuses initiatives ont été lancées et structurées par des associations ou des sociétés d'utilités sociales afin de valoriser les déchets organiques. À Bordeaux, la société coopérative d'intérêts collectifs Les Détritivores agit auprès des restaurateurs, du secteur de la restauration collective, des collectivités et des particuliers afin d'agir sur trois piliers : la sensibilisation, la collecte de déchets, et le compostage de ces derniers. On retrouve une initiative similaire dans la ville de Grenoble, avec cette fois-ci l'association Co2mpost qui collecte elle aussi les déchets verts chez les professionnels et particuliers. L'association propose aussi des produits qui vont dans ce sens comme du compost, des lombrics et du paillage.



MANGEZ BIO ISÈRE (ISÈRE)

Créée en 2005, l'association de producteurs et productrices "Mangez Bio Isère" est née de la volonté de paysans bio isérois d'approvisionner la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique (ou en conversion), en direct de leur ferme. L'association regroupe une cinquantaine de producteurs et transformateurs isérois, livrant leurs produits au sein d'établissements scolaires, de cuisines centrales, de centres de loisir ou de restaurants d'entreprise. Les restaurateurs ou responsables de cantines collectives les contactent l'association afin d'élaborer un menu avec l'équipe de Manger Bio en fonction des produits disponibles. Les produits sont ensuite livrés, accompagnés de visuels ou d'une animation pour mettre en valeur le repas du jour. 120 établissements bénéficient des services de Mangez Bio Isère sur le département.



PAIN ET PARTAGE (MARSEILLE, BOUCHES- DU-RHÔNE)

Le réseau des boulangeries Solidaires Pain et Partage assure la fabrication de pains biologiques pour les associations caritatives, entreprises, écoles, crèches, la restauration collective, les groupements d'achat solidaire, etc. C'est également un chantier d'insertion qui propose des contrats de travail à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.



LA GRANDE BARGE - TIERS LIEU EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE (NANTES, LOIRE ATLANTIQUE)

La Grande Barge est un bar-restaurant-épicerie géré par la coopérative "Le Début des Haricots". Il s'agit d'un lieu de rencontres et de partage, qui cherche à valoriser un système alimentaire durable. Grâce à un réseau de producteurs et de fournisseurs locaux, artisanaux et/ou en agriculture biologique, la Grande Barge propose une alimentation saine à ses clients. Le bar, situé sur L'île de Nantes, organise différents types d'événements et animations. La coopérative souhaite aller plus loin en multipliant les lieux hybrides tels que "La Grande Barge" sur le territoire des Pays de la Loire, en mettant en lien les producteurs, les transformateurs, les acteurs locaux et les consommateurs. Elle a, par exemple, lancé le dispositif des "micromarchés". Il s'agit de minis marchés s'adressant principalement aux personnes en situation de précarité, leur fournissant des paniers bio/locaux à moindre coût et sans engagement.



LA BIOVALLÉE (DRÔME)

L'association Biovallée située dans la Drôme s'inscrit dans une démarche de développement des initiatives locales bénéfiques à la transition écologique et sociale. L'association a pour volonté d'agir pour la préservation des ressources naturelles qui composent le territoire Biovallée, au sud de la Drôme. Ainsi, Biovallée a mis en place des objectifs visant la sobriété économique (énergies, terres agricoles, urbanisation, agriculture biologique) et le développement des emplois locaux. À titre d'exemple, l'association s'était fixé l'objectif d'atteindre 50 % des surfaces biologiques en 2020. En 2019, le territoire avait atteint 31,32 % de surfaces en bio. Si l'objectif n'a pas été atteint, cela reste largement au-dessus de la moyenne française à 10,3 % (2021).



DIAGNOSTIC DE DURABILITÉ

4

GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Le système alimentaire d'ARCHE Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol apporte-t-il l'information nécessaire pour permettre la cohésion sociale, la confiance et la participation des citoyens ?

La gouvernance alimentaire est conditionnée par différents facteurs :



Intégration de l'alimentation durable à l'agenda politique de la collectivité : Les collectivités porteuses du PAiT mettent-elles en place des politiques suffisamment ambitieuses en faveur d'un système alimentaire durable et résilient ?



Participation et mobilisation des acteurs et citoyens sur les enjeux agricoles et alimentaires : Quels sont les dispositifs existants permettant aux citoyens de contribuer à la prise de décision vis-à-vis du système alimentaire territorial ? Dans quelle mesure les acteurs du territoire contribuent-ils à la prise de décision vis-à-vis du système alimentaire territorial ?



Coopération territoriale, nationale et internationale : Dans un objectif de partage de bonnes pratiques, dans quelle mesure les collectivités porteuses du PAiT coopèrent avec d'autres territoires en France et à l'étranger ?

4.1

CERTAINS ENJEUX NON COUVERTS PAR LES POLITIQUES LOCALES

Les territoires porteurs de PAT doivent travailler sur 5 types de coopérations afin d'assurer une transition durable et appropriée par tous :

- une transversalité interne à la structure porteuse du PAT afin d'assurer une cohérence entre les différentes politiques publiques ;
- une transversalité entre les différents échelons administratifs afin d'assurer une complémentarité et une cohérence des compétences mobilisées par les Communes, Intercommunalités, Départements et Régions ;
- une transversalité inter-territoriale afin de mettre en place des solidarités territoriales et d'assurer des coopérations entre territoires voisins, entre centres urbaines et zones rurales ;
- une transversalité territoriale avec les acteurs locaux, dont les ressources et capacités d'influence les rendent désormais incontournables pour la construction d'une stratégie territoriale ;
- une transversalité citoyenne afin d'associer les habitants d'un territoire aux décisions impactant leur vie quotidienne (Let's Food, 2021).

L'ÉMERGENCE D'UN PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIAL

En 2019, ARCHE Agglo et la Communauté de communes de Rhône Crussol se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Différentes actions ont été identifiées afin d'atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques ou encore de développement des énergies renouvelables. Afin d'aller plus loin dans cette démarche, les 2 intercommunalités se sont engagées en 2020 dans une labellisation TEPOS (Territoire à Énergie Positive). Le secteur agricole et alimentaire a été identifié comme un des leviers d'action principaux dans le cadre des engagements du PCAET et de TEPOS (Institut NégaWatt et al., 2020) (Atmoterra, 2018). En 2021, ARCHE Agglo et Rhône Crussol ont également initié la construction de leur projet de territoire (document cadre de l'action publique en faveur du développement du territoire).

En cours de finalisation, les premiers résultats confirment l'importance du secteur agricole dans l'économie locale et l'identité du territoire mais également sa vulnérabilité face aux changements climatiques à venir (Consortium Consultants & ARCHE Agglo, 2022) (New Deal et CC Rhône Crussol, 2021). Dans le cadre de la labellisation TEPOS, les 2 collectivités ont souhaité pérenniser leur coopération au travers de la construction d'un projet alimentaire territorial, qui obtient une labellisation de niveau 1 en 2021 ainsi qu'un financement pour son déploiement dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE



LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Les 2 Intercommunalités et Départements mènent depuis lors de nombreuses actions sectorielles en faveur d'un système alimentaire durable :

➤ PRODUCTION AGRICOLE DURABLE

Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire

Dans le cadre de la démarche "Ardèche en Transition", feuille de route pour une "Ardèche durable, innovante et résiliente", le Département de l'Ardèche et la Chambre d'Agriculture 07 animent le "Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire" (C2T2A). Signé en 2020 par ARCHE Agglo (pour ses communes ardéchoises) et la CCRC, le C2T2A vise à coordonner les actions des territoires en faveur d'une agriculture et alimentation durable. Les projets du C2T2A sont divers : étude des impacts et du potentiel d'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique (AA), accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique au travers de rencontres individuelles et collectives (AA), développement de la micro-méthanisation agricole à la ferme (AA), sensibilisation des producteurs à l'agriculture biologique au travers de "Rencontres Infos Bio" en collaboration avec AgriBio Ardèche (AA), projet de valorisation des déchets verts pour usage agricole (AA et CCRC) (ARCHE Agglo et al., 2020) (CC Rhône Crussol et al., 2020).

Plan pastoral Nord Ardèche (2022-2026)

ARCHE Agglo, la CCRC et le Département de l'Ardèche coopèrent également dans la mise en œuvre du plan pastoral Nord Ardèche (2022-2026), dans un objectif de développement de systèmes pastoraux productifs, résilients et durables. Financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le programme permet d'octroyer des aides financières aux éleveurs pour atteindre cet objectif (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2022).

Aides à l'installation

Les 2 intercommunalités soutiennent également les installations en agriculture au travers d'aides financières à l'installation, bonifiées pour des installations en agriculture biologique sur ARCHE Agglo et pour des installations en produits de qualité sur le territoire de la CCRC.

➤ PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

Schéma de cohérence territoriale pour ARCHE Agglo, la CCRC et Romans Valence Agglo

La Communauté de communes Rhône Crussol et ARCHE Agglo collaborent également pour la protection du foncier agricole. Depuis 2017, le syndicat mixte Rovaltain Drôme-Ardèche met en œuvre et anime le schéma de cohérence territoriale pour ARCHE Agglo, la CCRC et Romans Valence Agglo.

Plan local d'urbanisme intercommunal CC Rhône Crussol

La CC Rhône Crussol est en cours d'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal. ARCHE Agglo n'a pas encore initié la définition de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Convention d'intervention foncière SAFER/CC Rhône Crussol

La Communauté de communes Rhône Crussol collabore également avec la Safer dans le cadre d'une convention d'intervention foncière afin de mieux connaître les mouvements fonciers sur le territoire (grâce au portail Vigifoncier) et de bénéficier du droit de préemption de la Safer sur certaines terres agricoles.

Partenariat CCRC et Terre de Liens

La CCRC collabore également avec Terre de Liens pour faciliter la transmission de certaines exploitations.



» MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL



La marque territoriale “Goûtez l’Ardèche”

Le Département de l’Ardèche mobilise différents leviers afin de valoriser le patrimoine agricole et alimentaire local. Le Centre du développement agroalimentaire (CDA) « Ardèche le goût » assure la gestion de la marque territoriale “Goûtez l’Ardèche” créée en 1991, qui propose aujourd’hui plus de 500 produits locaux (Goûtez l’Ardèche, 2021). Dans le cadre du C2T2A, un partenariat lie la CC Rhône Crussol, le CDA et le Département de l’Ardèche dans l’objectif de renforcer l’usage des produits locaux lors d’événements.

Plateformes de référencement de points de vente des produits locaux

La CC Rhône Crussol et ARCHE Agglo ont également mis en ligne 2 plateformes qui référencent et cartographient les points de vente alimentaires de qualité sur le territoire (ARCHE Agglo a également publié un guide des producteurs locaux).



» GESTION DES BIODÉCHETS



Le Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) est chargé de la gestion des déchets des particuliers des départements de la Drôme et de l’Ardèche. Les déchets organiques sont écartés du reste des déchets collectés en centre de tri. Cette matière organique est ensuite compostée pour être vendue aux jardiniers du territoire. Le SYTRAD met également à disposition des citoyens des solutions de compostage de proximité : vente de composteurs individuels, installation de composteurs partagés, etc.

» APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



Partenariat avec AgriBioDrôme

ARCHE Agglo collabore avec AgriBioDrôme pour faciliter l’approvisionnement en produits biologiques et locaux pour la restauration collective et ainsi atteindre les objectifs fixés par la loi EgAlim.

» SENSIBILISATION À L’ALIMENTATION DURABLE



Défis familles à alimentation positive

En collaboration avec plusieurs associations locales, la CC Rhône Crussol et ARCHE Agglo ont animé les “défis familles à alimentation positive”.

Campagnes pédagogiques de sensibilisation des enfants du primaire

Dans le cadre du C2T2A, ARCHE Agglo et la CC Rhône Crussol organisent chaque année des campagnes pédagogiques de sensibilisation des enfants du primaire à l’alimentation durable. ARCHE Agglo a également mis en place une formation à destination des jardiniers amateurs.

LES ENJEUX DE SANTÉ ET D’ACCÈS À L’ALIMENTATION SONT ENCORE PEU TRAITÉS

Si certains enjeux bénéficient de dispositifs ambitieux (aides à l’installation, protection du foncier agricole, sensibilisation, notamment), d’autres sont encore peu couverts par les politiques publiques : accès à l’alimentation, santé ou encore soutien à l’émergence d’infrastructures de transformation et commercialisation de proximité (cf tableau récapitulatif p 87).



RHÔNE CRUSSOL & ARCHE AGGLO

- QUELS DISPOSITIFS PUBLICS EN FAVEUR D'UN PAT? -

Dans le cadre du guide "Pour une approche locale de l'alimentation", Let's Food a identifié 11 types de dispositifs afin de caractériser le champ d'intervention des projets alimentaires territoriaux. Ce tableau vise à identifier les dispositifs encore peu mobilisés sur le territoire du PAiT.

Dispositifs publics	ARCHE Agglo	CC Rhône Crussol
Protection et valorisation du foncier agricole	- Schéma de cohérence territorial	- Schéma de cohérence territorial - Plan local d'urbanisme intercommunal - Convention d'intervention foncière avec la SAFER - Convention de partenariat avec Terre de Liens
Aides à l'installation et soutien à l'agriculture biologique ou raisonnée	- Accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique au travers de rencontres individuelles et collectives (avec la CDA07) - Développement de la micro-méthanisation agricole à la ferme (avec la CDA07) - Sensibilisation des producteurs à l'agriculture biologique au travers de "Rencontres Infos Bio" (avec AgriBio Ardèche) - Aides financières à l'installation (bonus pour le bio)	- Aides financières à l'installation (bonus pour les produits sous SIQO)
Développement des circuits courts	- Cartographie en ligne des commerces de proximité : « Je consomme local »	- Cartographie en ligne des commerces de proximité : « L'essentiel est ici »
Valorisation des produits locaux grâce à la transformation agroalimentaire		- Soutien à un projet de laiterie
Education à des régimes alimentaires bons pour la santé et le climat	- Défis familles à alimentation positive - Campagnes pédagogiques de sensibilisation des enfants du primaire - Formation des jardiniers amateurs	- Défis familles à alimentation positive - Campagnes pédagogiques de sensibilisation des enfants du primaire
Restauration collective durable	- Collaboration avec AgriBio Drôme pour faciliter les approvisionnements bio et locaux	
Gestion des biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire	- Composteurs individuels et collectifs en collaboration avec le SYTRAD - Valorisation des déchets verts pour usage agricole (C2T2A, avec CDA07)	- Composteurs individuels et collectifs en collaboration avec le SYTRAD - Valorisation des déchets verts pour usage agricole (C2T2A, avec CDA07)
Valorisation du terroir local	- Renforcement de la place des produits locaux lors des événements (C2T2A)	- Renforcement de la place des produits locaux lors des événements (C2T2A)
Gouvernance alimentaire locale	- Mise en place d'un comité de pilotage de suivi de l'élaboration du PAiT	- Mise en place d'un comité de pilotage de suivi de l'élaboration du PAiT
Précarité alimentaire et cohésion sociale		
Agriculture urbaine		



UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE POUR RENFORCER LES COOPÉRATIONS

PAS D'INSTANCE DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIALE DÉDIÉE

La mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle locale est centrale pour assurer le changement d'échelle mais aussi pour pérenniser la coopération et faire collectivement face aux crises. En 2011, Terres en Villes, animateur du réseau national des projets alimentaires territoriaux, définit la gouvernance alimentaire comme "un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire." Le territoire du PAiT ne dispose pas d'instance de gouvernance alimentaire dédiée qui permettrait de consulter à fréquence régulière les acteurs publics, privés associatifs et citoyens pour la définition et la mise en œuvre d'actions en faveur d'un système alimentaire durable.

DES ACTEURS LOCAUX HABITUÉS DES CONCERTATIONS POUR LEUR TERRITOIRE

Les acteurs socioprofessionnels du territoire ont été consultés à plusieurs reprises ces dernières années, notamment pour l'élaboration du PCAET (Institut NégaWatt et al., 2020) et du projet de territoire. La CC Rhône Crussol a également mis en place une plateforme en ligne permettant à chacun de valoriser son initiative climat au travers d'une carte participative. Plus récemment, les acteurs du territoire ont été mobilisés pour l'élaboration des projets de territoire des 2 intercommunalités. Par exemple, sur ARCHE Agglo, 240 acteurs ont été mobilisés à l'occasion de 3 ateliers fin 2021. Sur Rhône Crussol 4 séminaires multiacteurs ont été organisés. Les acteurs ont également été consultés individuellement. Le projet alimentaire interterritorial est également élaboré à l'aide des acteurs du territoire : 3 ateliers de type "focus groupes" ont été organisés en mai 2022, 3 ateliers de concertation sont organisés en octobre 2022 afin d'établir un plan d'actions pour un système alimentaire durable.

UNE COLLABORATION INTER-ÉCHELONS LIMITÉE

Les 2 intercommunalités porteuses du PAiT ont eu l'occasion de collaborer étroitement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre de la construction et signature du C2T2A. Cependant, ARCHE Agglo entretient peu de liens avec le Département de la Drôme, qui accueille 21 des 41 communes du territoire. ARCHE Agglo collabore avec les communes volontaires de son territoire en les appuyant dans l'approvisionnement en produits de qualité et locaux pour la restauration scolaire, aux côtés d'Agri Bio Ardèche. Il existe peu de liens entre la CC Rhône Crussol et ses différentes communes. Enfin, les 2 intercommunalités ne collaborent pas avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PAiT. Cependant, la Région AuRA a contribué au financement de la démarche TEPOS et à l'élaboration du Plan Pastoral.

DES CONSULTATIONS CITOYENNES FRÉQUENTES

Les citoyens sont également amenés à contribuer au travers de différents outils :

- Pour l'élaboration du PLUiH, la CC Rhône Crussol a mené une enquête auprès des habitants et a mis en place une plateforme de débat citoyen en ligne. 428 idées de projets ont été reçues (Communauté de communes Rhône-Crussol, 2022).
- Dans le cadre de leurs projets de territoire respectifs, les 2 intercommunalités ont réalisé des enquêtes terrain auprès des habitants. ARCHE Agglo a réalisé une enquête spécifique dédiée aux jeunes de 11 à 18 ans. À cette même occasion, ARCHE Agglo a construit son comité de développement : une instance démocratique composée de citoyennes et de citoyens qui remplit une mission consultative auprès des élus.
- Dans le cadre de son PCAET, ARCHE Agglo a organisé une consultation publique en 2020 (ARCHE Agglo, 2022).

4.3

DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE

ARCHE Agglo et la CC Rhône Crussol travaillent en collaboration étroite pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs. Elles s'inscrivent également directement dans les orientations stratégiques départementales et mènent des actions de coopération avec les Départements (particulièrement avec l'Ardèche). Les 2 intercommunalités collaborent également avec d'autres territoires afin d'échanger des bonnes pratiques.



Cantines Durables – Territoires Engagés

La CC Rhône Crussol fait partie du **Réseau des "Cantines Durables - Territoires Engagés"** animé par la Maison d'éducation à l'alimentation durable (MEAD) de la commune de Mouans-Sartoux. Les élus la CC Rhône Crussol ont eu l'occasion de se rendre à Mouans-Sartoux afin d'apprendre de l'expérience de la commune en matière de restauration scolaire saine et durable.



La CCRC et ARCHE Agglo ont répondu aux côtés de Valence Romans Agglo, Val de Drôme en Biovallée, le Pays Diois et Porte de DromArdèche à l'appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" publié par la Banque des Territoires pour le financement d'un projet favorisant l'installation de fermes nourricières.



Les 2 intercommunalités échangent ponctuellement avec certaines collectivités : échange avec la commune de Dieulefit (expérience de marché à tarifs solidaires), accueil d'une délégation des collectivités impliquées dans la mise en œuvre du PAiT "Ardèche Méridionale".

LES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES À RENFORCER DANS LE CADRE DU PAIT

ARCHE Agglo, la CC Rhône Crussol et les communes qui les composent entretiennent peu de relations de coopération avec d'autres territoires à l'étranger sur les sujets relatifs à l'alimentation durable.

- » Cela pourrait représenter une opportunité intéressante pour bénéficier de retours, d'expérience d'autres collectivités sur les enjeux de précarité alimentaire ou encore d'accompagnement au changement de pratiques agricoles.
- » Les 2 collectivités porteuses du PAiT pourraient également dans ce cadre là inspirer d'autres territoires dans leur propre transition.

LES PRINCIPAUX ENJEUX À RETENIR

1. COMPLÉTER ET HARMONISER LES DISPOSITIFS D'ACTION PUBLIQUE

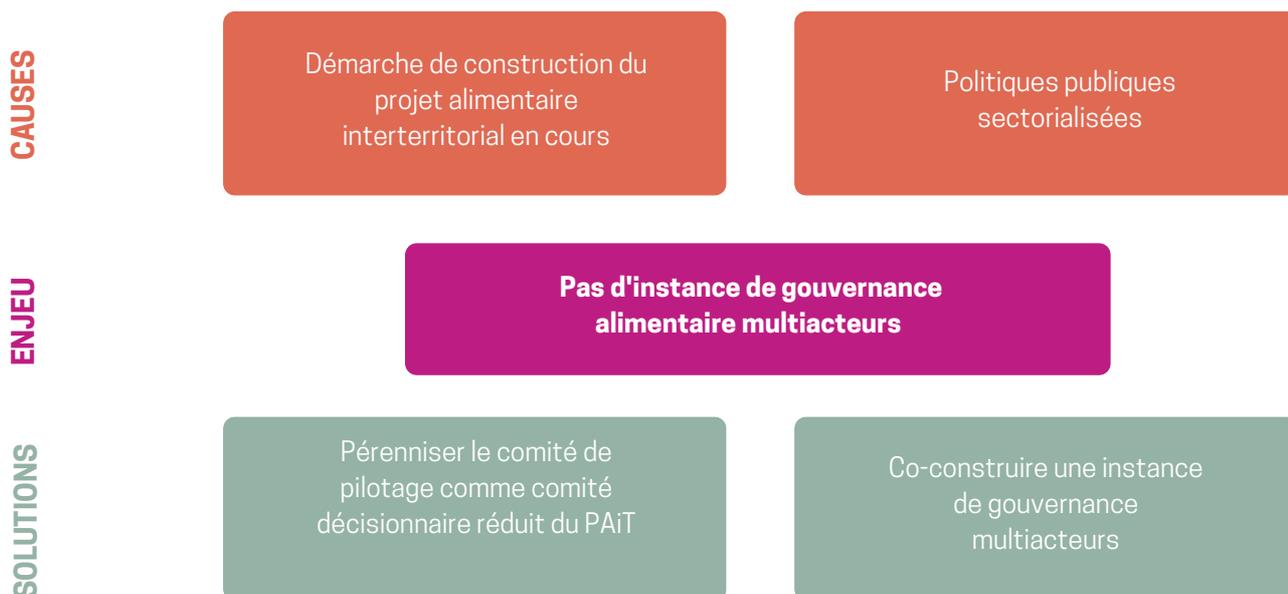


Les 2 intercommunalités porteuses du projet alimentaire interterritorial mènent différentes actions, parfois collectivement, en faveur de la protection du foncier agricole, de l'installation et de la transmission des fermes, de la sensibilisation à l'alimentation durable, etc. Cependant, certains enjeux ne sont pas encore couverts par l'action publique. Il s'agit notamment des enjeux de santé, d'accès à l'alimentation, ou encore de développement des commerces et outils de transformation de proximité car il est parfois difficile de traiter certains sujets dont la compétence est partagée entre les services des intercommunalités voire entre les échelons administratifs. Par exemple, les enjeux de solidarité sont plutôt la compétence des communes et départements, la santé est gérée à l'échelle régionale via les plans régionaux de santé, le développement économique est partagé entre les EPCI et les Régions, etc.

Initiée en 2021, la démarche de construction du projet alimentaire interterritorial co-porté par ARCHE Agglo et la Communauté de communes de Rhône Crussol vise à mettre en cohérence les actions déjà menées et aller plus loin en créant des coopérations avec les acteurs compétents sur les enjeux identifiés comme prioritaires. Pour cela, il serait pertinent de mettre en place un dispositif de suivi afin de s'assurer d'une bonne prise en compte des différents enjeux prioritaires dans les dispositifs publiques. ARCHE Agglo et la CC Rhône Crussol peuvent également s'inspirer d'autres collectivités afin d'initier des actions vis-à-vis des enjeux encore peu traités jusqu'à maintenant. Enfin, la construction d'une instance de gouvernance alimentaire doit permettre de renforcer les coopérations inter-services ainsi qu'avec les autres échelons administratifs.

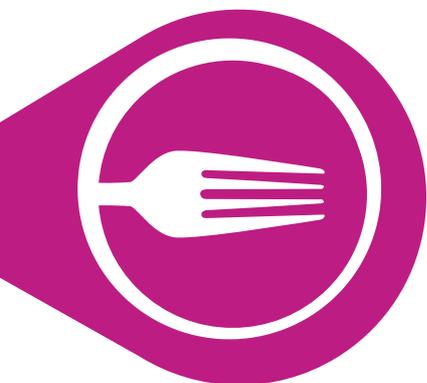


2. CRÉER UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIALE



La construction d'une instance de gouvernance alimentaire est indispensable pour porter et pérenniser une stratégie alimentaire territoriale. Cette gouvernance alimentaire peut s'organiser en différents niveaux : un groupe restreint chargé du pilotage opérationnel de la stratégie et une instance plus large consultée une à trois fois par an afin de compléter ou d'ajuster les grandes orientations de la stratégie alimentaire territoriale. Elle doit permettre une coopération facilitée avec les acteurs du territoire et les citoyens, entre les services des deux intercommunalités mais également avec les collectivités voisines, les Départements, les Communes et la Région.

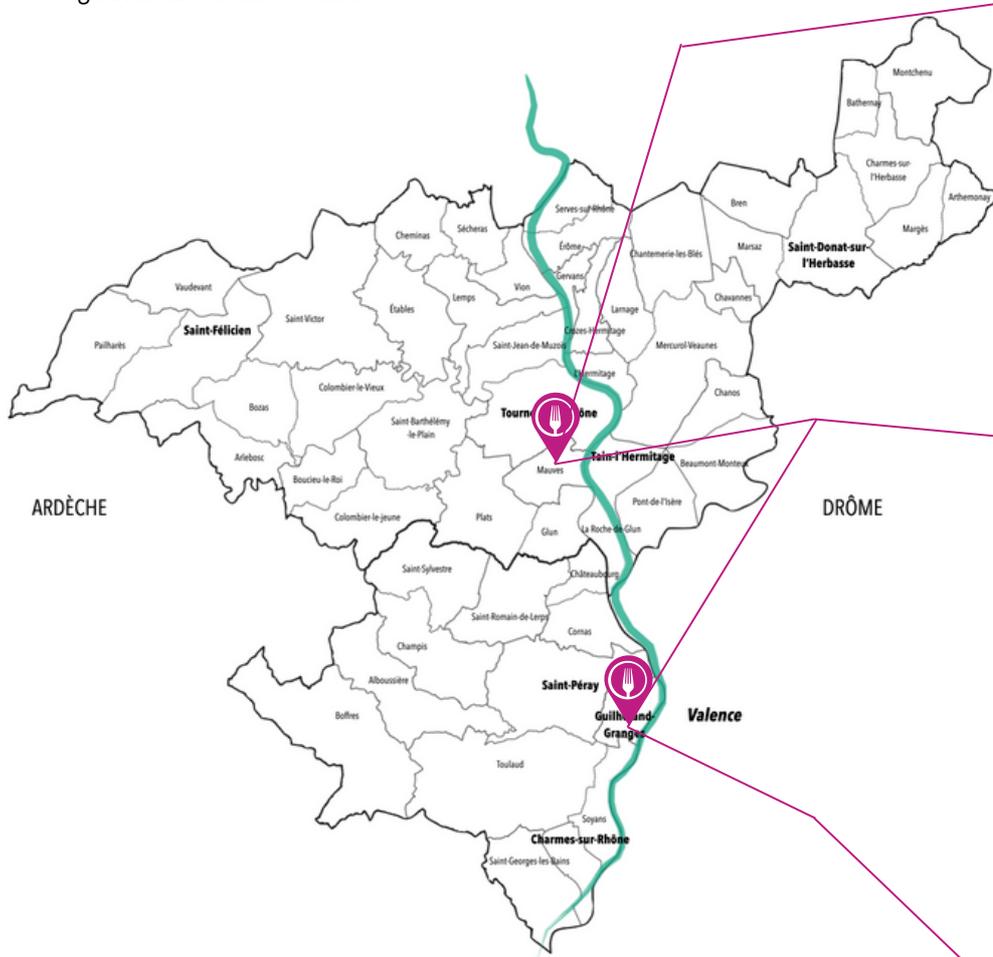
Le PAiT d'ARCHE Agglo et de la CC Rhône Crussol bénéficie aujourd'hui d'un groupe restreint, le comité de pilotage, qu'il conviendrait de pérenniser après la définition d'un plan d'actions opérationnel. Les ateliers multi-acteurs de co-construction de la stratégie alimentaire territoriale (octobre 2022) doivent permettre de co-construire l'instance multi-acteurs ainsi que ses modalités de consultation en phase de mise en œuvre de la stratégie.



LES INITIATIVES PRÉSENTES SUR LES TERRITOIRES

8 initiatives pour la construction d'une gouvernance alimentaire ont été identifiées par les acteurs locaux et Let's Food. Il s'agit essentiellement d'initiatives portées par des collectivités locales, à savoir : participation des acteurs du territoire et des citoyens à la construction des politiques publiques locales, coopération avec les collectivités voisines, échanges de bonnes pratiques avec d'autres collectivités, participation à des réseaux de villes, etc.

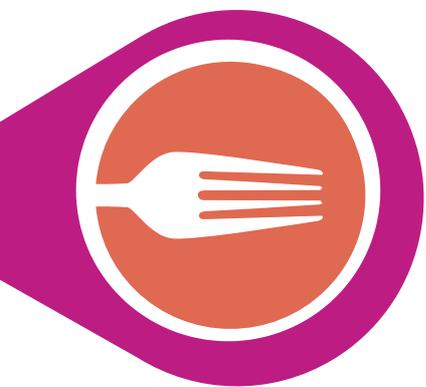
Localisation des 8 initiatives sélectionnées en faveur de la construction d'une gouvernance alimentaire



- ARCHE Agglo - Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la construction du PCAET
- ARCHE Agglo - Consultations citoyennes dans le cadre du projet de territoire et du PCAET

- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol Construction d'un projet alimentaire inter territorial
- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Réponse à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » en collaboration avec les intercommunalités voisines

- CC Rhône Crussol - Plateforme en ligne dans le cadre du PCAET afin d'identifier collectivement les initiatives climat sur le territoire
- CC Rhône Crussol - Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la construction du PCAET
- CC Rhône Crussol - Consultations citoyennes dans le cadre du projet de territoire et du PLUiH
- CC Rhône Crussol - Participation au réseau « Cantines Durables - Territoires Engagés »



LES INITIATIVES INSPIRANTES VENUES D'AILLEURS

8 initiatives venues d'ailleurs ont été identifiées afin d'inspirer collectivités et acteurs du territoire dans leurs efforts en faveur de la construction d'une gouvernance alimentaire local, de la mise en place de dispositifs de consultation des acteurs locaux et citoyens ou encore de mise en réseau en France et à l'international dans un objectif d'échange de pratiques inspirantes.



NANTES MÉTROPOLE - CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION (LOIRE ATLANTIQUE)

Le Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation (CMAA) est une instance de gouvernance ouverte qui veille à la cohérence des actions engagées dans le cadre du projet alimentaire territorial de la métropole avec la feuille de route définie lors de la construction du PAT. Ils sont également chargés de rendre compte des avancées du PAT au public et à l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction du PAT. Ils doivent également être en veille prospective pour le compte du territoire, afin d'anticiper les changements et d'adapter au mieux la feuille de route du PAT. Le conseil est composé de 22 membres, représentant les différents maillons du système alimentaire. Ces membres sont désignés pour 3 ans.



BORDEAUX MÉTROPOLE - CONSEIL CONSULTATIF DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DURABLE (GIRONDE)

Après un travail de diagnostic et d'ateliers participatifs, la métropole bordelaise a mis en place en mai 2017 un Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire durable (CCGAD) s'inscrivant dans la politique métropolitaine Haute Qualité de Vie. Le CCGAD est composé d'une centaine d'acteurs engagés, parties prenantes du système alimentaire, répartis dans 5 collèges d'acteurs :

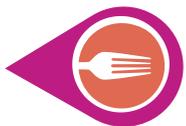
1. Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs ;
2. Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs ;
3. Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs ;
4. Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide aux changements de pratiques des mangeurs.

Les membres du CCGAD élisent des représentants qui portent les intérêts de leur collège au sein du comité de pilotage et contribuent à la construction des stratégies du CCGAD. La présidence du conseil est assurée en binôme par le vice-président de Bordeaux Métropole chargé de la résilience alimentaire et un membre élu du CCGAD. Le CCGAD se réunit en plénière 5 fois par an afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions. Des groupes de travail sont formés ponctuellement autour des sujets précis pour répondre aux besoins du CCGAD. Le comité de pilotage du CCGAD se réunit 2 fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de son action. L'animation du CCGAD est assurée par les agents de Bordeaux Métropole en charge de la mission gouvernance alimentaire et des politiques publiques liées à l'alimentation.



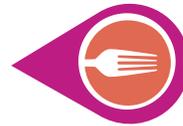
GRAP : GROUPEMENT RÉGIONAL ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ (RÉGION AURA)

GRAP est une coopérative réunissant des activités citoyennes de transformation et de distribution dans l'alimentation bio-locale, dans un rayon de 150 km autour de Lyon. L'objectif du GRAP est de coordonner et de fédérer les acteurs de l'alimentation durable locale en région lyonnaise. La coopérative fournit à ses membres des services : achats groupés, optimisation de la logistique, incubation, etc. GRAP est également une coopérative d'activité et d'emploi. Elle héberge des entrepreneurs dont l'activité est émergente et liée à la transformation ou la distribution alimentaire.



VILLE DE BELFORT - BUDGET PARTICIPATIF

Les élections pâtissent d'un déficit de participation avec un sentiment généralisé de distance entre le vote et ce qu'il produit sur l'action publique. Face à cette impression que l'opinion des citoyens serait peu prise en compte, des collectivités telles que la ville de Belfort, située dans la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont mis en place une gestion participative du budget. Cela signifie qu'une partie du budget municipal est dédiée au financement de projets proposés et validés par les citoyens. À Belfort, depuis la mise en place du budget participatif en 2015, plus de 30 projets "citoyens" ont été réalisés dont trois relèvent de la politique alimentaire : composteurs, jardins partagés, ruches.



IDEE.PARIS : PLATEFORME DE CONSULTATION CITOYENNE

En 2017, la Ville de Paris a voté une "Charte de Participation Citoyenne de Paris" afin d'encourager une participation libre, inclusive, transparente et connue de tous et toutes, des parisiens dans les projets de la ville. Différents outils sont mobilisés : les conseils de quartiers, les maisons de la vie associative, le budget participatif, mais également la plateforme de participation Idée.Paris. Cette plateforme est le site de coopération entre les services de la Ville de Paris, les parisiens et les acteurs des projets de la Ville de Paris. Elle permet à tous ceux qui le souhaitent d'être informés des projets en cours, de s'y associer et de suivre les réalisations. Une consultation a par exemple été organisée en 2017 pour la construction de la stratégie alimentaire durable du Grand Paris.



PACTE DE MILAN POUR DES POLITIQUES ALIMENTAIRES URBAINES DURABLES

Le Pacte de Milan pour des politiques alimentaires urbaines a été lancé en 2015 à l'occasion de l'Exposition Universelle "Nourrir la planète, énergie pour la vie". Ce Pacte rassemble en 2020 près de 200 villes signataires qui s'engagent à développer des politiques alimentaires urbaines durables et coopérer à l'échelle internationale pour accélérer la transition alimentaire globale. Chaque année, les villes signataires se rassemblent afin d'échanger et d'apprendre les unes des autres. À cette occasion, 3 villes sont récompensées pour une action remarquable en lien avec une des 6 thématiques du Pacte : production alimentaire, approvisionnement et distribution, équité économique et sociale, gouvernance alimentaire, régimes alimentaires sains et durables et gestion des déchets organiques.



CONCLUSION

Différents facteurs menacent la durabilité et la résilience du système alimentaire du territoire du PAiT. L'accès à l'alimentation saine et durable n'est pas assurée pour tous : accès difficile aux points de vente alimentaire en zone rurale, importantes inégalités de revenus impliquant le recours à l'aide alimentaire pour une partie de la population, sensibilisation à l'alimentation saine et durable encore insuffisante pour initier un changement notable et structurant pour le système alimentaire. Si les deux intercommunalités porteuses du PAiT ont initié quelques actions de sensibilisation à l'alimentation durable, les enjeux d'accès pour tous à l'alimentation et de santé restent encore peu explorés.

Alors que l'agriculture du territoire est diversifiée, l'autonomie alimentaire et ainsi la résilience du territoire en cas de rupture d'approvisionnement est limitée, notamment concernant la part des oléoprotéagineux, peu produits sur le territoire, mais également des céréales, des légumes, de la viande ou encore du lait, produits sur le territoire mais souvent distribués ailleurs via des chaînes d'approvisionnement et de distribution bien en place. Une réflexion doit être menée sur l'orientation des nouvelles installations ou les transmissions de fermes vers des productions nourricières pour le territoire.

Sur le territoire du PAiT comme en France, le secteur agricole se transforme : ces 10 dernières années, le nombre d'exploitations agricoles a chuté, au profit d'exploitations de plus grandes tailles, souvent spécialisées, délaissant ainsi les petites exploitations diversifiées. Cependant, de nombreuses exploitations pratiquent la vente directe ou en circuits courts, profitant d'un réseau dense de points de vente dédiés répartis sur le territoire du PAiT. Si le territoire compte quelques unités de transformation agroalimentaire, celles-ci sont insuffisantes et peu connectées aux producteurs locaux (hors fruits et vin). Cela limite par exemple l'approvisionnement local de la restauration collective en légumes (absence de légumerie).

De nombreuses initiatives publiques, privées et associatives se développent en faveur d'une économie territoriale dynamique. Les actions de soutien à l'activité agricole nourricière doivent être pérennisées et s'étendre à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire afin d'accélérer la structuration d'un système alimentaire local.

La communication autour des enjeux environnementaux ainsi que la structuration de la filière biologique a entraîné une forte augmentation du nombre d'exploitations pratiquant l'agriculture bio sur le territoire. Si la dynamique est encourageante, les efforts doivent être poursuivis afin de faire de l'agriculture biologique et/ou de l'agroécologie la nouvelle norme. L'arboriculture et la production céréalière, encore en retard dans leur transition, sont particulièrement concernées. Collectivités et organismes publics sont par ailleurs particulièrement engagés pour la réduction et revalorisation des déchets alimentaires domestiques, alors transformés en compost pour amender les terres agricoles. Cette stratégie doit aujourd'hui s'étendre aux déchets générés par les acteurs professionnels du système alimentaire (transformateurs, distributeurs, restaurateurs, etc.)

Les 2 intercommunalités mènent de nombreuses actions en faveur d'un système alimentaire durable. Afin de couvrir les enjeux encore non traités par l'action publique, il est aujourd'hui nécessaire de renforcer les coopérations avec les collectivités à d'autres échelons administratifs (communes, Région) afin d'aller au-delà des compétences propres, mais également entre les différents services au sein même des 2 intercommunalités. La mise en place d'une instance de gouvernance alimentaire dans le cadre du processus de construction du projet alimentaire interterritorial permettrait d'approfondir cette interconnaissance et de pérenniser les échanges.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1 : Capture d'écran de la résilience alimentaire du territoire - Taux de couverture à régime actuel
- Figure 2 : Schéma récapitulatif des différentes méthodologies et résultats attendus
- Figure 3 : Objectifs de durabilité et acteurs d'un système alimentaire à recenser à l'échelle locale (Let's Food, 2020)
- Figure 4 : Cartographie des interactions entre les acteurs du système alimentaire du territoire du PAiT (source : auteurs)
- Figure 5 : Représentation graphique de l'analyse engagement/impact des acteurs du système alimentaire du territoire du PAiT (source : auteurs)
- Figure 6 : Répartition de la quantité totale d'aliments consommés par type de produits (ANSES, 2017)
- Figure 7 : Répartition des points de vente alimentaires sur le territoire du PAiT (ARCHE Agglo, 2022 ; CC Rhône Crussol, 2022 ; Google Maps)
- Figure 8 : Revenus médians des communes membres des EPCI Rhône Crussol et ARCHE Agglo par unité de consommation en 2019 par commune
- Figure 9 : Orientations technico-économique des exploitations agricoles (Sources : Agreste 2020; Agreste 2021 (1))
- Figure 10 : Part de surface artificialisée et nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2020 par commune dans les EPCI ARCHE Agglo et Rhône Crussol
- Figure 11 : Évolution du nombre d'exploitation (en orange) et du nombre d'hectares par filière (en violet) entre 2010 et 2020 en % sur le territoire du PAiT (source : Agreste, 2020 ; Agreste, 2020 (1)).
- Figure 12 : Répartition des entreprises de transformation agro-alimentaire (source : Focus groupe 3 mai 2022 ; Dupont, 2021).
- Figure 13 : Besoins de toute la restauration collective (en ha)
- Figure 14 : Besoins de la restauration collective pour les écoles maternelles et primaires uniquement (en ha)
- Figure 15 : Cartographie des flux alimentaires du territoire de ARCHE Agglo et Rhône Crussol, en flux monétaires (Source : calculs auteurs à partir de données INSEE et FLORES)
- Figure 16 : Répartition du chiffre d'affaires généré sur le territoire en fonction des productions (Source : auteurs à partir données Agreste).
- Figure 17 : Cartographie des infrastructures du systèmes alimentaire par filière (grossistes, coopératives et unités de transformation) (source : auteurs)
- Figure 18 : Zones vulnérables à la pollution aux nitrates
- Figure 19 : Carte d'utilisation des pesticides (INFT = indice de fréquence de traitements) (Solagro, 2022)
- Figure 20 : Répartition de l'agriculture biologique sur le territoire du PAiT
- Figure 21 : Empreinte carbone et énergétique de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne de valeur en France (Atmoterra, 2018)



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADEME, 2018. Bonnes pratiques et innovations environnementales dans le secteur de la distribution alimentaire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/innovations-environnementales-distribution-alimentaire-010671.pdf>

Agence BIO, 2021. L'observatoire de la production bio [en ligne]. Disponible sur : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/03/Barometre-de-consommation-et-de-perception-des-produits-bio-Edition-2022_VF.pdf

Agence BIO, 2022. Baromètre de consommation et perception des produits biologiques en France [en ligne]. Disponible sur : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/03/Barometre-de-consommation-et-de-perception-des-produits-bio-Edition-2022_VF.pdf

Agence BIO, AND-International, 2021. Le marché alimentaire bio en 2020 : Estimation de la consommation des ménages en produits alimentaires biologiques en 2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/01/Evaluation-du-marche-Bio-en-2020-Agence-BIO-ANDI.pdf>

Agence de l'eau, R-M-C, 2010. Nappe alluviale du Rhône [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2017-05/2010-etude-nappe-rhone-vol-1.pdf>

Agence nationale de la cohésion des territoires, 2022. Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Rhône Crussol [en ligne]. Disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-84-07-5%20CRTE%20Rh%C3%B4ne%20Crussol.pdf>

Agreste, 2020 (1). Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CC Rhône Crussol ». [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_rhone_crussol.html

Agreste, 2020. Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CA ARCHE Agglo » [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_arche_agglo-2.html

Agreste, 2021. Valeur vénale des terres en 2020 [en ligne]. Disponible sur : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd21010/cd2021-10_VVT2020%20V3.pdf

AMAP AURA, 2022. Je cherche une AMAP [en ligne]. Disponible sur : <https://amap-aura.org/je-cherche-une-amap/>

ANSES, 2017. Étude INCA 3 : Que mangent les Français chaque jour? [en ligne]. Disponible sur : <https://quodansmonassiette.fr/etude-inca-3-inca3-mangent-consomment-francais-chaque-jour-habitudes-alimentaires/>

ANSES, 2021. Consommations alimentaires et apports nutritionnels dans la restauration hors foyer en France - Rapport d'appui scientifique et technique [en ligne]. Disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/OQALI2018SA0291Ra.pdf>

ARCHE Agglo, 2020. Les marchés du territoire maintenus pendant le confinement [en ligne]. Disponible sur : https://media.archeagglo.fr/filer_public/f5/e0/f5e0b285-00ab-4572-9a8f-de63e4e0bc77/marches_prod_locaux_cartes.pdf.pdf

ARCHE Agglo, 2022 (1). Transports en commun [en ligne]. Disponible sur : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/transport-mobilite/transports-en-commun/>

ARCHE Agglo, 2022 (1). Transports en commun [en ligne]. Disponible sur : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/transport-mobilite/transports-en-commun/>

ARCHE Agglo, 2022 (2). Le territoire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.archeagglo.fr/lagglo/le-territoire/>

ARCHE Agglo, 2022 (3). Les compétences [en ligne]. Disponible sur : <https://www.archeagglo.fr/lagglo/la-collectivite/les-competences/>

ARCHE Agglo, 2022 (4). Milieux et espaces sensibles. [en ligne]. Disponible sur <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/milieux-et-espaces-naturels-sensibles/>

ARCHE Agglo, 2022. Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET), vers la transition écologique [en ligne]. Disponible sur : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/transition-ecologique/plan-climat-air-energie-territorial/>

ARCHE Agglo, Département Ardèche, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2020. Convention cadre - Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A)

Atmoterra, 2018. Etude Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Énergie Territorial ARCHE Agglo [en ligne]. Disponible sur : https://media.archeagglo.fr/filer_public/18/47/184754e6-8385-448a-9bbd-f0459ccdf7b1/etude_environnementale_pcaet_arche_agglo.pdf

Auchan Retail France, 2022. Auchan Agit - environnement [en ligne]. Disponible sur : [https://www.auchan-agit.fr/pilier/environnement/Base de données du registre parcellaire graphique 2020 \[en ligne\]. Disponible sur : <https://geoservices.ign.fr/rpg#telechargementrpg2020>](https://www.auchan-agit.fr/pilier/environnement/Base%20de%20donnees%20du%20registre%20parcellaire%20graphique%202020)

BASIC, 2019. Note méthodologique de l'outil PARCEL [en ligne]. Disponible sur : <https://bck.parcel-app.org/storage/app/uploads/public/624/467/0f6/6244670f64ed3917914844.pdf>

Bouanchaud C., 2018. La consommation de viande en France recule depuis 10 ans [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/09/06/la-consommation-de-viande-en-france-recule-depuis-dix-ans_5350897_3244.html

Butting C., 2022. En Ardèche, une « nappe phréatique artificielle » pour éviter les coupures d'eau [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/23/dans-un-village-cevenol-une-nappe-phreatique-artificielle-pour-eviter-les-coupures-d-eau_6123374_3244.html

Chambre d'agriculture Drôme, 2018. Chiffres clés de l'agriculture de la Drôme [en ligne]. Disponible sur : https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/110_Inst-Auvergne-Rhone-Alpes/Notre-Agriculture/2018/CA_26/Infographie_Drome.pdf

Chambre d'agriculture de l'Ardèche, 2020. Développer une irrigation raisonnée sur son exploitation [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/cultures/ressource-en-eau/irrigation/>

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2022. Plan pastoral Territorial [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/elevages/pastoralisme/plan-pastoral-territorial/>

- Chambre d'agriculture Drôme, 2020. Irrigation [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/cultures/agir-pour-lenvironnement/irrigation/>
- ClimA - XXI, 2020. ARCHE-AGGLO : impacts des évolutions climatiques sur l'agriculture locale.
- Communauté de Communes Rhône Crussol, 2022. L'essentiel est ici [en ligne]. Disponible sur : <https://lessentielestici.com/>
- Communauté de communes Rhône Crussol, Département Ardèche, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2020. Convention cadre - Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A)
- Communauté de communes Rhône-Crussol, 2022. Plan Local d'Urbanisme intercommunal : des outils pour une concertation publique [en ligne]. Disponible sur : <https://www.rhonecrussol.fr/autres/toute-l-actu/pluih.html>
- ConsoGlobe, 2013. La Grande Distribution peut-elle être durable ? [en ligne]. Disponible sur : <https://www.consoglobe.com/grande-distribution-peut-elle-etre-durable-cg/2>
- Consortium Consultants & ARCHE Agglo, 2022. Diagnostic territorial - ARCHE Agglo, janvier 2022.
- CRÉDOC, 2019. Environnement : les jeunes ont de fortes inquiétudes mais leurs comportements restent consuméristes [en ligne]. Disponible sur : <https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV308.pdf>
- CUMA & CERDD, 2012. Les outils de transformation collectifs, un potentiel à développer [en ligne]. Disponible sur : <https://manualzz.com/doc/5143287/2012---les-outils-de-transformation-collectifs--un-potent...>
- DRAAF AURA, 2020. Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CA ARCHE Agglo » [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_arche_agglo-2.html
- DRAAF AURA, 2021. L'agriculture biologique dans la Drôme [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_AB_Drome_Observatoire_Regional_AB_cle8987a5.pdf
- DRAAF AURA, 2021. L'agriculture biologique en Ardèche [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_AB_Ardeche_Observatoire_Regional_AB_cle4b1681.pdf
- BASIC, 2019. Note méthodologique de l'outil PARCEL [en ligne]. Disponible sur : <https://bck.parcel-app.org/storage/app/uploads/public/624/467/0f6/6244670f64ed3917914844.pdf>
- Bouanchaud C., 2018. La consommation de viande en France recule depuis 10 ans [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/09/06/la-consommation-de-viande-en-france-recule-depuis-dix-ans_5350897_3244.html
- Butting C., 2022. En Ardèche, une « nappe phréatique artificielle » pour éviter les coupures d'eau [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/23/dans-un-village-cevenol-une-nappe-phreatique-artificielle-pour-eviter-les-coupures-d-eau_6123374_3244.html
- Chambre d'agriculture Drôme, 2018. Chiffres clés de l'agriculture de la Drôme [en ligne]. Disponible sur : https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/110_Inst-Auvergne-Rhone-Alpes/Notre-Agriculture/2018/CA_26/Infographie_Drome.pdf
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche, 2020. Développer une irrigation raisonnée sur son exploitation [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/cultures/ressource-en-eau/irrigation/>
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2022. Plan pastoral Territorial [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/elevages/pastoralisme/plan-pastoral-territorial/>
- Chambre d'agriculture Drôme, 2020. Irrigation [en ligne]. Disponible sur : <https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/cultures/agir-pour-lenvironnement/irrigation/>
- ClimA - XXI, 2020. ARCHE-AGGLO : impacts des évolutions climatiques sur l'agriculture locale.
- Communauté de Communes Rhône Crussol, 2022. L'essentiel est ici [en ligne]. Disponible sur : <https://lessentielestici.com/>
- Communauté de communes Rhône Crussol, Département Ardèche, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2020. Convention cadre - Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A)
- Communauté de communes Rhône-Crussol, 2022. Plan Local d'Urbanisme intercommunal : des outils pour une concertation publique [en ligne]. Disponible sur : <https://www.rhonecrussol.fr/autres/toute-l-actu/pluih.html>
- ConsoGlobe, 2013. La Grande Distribution peut-elle être durable ? [en ligne]. Disponible sur : <https://www.consoglobe.com/grande-distribution-peut-elle-etre-durable-cg/2>
- Consortium Consultants & ARCHE Agglo, 2022. Diagnostic territorial - ARCHE Agglo, janvier 2022.
- CRÉDOC, 2019. Environnement : les jeunes ont de fortes inquiétudes mais leurs comportements restent consuméristes [en ligne]. Disponible sur : <https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV308.pdf>
- CUMA & CERDD, 2012. Les outils de transformation collectifs, un potentiel à développer [en ligne]. Disponible sur : <https://manualzz.com/doc/5143287/2012---les-outils-de-transformation-collectifs--un-potent...>
- DRAAF AURA, 2020. Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CA ARCHE Agglo » [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_arche_agglo-2.html
- DRAAF AURA, 2021. L'agriculture biologique dans la Drôme [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_AB_Drome_Observatoire_Regional_AB_cle8987a5.pdf
- DRAAF AURA, 2021. L'agriculture biologique en Ardèche [en ligne]. Disponible sur : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_AB_Ardeche_Observatoire_Regional_AB_cle4b1681.pdf
- DREAL AURA, 2021 (1). Classement 2021 des communes en zone vulnérable à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes [en ligne]. Disponible sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/classement-2021-des-communes-en-zone-vulnérable-a-a20497.html>
- DRIAAF Ile-de-France, 2022. 1ers résultats du recensement de l'agriculture 2020 [en ligne]. Disponible sur : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/220222_Essentiel_cle4f41ff.pdf
- Dupont A., 2021. L'approvisionnement dans la restauration collective à ARCHE Agglo.
- ENS Lyon, 2016. Géoconfluences : Désert Alimentaire [en ligne]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/desert-alimentaire>
- Familles Rurales, 2018. Observatoire des prix 2018 [en ligne]. Disponible sur : https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.www/files/ckeditor/actualites/fichiers/Rapport_ObsPx18%20d%C3%A9f.pdf

- FAO, 2015. Status of the World's Soil Resources [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fao.org/3/i5199e/i5199E.pdf>
- Focus Groupe 1, mai 2022. Focus groupe organisé en mai 2022 : Consommation et accès à l'alimentation.
- Focus Groupe 2, mai 2022. Focus groupe organisé en mai 2022 : Potentiels d'autonomie alimentaire.
- Focus Groupe 3, mai 2022. Focus groupe organisé en mai 2022 : Flux alimentaires.
- France AgriMer & GIRA Foodservice, 2020. Panorama de la consommation alimentaire hors domicile 2018 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/63306/document/DOSSIER%20PARTICIPANT%20CHD%202020.pdf>
- France AgriMer, 2021 (1). La consommation de viande en France en 2020 [en ligne]. Disponible sur : https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/66996/document/NCO-VIA-Consommation_viandes_France_2020.pdf?version=2
- France AgriMer, 2021. La consommation des produits carnés en 2020 [en ligne]. Disponible sur : https://www.franceagrimer.fr/content/download/67181/document/ST-A-VIA-Consommation_des_produits_carn%C3%A9s_en_2020.pdf
- FranceAgriMer, 2015. L'euro alimentaire en 2015 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Actualites/20192/L-euro-alimentaire-en-2015>
- FranceAgriMer, 2021 (1). Consommation du vin : campagne 2019-2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/OpenDocument.aspx?fileurl=Statistiques%2fproductions%20v%C3%A9g%C3%A9tales%2fvin%20et%20cidriculture%2fbilan%20annuel%2fConsommation%2fSTA-VIN-CONSOMMATION-C19-20.zip&telechargersanscomptage=oui>
- FranceAgriMer, 2021. Rendement du vin : campagne 2019-2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/OpenDocument.aspx?fileurl=Statistiques%2fproductions%20v%C3%A9g%C3%A9tales%2fvin%20et%20cidriculture%2fbilan%20annuel%2fRendements%2fSTA-VIN-RENDEMENTS-C19-20.zip&telechargersanscomptage=oui>
- Girard L. et Prudhomme C., 2021. Alimentation : l'essor du local fait de l'ombre au bio [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/26/alimentation-l-essor-du-local-fait-de-l-ombre-au-bio_6103638_3234.html
- Gis SOL 2017. La carte nationale des stocks de carbone des sols intégrée dans la carte mondiale de la FAO [en ligne]. Disponible sur : <https://www.gissol.fr/donnees/cartes/la-carte-nationale-des-stocks-de-carbone-des-sols-integree-dans-la-carte-mondiale-de-la-fao-4335>
- Gonzalez N., Marques M., Nadal M, Domingo J., 2020. Meat consumption: Which are the current global risks? A review of recent (2010–2020) evidence [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7256495/>
- Goûtez l'Ardèche, 2021. Tout savoir sur la marque [en ligne]. Disponible sur : <https://www.goutezlardeche.fr/goutez-lardeche-fete-ses-30-ans/>
- Hercberg S., 2017. Le programme national nutrition santé : succès et limites [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2017-2-page-27.htm>
- Ibáñez V., 2020. L'approvisionnement dans la Restauration collective scolaire à la Communauté de communes de Rhône Crussol
- INAO, 2020. Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine - chiffres clés 2020 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/content/download/4014/35024/version/3/file/INAO%20-%2012P%20chiffres-cle%CC%81s%202021%20BD.pdf>
- INCOME consulting, 2016. Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leurs gestion par étapes de la chaîne alimentaire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-26873-pertes-gaspillage-alim-ademe.pdf>
- INRA & Trame, 2014. Impacts sociaux des circuits courts alimentaires pour les exploitations agricoles [en ligne]. Disponible sur : https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/002_inst-site-chambres/pages/exploitation_agri/Impacts_sociaux_des_circuits_courts_alimentaires_sur_les_exploitations_agricoles-ilovepdf-compressed.pdf
- INSEE, 2021. Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>
- INSEE, 2022 (1). Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de CA ARCHE Agglo [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200073096>
- INSEE, 2022 (2). Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de CC Rhône Crussol [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200041366>
- INSEE, 2022 (3). Dossier complet - Département de l'Ardèche (07) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-07>
- INSEE, 2022 (4). Dossier complet - Département de la Drôme (26) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-26>
- INSEE, 2022 (5). En mai 2022, les prix à la consommation augmentent de 5,2 % sur un an [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6448356>
- INSEE, 2022. Base de données FLORES : Nombre d'établissements et de postes salariés par secteur d'activité détaillé et tranche d'effectifs salariés détaillés fin 2019 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991205>
- Institut Français de la Vigne et du Vin, 2015. Méthanisation des marcs de raisins Faisabilité, intérêt et points de vigilance [en ligne]. Disponible sur : https://extranet.bivb.com/technique-et-qualite/developpement-durable/energie/gallery_files/site/2992/3312/35146.pdf
- Institut NégaWatt, Solagro, Indigo, Tadaa, 2020. Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Rhône Crussol [en ligne]. Disponible sur : https://pcaet.rhone-crussol.fr/sites/default/files/documents/2021-01/lnW_CC_RhoneCrussol_Diagnostic-PACET_version-2020-12-07.pdf
- Kranklade E, INSEE, 2014. Où fait-on ses courses ? [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283665>
- La Conserverie Mobile et Solidaire, 2022. La Conserverie Mobile et Solidaire - Page Facebook [en ligne]. Disponible sur : <https://www.facebook.com/conserveriesolidaire/>
- Labo de l'ESS, 2020. Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lalabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-0>

- Larochette B., Sanchez-Gonzalez J., 2015. Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>
- Latruffe L., Nauges C., Allaire G., Cahuzac E., Garapin A. Freins et incitations au développement de l'agriculture biologique en France : une analyse à plusieurs niveaux [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01123950/document>
- Laughrea S., Mundler P., Royer A., 2018. Les coopératives alimentaires en circuits courts [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-recma-2018-1-page-111.htm>
- Le Foll C., 2017. L'alimentation, grand marqueur des inégalités sociales en France [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/l-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france_5161988_4355770.html
- Les Greniers d'Abondance, 2020. Outil CRATER - Calculateur de résilience alimentaire des territoires [en ligne]. Disponible sur : <https://crater.resiliencealimentaire.org/index.html>
- Let's Food, Guide méthodologique. [en ligne]. Disponible sur : https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_1d24289213e449bcb4b51fb01afe192e.pdf
- Ligue contre l'Obésité & ObEpi-Roche, 2021. Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité pour la Ligue contre l'Obésité [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sraenuitrition.fr/wp-content/uploads/2021/08/Enquete-epidemiologique-sur-le-suproids-et-lobesite-0doxa-x-Obepi.pdf>
- LSA, 2014. Classement LSA : Les 100 premières enseignes en France [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lsa-conso.fr/classement-lsa-les-100-premieres-enseignes-en-france,182807>
- LSA, 2018. Dans LSA Commerce & Consommation : Les 3 piliers du nouveau Carrefour : inventer un nouveau modèle et une nouvelle offre [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lsa-conso.fr/les-3-piliers-du-nouveau-carrefour-inventer-un-nouveau-modele-et-une-nouvelle-offre,279012>
- Marie M., 2019. Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local. Enseignements à partir de l'étude des cas de Rennes, Caen et Alençon, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, 24 p. [en ligne]. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/337835368_Estimation_de_la_contribution_de_la_production_potagere_domestique_au_systeme_alimentaire_local_Enseignements_a_partir_de_l'etude_des_cas_de_Rennes_Caen_et_Alencon
- Marie M., Guillemin P., Bermond M., Guennoc D. Évaluation de la consommation alimentaire dans onze aires urbaines françaises [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01560101/document>
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2022. Biodéchets [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 2017. Ménages et environnement, les chiffres clés 2017. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/Datalab-25-menages-environnement-cc-ed-2017-oct2017-b.pdf>
- Ministère de la Transition Écologique, 2022. Base de données des prix des carburants et combustibles en France [en ligne]. Disponible sur : https://www.ecologie.gouv.fr/prix-des-produits-petroliers#scroll-nav_5
- Ministère des Solidarités et de la Santé, 2017. Consommation alimentaire et état nutritionnel de la population vivant en France [en ligne]. Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/conso.pdf>
- Moreau W., 2020. La Banque alimentaire lance sa collecte dans la Drôme et en Ardèche en mode Covid [en ligne]. Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/drome-ardeche-la-banque-alimentaire-lance-sa-collecte-en-mode-covid-1606402788>
- New Deal et CC Rhône Crussol, 2021. Élaboration du projet de territoire - portrait du territoire.
- Observatoire des Territoires, Part des surfaces selon l'occupation du sol, 2018. Disponible sur : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-surfaces-selon-loccupation-du-sol>
- Préfet Région Grand Est, ACTeon environnement, Citoyens & Territoires Grand Est, 2020. Étude sur les outils de transformation en Grand Est - filière fruits & légumes [en ligne]. Disponible sur : https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2020-12/Etude_finale.pdf
- Réséda et al., 2017. Gisements et valorisations des coproduits des industries agroalimentaires [en ligne]. Disponible sur : https://idele.fr/fileadmin/médias/Documents/Reseda_rapport_complet_gisements_coproduits.pdf
- Rhône Crussol Tourisme, 2022. Marchés hebdo [en ligne]. Disponible sur : <https://www.rhone-crussol-tourisme.com/fr/a-voir-a-faire-agenda/gastronomie/marches-hebdo/>
- Rhône Crussol, 2022 (1). Économie [en ligne]. Disponible sur : <https://www.rhonecrussol.fr/economie-habitat/economie/>
- Rhône Crussol, 2022. Communauté de Communes Rhône Crussol [en ligne]. Disponible sur : <https://www.rhonecrussol.fr/la-communaute/presentation/communaute-de-communes-rhone.html>
- Ritzenthaler A., 2016. Conseil économique, social, et environnemental (CESE) - Les circuits de distribution des produits alimentaires [en ligne]. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_03_circuit_products_alimentaires.pdf
- Santé publique France, 2021. Prévalence et incidence du diabète [en ligne]. Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/diabete/articles/prevalence-et-incidence-du-diabete>
- Solagro, 2022. Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France [en ligne]. Disponible sur : <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>
- Suez, 2017. Suez Water Handbook - Les industries agroalimentaires [en ligne]. Disponible sur : <https://www.suezwaterhandbook.fr/eau-et-generalites/quelles-eaux-a-traiter-pourquoi/les-effluents-industriels/industries-agro-alimentaires-IAA>
- Syndicat Côtes du Rhône, 2021. Chiffres clés des vignobles AOC de la vallée du Rhône [en ligne]. Disponible sur : https://www.syndicat-cotesdurhone.com/upload/article/file/2021_chiffres_cles_vdrhone-6242b1fce8662.pdf
- Sytrad, 2020. Rapport d'activité 2020 [en ligne]. Disponible sur : https://www.sytrad.fr/files/Documents/Communication/Rapport%20Activites/SYTRAD_RAPPORT_2020_BD.pdf
- Unep, Ifop, 2019. Les Français et leur jardin : une relation en transition [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/content/uploads/2019/12/dossier-complet-ifop2019.pdf>
- VRD Mobilités, 2022. Réseau Citéa [en ligne]. Disponible sur : <https://www.vrd-mobilites.fr/bus/>
- WorldWatch Institute, 2004. "State of the World: The Consumer Society" [en ligne]. Disponible sur : <http://www.environmentandsociety.org/mml/state-world-2004-special-focus-consumer-society>

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRODUITS PRIS EN COMPTE PAR L'OUTIL PARCEL ET QUANTITÉS CONSOMMÉES POUR UN RÉGIME ALIMENTAIRE FRANÇAIS STANDARD (SOURCE : BASIC, 2019)

La calculatrice de la résilience alimentaire développée dans le cadre de cette étude considère les besoins pris en compte dans l'outil PARCEL, détaillé ci-dessous :

Produits	Conso. (Kg pers/an)*	Produits	Conso. (Kg/pers/an)*
LEGUMES ¹		Noisettes	0,4
Ail, Echalotes, Oignons	8,2	Noix	0,3
Artichauts	0,7	Olives	0,4
Asperges	0,5	Pamplemousses	1,1
Aubergines	1,1	Pêches	2,7
Betteraves, radis, Salsifis, Similaires	3,4	Poires	3,4
Carottes, Navets, Céleris raves	0,2	Pommes	17,2
Bettes, cardes, brèdes, christophine	0,5	Prunes	3,1
Céleris branche	11,1	Raisins de table	2,5
Choux	7,1	CEREALES ET AUTRES CULTURES ...	
Citrouilles, courges et Calebasses	1,5	Autres céréales	0,3
Concombres et cornichons	2,9	Avoine	0,2
Courgettes	3,8	Betterave sucrière	66,6
Epinards	1,8	Blé dur	16,9
Haricot	4,8	Blé tendre	96,9
Maïs doux	5,8	Huile de colza ²	7,5
Melons et Pastèques	8,2	Haricots secs	6,3
Poireaux	2,5	Lentilles	0,7
Pois	2,9	Orge	0,4
Poivrons et piments	2,1	Pois secs et autres protéagineux	0,4
Salades et endives	10,8	Pomme de terre ¹	66,6
Tomates	16,5	Seigle	0,3
FRUITS ¹		Huile de soja ²	6,3
Abricots	1,8	Huile de tournesol ²	12,1
Amandes	0,5	ELEVAGE	
Autres baies	0,2	Lait ² et co-produits (viande)	432,9
Cerises	0,7	Viande bovine à viande	16,4
Châtaignes	0,2	Viande porcine	32,9
Figues	0,2	Viande ovine à viande	0,5
Fraises	1,9	Volailles, lapins et autres	27,2
Framboises	0,3	Œufs	13,2
Kiwis	1,6		
Mandarines et clémentines	5,1		
Nectarines	2,4		

Tableau 1 : Les produits pris en compte par PARCEL et leur consommation (Source : BASIC, 2019)

ANNEXE 2 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (EN POURCENTAGE) EN FONCTION DU TERRITOIRE ET DU RÉGIME ALIMENTAIRE, À PRODUCTION ACTUELLE

	Régime alimentaire actuel	-25% de produits animaux	-50% de produits animaux
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	48,3%	58,0%	72,1%
ARCHE Agglo	56,5%	65,9%	78,3%
CC Rhône Crussol	34,2%	40,2%	49,1%

ANNEXE 3 : TAUX DE COUVERTURE MAXIMAL ATTEIGNABLE (EN POURCENTAGE) EN FONCTION DU TERRITOIRE ET DU RÉGIME ALIMENTAIRE, À SURFACE PRODUCTIVE ACTUELLE ET RENDEMENTS ACTUELS

	Régime alimentaire actuel	-25% de produits animaux	-50% de produits animaux
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	62,5%	76,1%	97,2%
ARCHE Agglo	79,0%	96,4%	123,7%
CC Rhône Crussol	36,0%	43,7%	55,3%

ANNEXE 4 : TAUX DE COUVERTURE FRUITS ET LÉGUMES EN FONCTION DU TERRITOIRE, À RÉGIME ALIMENTAIRE ACTUEL (EN POURCENTAGE)

	Légumes	Fruits	Fruits à coque	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	91,3%	934,5%	278,6%	433,0%
ARCHE Agglo	131,9%	1 437,8%	424,5%	662,9%
CC Rhône Crussol	24,4%	92,3%	34,0%	51,1%

ANNEXE 5 : TAUX DE COUVERTURE EN FONCTION DU TERRITOIRE, À RÉGIME ALIMENTAIRE ACTUEL (EN POURCENTAGE)

	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	72,2%
ARCHE Agglo	98,2%
CC Rhône Crussol	34,2%

ANNEXE 6 : TAUX DE COUVERTURE DU FOURRAGE EN FONCTION DU TERRITOIRE, À RÉGIME ALIMENTAIRE ACTUEL (EN POURCENTAGE)

	Prairies	Fourrages annuels	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	41,3%	109,5%	45,5%
ARCHE Agglo	44,8%	109,4%	49,3%
CC Rhône Crussol	35,3%	109,8%	40,4%

ANNEXE 7 : TAUX DE COUVERTURE DES OLÉO-PROTÉAGINEUX EN FONCTION DU TERRITOIRE, À RÉGIME ALIMENTAIRE ACTUEL (EN POURCENTAGE)

	Priorité à l'alimentation animale	Priorité à l'alimentation humaine	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	27,5%	47,7%	17,9%
ARCHE Agglo	41,5%	74,1%	27,1%
CC Rhône Crussol	4,3%	8,6%	3,4%

ANNEXE 8 : TAUX DE COUVERTURE DES AUTRES CULTURES EN FONCTION DU TERRITOIRE, À RÉGIME ALIMENTAIRE ACTUEL (EN POURCENTAGE)

	Pommes de terre	Oliviers	Betterave sucrière	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	61,6%	16,1%	0	27,4%
ARCHE Agglo	102,9%	0	0	49,3%
CC Rhône Crussol	2,1%	43,0%	0	2,3%

ANNEXE 9 : TAUX DE COUVERTURE DE LA DEMANDE EN VIN EN FONCTION DU TERRITOIRE (EN POURCENTAGE)

	Total
ARCHE Agglo + Rhône Crussol	268,3%
ARCHE Agglo	374,7%
CC Rhône Crussol	64,3%

ANNEXE 10 : RÉPARTITION DÉTAILLÉE DU NOMBRE DE REPAS PAR JOUR DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Type d'établissement	ARCHE Agglo	CC Rhône Crussol	TOTAL
Maternelle	1350	600	1950
Primaire	2250	1000	3250
Collège	2300	750	3050
Lycée	1000	-	1000
Centres de loisirs	800	100	900
Ehpad	2000	600	2600
Hôpitaux	3000	-	3000
TOTAL	12700	3050	15750

ANNEXE 11 : LISTE DES APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉE ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES SUR LE TERRITOIRE DU PAIT

Appellations d'origine protégée (AOP) :

- Picodon (fromage de chèvre)
- Châtaigne d'Ardèche
- Crozes Hermitage (vin)
- Saint-Joseph (vin)
- Hermitage (vin)
- St-Péray (vin)
- Cornas (vin)
- Côtes du Rhône (vin)

Indications géographiques protégées (IGP) :

- Collines rhodaniennes (vin)
- Pintadeau de la Drôme
- Volaille de la Drôme
- Jambon de l'Ardèche
- Poulet de l'Ardèche ou chapon de l'Ardèche
- Saucisson de l'Ardèche
- Saint Marcellin (fromage)
- Ardèche (vin)

ANNEXE 11 : CARTE DES INITIATIVES EN FAVEUR D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE

Initiatives identifiées collectivement en focus groupe et complétée par Let's Food

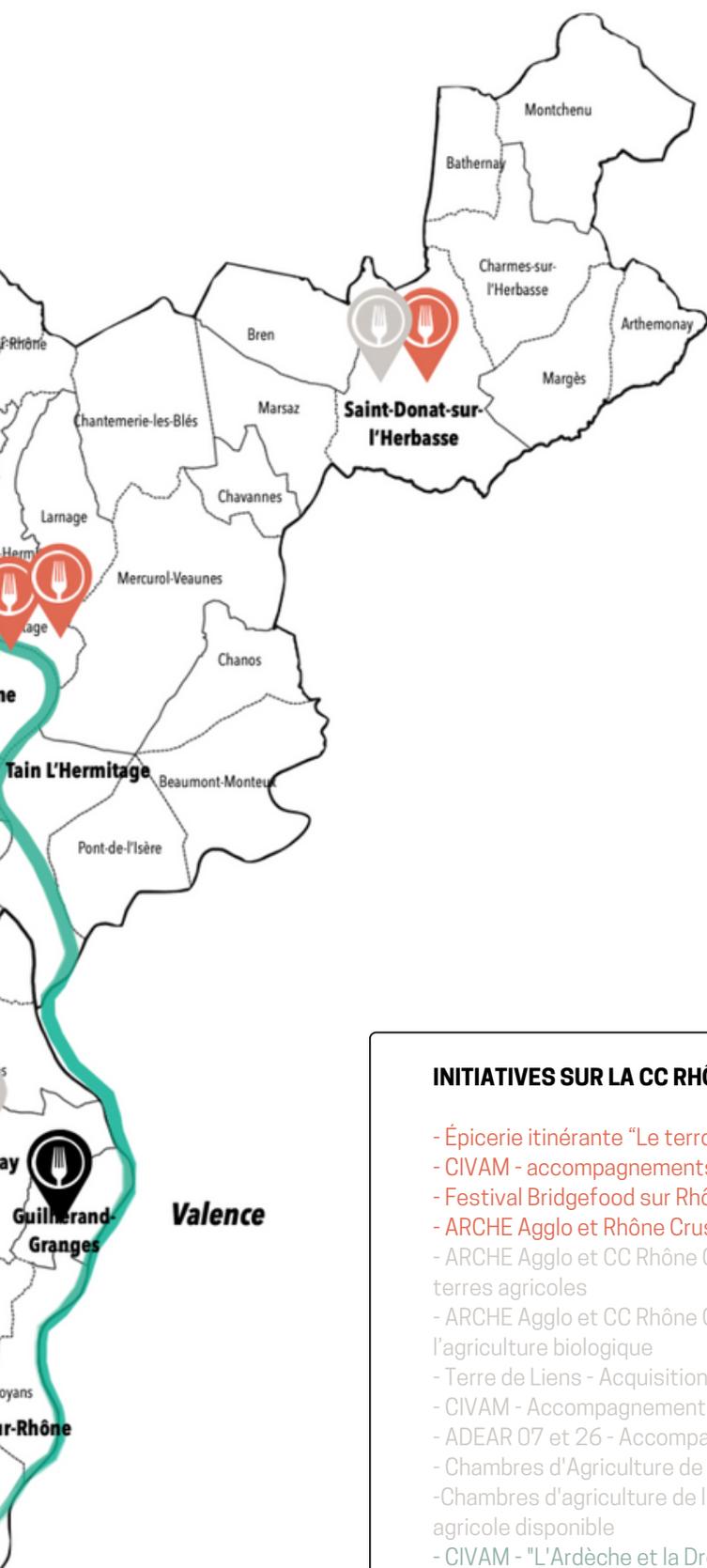
Légende

- Axe 1 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Axe 2 : Durabilité économique
- Axe 3 : Durabilité environnementale
- Axe 4 : Gouvernance alimentaire



INITIATIVES SUR LA CC RHÔNE CRUSSOL

- Auberge de Boffres - commerce en multiactivité
- CC Rhône Crussol - Projet de laiterie (commune inconnue)
- La Grange - Magasin de producteurs (Guilherand-Granges)
- CC Rhône Crussol - Espace test agricole (St-Péray)
- CC Rhône Crussol - Installation de maraichers sur des parcelles publiques (St-Péray)
- CC Rhône Crussol - Plateforme en ligne dans le cadre du PCAET afin d'identifier collectivement les initiatives climat sur le territoire (tout le territoire)
- CC Rhône Crussol - Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la construction du PCAET (tout le territoire)
- CC Rhône Crussol - Consultations citoyennes dans le cadre du projet de territoire et du PLUiH (tout le territoire)
- CC Rhône Crussol - Participation au réseau « Cantines Durables - Territoires Engagés » (tout le territoire)

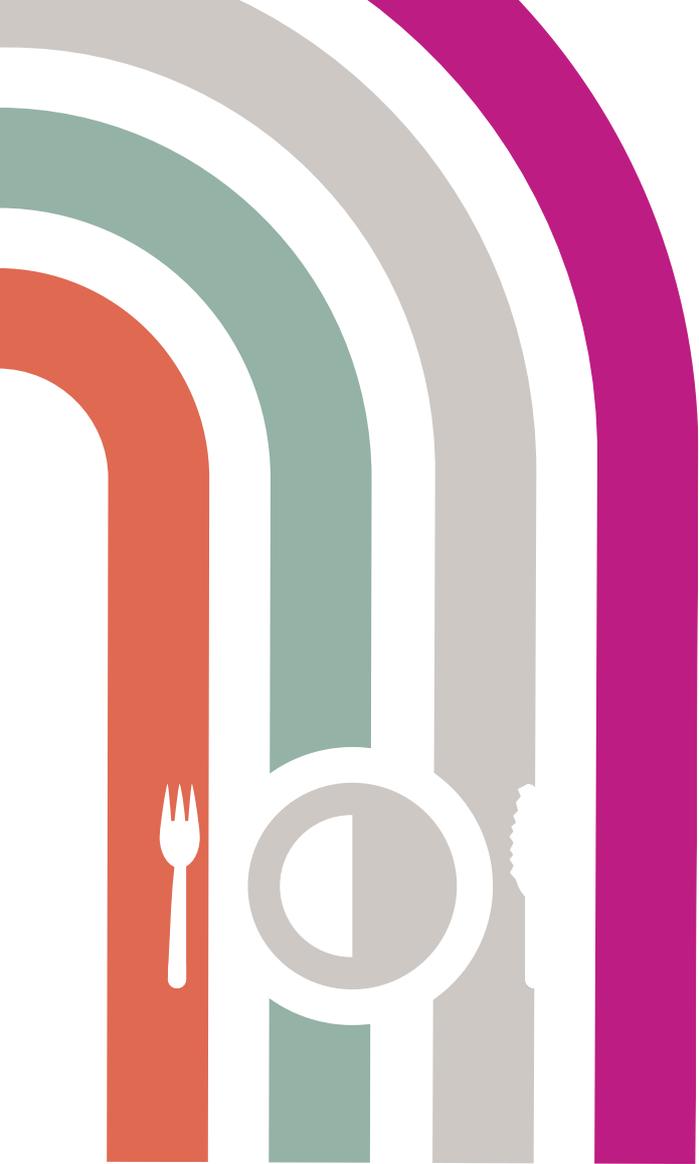


INITIATIVES SUR ARCHE AGGLO

- Secours Populaire - ouverture d'une antenne à St-Félicien
- MJC Tain-l'Hermitage et de l'Herbasse - Sensibilisation à l'alimentation durable et point relais "Graine de Cocagne"
- La Grapille - Glanage solidaire (Tournon-sur-Rhône)
- Secours Populaire - Approvisionnement en légumes locaux, accompagnement des familles dans leurs achats alimentaires, réflexion en cours sur le compostage (Tournon-sur-Rhône et St-Félicien)
- Groupement de casiers alimentaires de produits frais accessibles 7/24 - Granges-Les-Beaumont
- Entraide et Abri - Accueil de personnes sans abris, activités de maraichage (Tournon-sur-Rhône)
- ARCHE Agglo & Jardin'enVie - formation des jardiniers amateurs (tout le territoire)
- Magasin de producteurs - Le Local (St-Félicien)
- Magasin de producteurs - Distriferme (Tournon)
- Paniers de Camille - distribution de paniers de produits frais locaux (Chavannes)
- Chambre d'agriculture de la Drôme - Animation de la plateforme Agrilocal (communes drômoises)
- GAEC Traversier - Label élevage bas carbone (Plats)
- ARCHE Agglo et Agence de l'Eau - Marathon de la biodiversité
- Restaurateur engagé - Slow Food Café (Tournon)
- ARCHE Agglo - Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la construction du PCAET (tout le territoire)
- ARCHE Agglo - Consultations citoyennes dans le cadre du projet de territoire et du PCAET (tout le territoire)

INITIATIVES SUR LA CC RHÔNE CRUSSOL ET ARCHE AGGLO

- Épicerie itinérante "Le terroir en tournée"
- CIVAM - accompagnements qui lient précarité et alimentation durable
- Festival Bridgefood sur Rhône
- ARCHE Agglo et Rhône Crussol & AGRIBIO ARDÈCHE - Défi Famille à Alimentation Positive
- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Documents d'urbanisme permettant de protéger les terres agricoles
- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Aides à l'installation et incitations à la conversion à l'agriculture biologique
- Terre de Liens - Acquisition de foncier agricole et aide à l'installation
- CIVAM - Accompagnement de projets collectifs pour la vente directe
- ADEAR 07 et 26 - Accompagnement collectif des porteurs de projets et des cédants
- Chambres d'Agriculture de l'Ardèche et de la Drôme - Point accueil transmission - installation
- Chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Drôme, DDT - outils de recensement du foncier agricole disponible
- CIVAM - "L'Ardèche et la Drôme de ferme en ferme"
- ARCHE Agglo et Rhône Crussol - Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire
- ARCHE Agglo, CC Rhône Crussol et Agribio Ardèche : Actions de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable
- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol Construction d'un projet alimentaire inter territorial
- ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol - Réponse à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » en collaboration avec les intercommunalités voisines



Le système alimentaire
du territoire d'ARCHE Agglo et de la
Communauté de communes Rhône
Crussol

Projet alimentaire interterritorial -
Diagnostic
Juillet 2022

D'ARDÈCHE EN HÉRITAGE

